

PROCÈS-VERBAUX DU

Conseil général

DE LA
VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
LEGISLATURE 2000-2004

N° 39

Séance du mardi 20 mai 2003, à 19h.30

Salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville

Présidence : Mme Fabienne Montandon, présidente.

Trente-huit conseillères et conseillers généraux sont présents.

Excusé(e)s : Mme Muriel Barrelet, M. Gérard Bosshart, M. Serge Vuilleumier.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le procès-verbal n° 37 est adopté sans modification.

Question écrite de M. Pierre Bauer déposée le 28 avril 2003

(suite à une confusion, ne figure pas dans le procès-verbal N° 38)

- a) Comme l'ont admis notamment le Conseil d'Etat et notre Conseil, la création d'un véritable Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN) est essentielle pour le canton et, en particulier, pour les Montagnes neuchâteloises .
- b) Un tel Réseau ne peut être véritablement efficace que si des liaisons ferroviaires très rapides et à grande fréquence existent entre les trois Villes.
- c) La création de telles liaisons (qui n'apparaît pas possible à court terme) a un coût élevé, mais une telle dépense se justifie pleinement parce qu'un tel projet est vital et véritablement porteur d'avenir
- d) Le canton de Neuchâtel ne pourra pas, tout seul, réaliser un tel projet.
Toutefois, selon de récents contacts avec un haut responsable des CFF, ceux-ci et la Confédération ne sembleraient pouvoir envisager d'octroyer un soutien financier que, d'une part, si le canton présente un projet véritablement novateur et efficace et, d'autre part, si les Neuchâtelois apportent une part du financement de ce projet.

A ce titre, un haut responsable des CFF a encouragé une délégation du groupe « liaisons rapides neuchâteloises » à inciter notre canton à contribuer par avance au financement du projet en créant un ou des Fonds des transports alimentés annuellement. En effet, disposer déjà d'une partie du financement au moment de la présentation du projet après la réalisation des études indispensables démontrerait la réelle volonté du canton d'aboutir et renforcerait les chances d'obtenir un important soutien de Berne et des CFF.

- e) Un débat s'imposera pour savoir si les Neuchâtelois seront prêts, pour réaliser à terme une véritable liaison rapide entre les trois villes, à créer de tels fonds.

Toutefois, la responsabilité et l'initiative d'un tel effort financier ne devraient pas être laissées exclusivement au canton : les trois Villes (et tout particulièrement La Chaux-de-Fonds) devraient, à notre avis, être parties prenantes dans cette démarche.

- f) Avant d'envisager de proposer à notre Conseil un débat sur la création d'un tel fonds au niveau communal, les soussignés **prient le Conseil communal de faire savoir à notre législatif, après avoir fait procéder aux recherches juridiques nécessaires et, au besoin, à une consultation du Service des communes, si la constitution d'un tel Fonds des transports au niveau de notre commune serait juridiquement admissible et, le cas échéant, à quelles conditions.**

Mme Fabienne Montandon, présidente : Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je vous salue et espère que tout se déroulera bien et que j'arriverai à mener les débats de façon à ce que nous terminions à des heures correctes.

Je tiens également à saluer M. Andrea Vozza qui est le fils de M. Vozza ! Nous lui souhaitons la bienvenue et nous espérons qu'il aura bien du plaisir à travailler avec nous.

Certains d'entre vous ont déjà reçu le livre "Point(s) d'eau" qui est publié en même temps que l'exposition sur l'eau qui se déroule actuellement à La Chaux-de-Fonds. Le Conseil communal vous offre ce livre en remerciements de vos bons et loyaux services.

D'autre part, j'ai reçu la démission de M. Pierre-Alain Borel, soc. de la commission Sombaille Jeunesse. Je me permets de demander au groupe socialiste s'il a déjà un remplaçant à proposer.

M. Pierre-Alain Borel, soc. : Bien que ce ne soit pas à l'ordre du jour, Mme la présidente, notre groupe propose M. Aldo Salvi.

Nomination

M. Aldo Salvi (PS) est nommé membre de la Commission Sombaille Jeunesse

Mme Fabienne Montandon, présidente : Je vous remercie.

J'ai reçu beaucoup de courrier, d'amendements, d'interpellation et de motion avec clause d'urgence. Je vais passer à un moment de lecture.

**Amendement de M. Patrick Herrmann (Eco) au point 5 de l'ordre du jour
« autorisation de créer une fondation »**

Ajout d'un alinéa 2 à l'article premier :

« Lorsque la fondation dispose d'un capital suffisant, elle peut inviter des architectes connus à réaliser une œuvre marquante en lien avec les villas construites à La Chaux-de-Fonds par Le Corbusier dans le but de faire vivre et développer à long terme le patrimoine architectural de la ville.

**Amendement de M. Pierre Bauer concernant l'art. 12 b du Règlement du
Parlement des Jeunes**

Le texte de l'art. 12 b proposé est intégralement remplacé par le nouveau texte suivant :

Art. 12 a - Droit d'opposition du comité pour les dépenses en dépassant par Fr. 2'500.-

¹ Pour les dépenses ne dépassant pas Fr. 2'500.-, le comité dispose d'un droit d'opposition dont il devra justifier l'éventuelle utilisation devant la plénière.

² Par son opposition, le Comité peut exclure tout vote concernant des propositions faites lors de la plénière et imposer le report du vote demandé à la prochaine plénière.

³ Le Comité décide de l'utilisation de son droit d'opposition à la majorité de ses membres présents.

⁴ Il n'exerce son droit d'opposition qu'à titre exceptionnel et en particulier :

- si le projet n'est pas d'intérêt public ou n'est pas destiné à être réalisé à La Chaux-de-Fonds
- s'il constate, après s'être entretenu avec les responsables du projet, que celui-ci n'est pas bien élaboré et mérite encore un temps de maturation
- s'il y a lieu de prévenir ou d'empêcher une quelconque mainmise mettant en péril le Parlement des Jeunes.

**Interpellation avec clause d'urgence de Mme Eva Fernandez et consorts
« Après les refusés d'Emmen, voici ceux de Naters »**

Les questions liées à la nationalité suisses sont sensibles et la procédure de naturalisation semble actuellement ouvrir la porte à des sentiments que nous espérons d'un autre âge.

Ainsi la bourgeoisie de Naters, réunie pour l'occasion, a refusé d'octroyer la nationalité à 17 personnes provenant toutes de l'ex-Yougoslavie. Certains de ces refusés sont pourtant établis depuis plus de 20 ans en Suisse. La procédure du vote à bulletin secret a permis à certains d'exprimer de manière protégée leur sentiment xénophobe. Sans vouloir ici juger du sentiment lui-même, peut-on permettre qu'il compromette ainsi l'avenir de 17 personnes ?

Ce nouveau refus nous en rappelle d'autres qui, en mars 2000, avaient fait l'objet de deux motions urgentes dont l'une fut acceptée par 33 voix sans opposition (voir pv n° 46 du 29 mars 2000).

Aucun rapport n'est venu répondre à cette motion, bien que le délai légal pour ceci soit déjà largement dépassé. Le rapport de gestion dernièrement accepté, mentionnait quelques démarches auprès de la Confédération et du canton en vue d'interdire la procédure du vote en matière de naturalisation, et aussi de prévoir une sorte de possibilité de recours pour les personnes actuellement refusées dans ces conditions.

Nous aimerions maintenant avoir des renseignements sur les autres points de la motion de mars 2000 à savoir:

- une lettre a-t-elle été envoyée ou un contact a-t-il eu lieu avec les autorités d'Emmen sur cette question et quelle a été leur réaction ?
- une lettre a-t-elle été envoyée ou un contact avec les personnes refusées à Emmen lors du 1^{er} vote a-t-il eu lieu et y a t-il eu des réponses ?
- un communiqué ou autre forme d'information a-t-il été envoyé aux médias pour rendre publique la position du Conseil général de La Chaux-de-Fonds ?

Motion avec clause d'urgence de Mme Eva Fernandez et consorts
« Après les refusés d'Emmen. voici ceux de Naters »

Les questions liées à la nationalité suisse sont sensibles et la procédure de naturalisation semble actuellement ouvrir la porte à des sentiments que nous espérons d'un autre âge.

Ainsi la bourgeoisie de Naters, réunie pour l'occasion, a refusé d'octroyer la nationalité à 17 personnes provenant toutes de l'ex-Yougoslavie. Certains de ces refusés sont pourtant établis depuis plus de 20 ans en Suisse. La procédure du vote à bulletin secret a permis à certains d'exprimer de manière protégée leur sentiment xénophobe. Sans vouloir ici juger du sentiment lui-même, peut-on permettre qu'il compromette ainsi l'avenir de 17 personnes ?

Ainsi, après un vote qui refusait la naturalisation à bon nombre de personnes en mars 2000 à Emmen, d'autres votes de ce genre ont eu lieu et la question reste d'actualité.

Devant les nouveaux cas apparus à Naters, nous souhaitons que le Conseil communal

- poursuive ses contacts divers en vue d'interdire de telles procédures,
- écrive à la commune et à la bourgeoisie de Naters, pour leur signifier notre désapprobation de cette procédure
- écrive aux personnes refusées de Naters, pour leur signifier notre solidarité,
- publie un communiqué de presse montrant notre désapprobation de cette procédure et notre solidarité envers les personnes refusées.

Notre ville, qui s'est toujours enorgueillie de l'accueil qu'elle a su offrir aux immigrés, ne peut pas rester sans réaction devant ces actes de discrimination.

Question écrite de M. Jean-Pierre Veya concernant les accès à Internet

Il n'existe, sauf erreur, aucun accès public à Internet dans notre ville, à l'exception des deux postes dévolus à cet usage à la Bibliothèque de la Ville. Ces deux postes, réservés en priorité à la recherche documentaire, sont déjà très occupés, et leur accès nécessite une inscription préalable en tant que lecteur et sont utilisés sur réservation.

Outre les lecteurs de la BV, il y a régulièrement des gens de passage (touristes, voyageurs, résidents provisoires) désireux d'accéder à Internet pour pouvoir, par exemple, communiquer par e-mail avec leur famille, lire un journal de leur pays, etc... Dans ces cas là, la BV établit une inscription provisoire, l'accès à Internet étant gratuit. Si cet accès à la BV demeure un service prisé et utile, il est mal adapté aux besoins ponctuels (et parfois unique) des gens de passage dans notre ville. Mais comme rien d'autre n'existe, l'Office du Tourisme et le bouche à oreille orientent ces gens de passage à la BV.

Dés lors nous nous demandons si une borne d'accès Internet placée à l'Office du Tourisme par exemple, même payante et réservée aux voyageurs de passage, ne serait pas une bonne manière d'améliorer cette situation et surtout de garantir un tel accès sur le long terme.

Correspondance

Lettre à la Présidence du Conseil général de Mme Micheline Calmy-Rey, Conseillère fédérale, cheffe du Département Fédéral des Affaires étrangères, du 25 avril 2003

Monsieur le Président du Conseil général,

Je me réfère à votre lettre du 8 avril 2003 adressée au Président de la Confédération et aux autres membres du Conseil fédéral dans laquelle vous nous informez d'une résolution prise par le Conseil général de la Chaux-de-Fonds, le 7 avril 2003. J'ai pris note avec intérêt de cette résolution qui demande au Conseil fédéral de condamner la guerre et d'agir en faveur de la paix.

La Suisse a œuvré dès le début pour que la crise irakienne puisse être résolue par la voie négociée. Elle a constamment insisté pour que tous les moyens pacifiques soient épuisés. Elle a notamment apporté un soutien décidé à la mission d'inspection des Nations Unies en Irak et demandé que les inspecteurs disposent des ressources et du temps nécessaires à l'accomplissement de leur tâche.

Le 20 mars, les forces coalisées ont déclenché une opération militaire sans autorisation du Conseil de sécurité. J'ai vivement déploré cette décision qui représente un lourd revers pour l'idéal de respect du droit et de règlement pacifique des différends incarné par la Charte des Nations Unies.

Fidèles à notre tradition et dans l'esprit d'une neutralité qui impose un devoir de solidarité, nous sommes rapidement intervenus auprès des parties au conflit pour leur rappeler instamment la nécessité inconditionnelle de respecter les Conventions de Genève et le droit international humanitaire. En outre, nous nous sommes engagés pour éviter que la guerre ne se double d'une tragédie humanitaire. C'est ainsi, notamment, que nous avons organisé deux réunions à Genève pour alerter la communauté internationale sur la situation humanitaire en Irak. Conformément aux Conventions de Genève, il appartient aux forces coalisées, devenues puissances occupantes, d'assurer rapidement la sécurité et l'approvisionnement des populations civiles, aujourd'hui que le régime de Saddam Hussein n'est plus au pouvoir. Parallèlement, la Suisse joint, dans la mesure de ses moyens, ses efforts à ceux de la communauté internationale dans l'accomplissement de cette tâche humanitaire urgente.

Lettre de l'ATE à la Présidence du Conseil général, du 18 mai 2003

Madame la présidente du Conseil général

Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux,

Nous avons lu avec intérêt le rapport du conseil communal à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 3'918'000,- pour l'aménagement du réseau routier communal entre le giratoire de la Combe-à-l'Ours et la rue de Morgarten et la construction d'un parking du «Paddock».

Nous nous permettons de vous adresser quelques remarques à ce sujet.

La construction de la 1ère étape de la H20 entraînera un déplacement de la circulation de la rue du Locle sur la rue des Crêtets. Diverses catégories d'usagers seront concernées par l'augmentation du trafic sur cette rue (quelques milliers de voitures par jour) : les piétons, les cyclistes, les transports en commun. En outre les riverains seront les personnes les plus directement et fortement touchées par l'augmentation du bruit et de la pollution. Ils ont pourtant droit, eux aussi, à une certaine qualité de vie.

Pour les piétons, le problème essentiel est constitué par les traversées de la chaussée. Plus du 90% des accidents impliquant des piétons a lieu lors des traversées de rue et le

tiers des accidents a lieu alors que les piétons se trouvent sur des passages de sécurité! Ces chiffres indiquent l'importance des aménagements (pas seulement la création de trottoirs) pour garantir la sécurité de ces usagers.

Pour les cyclistes qui utilisent leur vélo quotidiennement, le but est d'arriver sains et saufs à destination dans un laps de temps raisonnable. Ils ressentent parfois comme une torture l'utilisation de ce moyen de locomotion. Moins la circulation motorisée sera rapide plus l'usage du vélo sera sûr et agréable.

Nous rappelons qu'au niveau fédéral, un Plan directeur de la mobilité (locomotion) douce a été mis en consultation jusqu'à fin avril. Il s'agit pour le DETEC de développer une politique qui favorise les déplacements à pied et à vélo, ceux-ci étant économiques et écologiques. Les études attestent qu'il y a dans ce domaine un potentiel de mobilité important à encourager.

Pour en revenir au projet d'aménagement susmentionné et sur la base de ce qui précède, nous sommes surpris par diverses lacunes et incohérences du rapport.

- II n'est fait aucune mention du flux de piétons et de cyclistes (majoritairement des élèves) qui passe de la rue Morgarten au Passage des Naturalistes, et inversement, en traversant la rue des Crêtets, ni de ceux qui passent à travers le paddok et franchissent la rue des Crêtets de façon directe et « illégale » (entendez par là: en dehors des passages pour piétons) en face de VAC.
- La création de la résidence Paddock qui offrira une centaine de logements n'est pas prise en compte dans le rapport.
- Il n'est pas tenu compte des manifestations qui ont régulièrement lieu à Polyexpo et au Musée paysan. La présence de nombreux piétons à ces occasions nécessite que des mesures adéquates soient prises pour leur garantir une traversée de la route sûre et confortable.
- Il n'est fait aucune mention des cyclistes qui circulent sur la rue des Crêtets, bifurquent à la rue Morgarten ou continuent en direction de la zone industrielle ou du Locle.
- En ce qui concerne les TC, le projet est incohérent. A partir du SIS et jusqu'au giratoire de la Combe-à-l'Ours une voie leur sera consacrée en vue de les favoriser. Sur la rue des Crêtets par contre, les arrêts seront déplacés en dehors de la chaussées ce qui leur est préjudiciable. En effet, aux heures de pointe, de tels aménagements entraînent une perte de temps due à la difficulté de se réintégrer dans la circulation, des difficultés de conduite et une baisse de confort pour les usagers. Nous constatons qu'aucune annexe ne présente le réaménagement de ces arrêts.

Par ailleurs, la mise à l'écart de ces deux arrêts de bus actuellement sur la chaussée élimine les seuls éléments de modération de la circulation existant sur cette rue. Celle-ci formera un boulevard large, rectiligne, asphalté uniformément, voué entièrement à la circulation automobile. Est-ce vraiment ce qui est souhaité sur cette rue aux abords de laquelle le nombre d'enfants va augmenter ? Il est regrettable qu'à partir de Polyexpo, rien n'indique à l'automobiliste qu'il pénètre dans un quartier d'habitation. Ce n'est pas un panneau de limitation de la vitesse qui suffit à le ralentir quand l'aménagement routier lui transmet un message tout différent.

- Un giratoire constitue un élément modérateur de la circulation pour autant qu'il soit bien conçu et ne comporte qu'une seule voie de circulation. Celui qui est prévu ne jouera pas ce rôle car il est surdimensionné. Pour les bus même articulés, un diamètre de 25 m est suffisant selon les renseignements pris auprès de la direction des TC.

- L'élargissement de la route dont le gabarit est déjà très généreux nous surprend. Nous demandons que les aménagements prévus (création des voies bus sur Louis-Chevrolet y compris) soient effectués dans le cadre des larges gabarits actuels. Nous rappelons que les normes VSS constituent un outil de travail et qu'elles n'ont pas force de loi. Les communes peuvent choisir de « déroger » aux prescriptions.

Les besoins des divers usagers apparaissent souvent comme inconciliables. Il n'en demeure pas moins que de nombreuses réalisations exemplaires dans diverses villes, en Suisse comme à l'étranger, sont là pour prouver que l'amélioration des conditions de cohabitation n'est pas une mission impossible. Nous tenons de la documentation à disposition des personnes intéressées.

Pour clore nos remarques, nous nous permettons de citer quelques objectifs du Plan directeur de la mobilité. Nous sommes, en effet, extrêmement surpris du non-respect de ces objectifs dans le projet qui nous est présenté alors que ce plan vient d'être voté et que nous l'avons attendu pendant des années-

- ...« Il s'agit de tout mettre en oeuvre pour faciliter un changement de choix modal pour les usagers susceptibles d'y adhérer»... Les mesures concernent la promotion des modes de déplacements lents et des transports publics ainsi que la mise en place d'une politique de stationnement conçue à l'échelle de la ville. (p.3)
- Améliorer l'accessibilité des pôles d'activité hors du centre (hôpital, zone industrielle) par des moyens de transport autres que la voiture par des prestations attractives. (p.6)
Mesures prioritaires : optimiser l'offre des transports publics, aménager des chemins piétonniers, aménager des accès pour les cyclistes.
Mesures de stationnement : restreindre l'offre de places gratuites... (soulignement par nos soins).

En conclusion, nous estimons que ce rapport ne tient pas suffisamment compte de l'ensemble des problèmes posés. Nous demandons qu'une réflexion globale sur la répartition de la circulation à l'ouest de la Chaux-de-Fonds, incluant les projets à venir tel celui de Coop Entilles et la réhabilitation de certaines rues, soit menée. Nous demandons expressément qu'elle se fasse en prenant le conseil de spécialistes en matière de mobilité et d'aménagement de rues (voir propositions en annexe).

Une telle réflexion permettra de cerner les problèmes dans leur ensemble, de voir où des investissements sont à consentir et d'élaborer des projets tenant compte des diverses fonctions des rues de ce secteur.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous adressons, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux, nos respectueuses salutations.

Au nom du groupe local de l'Association Transports et Environnement

Daniel Devaud

Marie-Claire Pétremand Genzoni

Spécialistes en aménagement de rue et en mobilité :

- Dominique von der Mühl, Groupe de travail « La Rue » de l'EPFL, Case postale 555, 1001 Lausanne
- Bureau RWB SA, Serge Beuchat, 77, route de Fontenais, 2900 Porrentruy ou
- Bureau RWB SA, Jean-Bernard Boschung, Rue de l'Epervier 4, 2053 Cernier
- Bureau Metron, Planification en transports et bureau d'ingénieurs SA, Am Perron, 5200 Brugg
- CITEC, Ingénieurs-conseils SA, rue des Grenadiers 8, 1205 Genève

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**ORDRE DU JOUR****39^e séance du Conseil général du mardi 20 mai 2003****à 19h30****à l'Hôtel-de-Ville**

1. Rapport du Conseil communal du 2 mai 2003 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 3'918'000.- TTC pour l'aménagement du réseau routier communal (rue Louis-Joseph-Chevrolet et rue des Crêtets) entre le giratoire de la Combe-à-l'Ours et la rue de Morgarten et la construction d'un parking sur le terrain du Paddock
2. Rapport du Conseil communal du 5 mai 2003 à l'appui d'une demande de trois crédits pour un montant total de Fr. 2'201'000.- pour le réaménagement complet du bâtiment 7 du centre multilatéral de Numa-Droz, pour la deuxième phase du réaménagement du Collège des Crêtets et pour des aménagements dans divers collèges primaires
3. Rapport du Conseil communal du 2 mai 2003 à l'appui d'une demande de crédit complémentaire de Fr. 2'093'000.- pour l'extension et l'assainissement de la STEP
4. Rapport du Conseil communal du 2 mai 2003 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 830'000.-- pour la reconnaissance et la mise en valeur du patrimoine Art nouveau en la ville de La Chaux-de-Fonds par la constitution d'une documentation, l'édition de publications, l'organisation d'un colloque, de rencontres, de conférences et d'expositions en 2005-2006
5. Rapport du Conseil communal du 2 mai 2003 à l'appui d'une demande d'autorisation de créer une fondation en faveur de la protection du patrimoine architectural, artistique et historique de La Chaux-de-Fonds
6. Rapport du Conseil communal du 23 avril 2003 en réponse au postulat déposé par M. Frédéric Hainard relatif à la possibilité de donner à la Commission scolaire le mandat de gestion de l'école enfantine
7. Rapport du Conseil communal du 7 mai 2003 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 170'000- pour l'assainissement des bâtiments du groupe Nord du CAD Numa-Droz

8. Rapport du Conseil communal du 5 mai 2003 à l'appui de la modification de certaines dispositions du Règlement du Parlement des Jeunes du 27 juin 2000
9. Motion de Mme Ariane Pizzolon et consorts déposée le 19 novembre 2002 demandant la création de nouvelles places de jeux
10. Initiative de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 19 février 2003 « *Taxes sur l'eau potable et l'évacuation des eaux* »
11. Motion de Mme Pascale Gazareth et consorts déposée le 19 février 2003 « *Opportunité d'un changement d'opérateur téléphonique* »
12. Motion de M. Pierre Bauer et consorts déposée le 27 mars 2003 « *Pour un plan directeur des lumières* »
13. Motion de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 28 avril 2003 « *Coordonner et compléter l'offre de salles de réunions* »

CONSEIL COMMUNAL



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 3'918'000.-- TTC
pour l'aménagement du réseau routier communal
(rue Louis-Joseph-Chevrolet et rue des Crêtets)
entre le giratoire de la Combe-à-l'Ours et la rue de Morgarten
et la construction d'un parking sur le terrain du "Paddock"

(du 2 mai 2003)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Préambule

Les travaux de la 1^{ère} étape de l'évitement de la Ville de La Chaux-de-Fonds par la H20, dont le début des études remonte à 1996, auraient dû commencer en 2001, voire 2002, pour le tronçon entre le Haut-du-Crêt et le giratoire de la Combe-à-l'Ours. Après de nombreuses discussions entre le Canton et l'Office fédéral des routes (OFROU), la Confédération vient de donner son accord à la réalisation de cette première étape dont on peut maintenant annoncer l'ouverture dans le courant de l'année 2005, sauf événements imprévisibles à ce jour. Les premiers travaux devraient commencer à l'automne au passage à niveau du Crêt-du-Loche.

Adaptation du réseau routier communal entre le giratoire de la Combe-à-l'Ours et la rue de Morgarten

Les adaptations du réseau routier communal proposées ici sont une réponse aux engagements pris par l'Etat et la Ville de La Chaux-de-Fonds envers certains opposants pour permettre une répartition du trafic sur différents axes (Pont des Eplatures, rue de l'Helvétie, rue des Crêtets et rue de Morgarten).

Mais l'élargissement du tronçon de route, objet de la présente demande de crédit, n'est pas nécessité uniquement par l'accroissement du trafic prévisible dû à la réalisation de la 1^{ère} étape de la H20. En effet, actuellement, et en particulier aux heures de pointe, il est très chargé par le trafic origine - destination du Loche

notamment et du trafic de transit Le Locle - Neuchâtel. Ce tronçon accueille aussi le trafic lié à toute la zone industrielle qui s'est développée ces dernières années. Enfin cette route est empruntée par les lignes 3 des TC - TRN pour les Foulets et 61 pour Le Locle via la zone industrielle, dont les véhicules sont souvent pénalisés par les bouchons se produisant aux heures de pointe.

A ces problèmes récurrents, dont nous pensions qu'à l'heure actuelle ils seraient résolus par l'avancement du dossier de l'évitement, viendra s'ajouter celui posé par l'accès à la future caserne régionale du SIS qui ouvrira ses portes dans le courant de l'été 2004.

Or, selon les évaluations, il n'est pas envisageable d'assurer aux véhicules du SIS une sortie en intervention rapide, tant en Est qu'en Ouest, sur la route actuelle à deux pistes et cela en toutes circonstances.

Malgré la récente décision positive de la Confédération, il ne serait pas sage d'attendre la fin des travaux de la 1^{ère} étape de la H20 pour réaliser les aménagements du réseau communal rendus nécessaires à la mise en service de la caserne du SIS, ainsi que de l'ouverture du bâtiment de la Police cantonale et des juges d'instructions. C'est pourquoi nous vous proposons la réalisation rapide des aménagements décrits ci-après pour :

- Assurer une sortie libre tant en Est qu'en Ouest pour les véhicules du SIS
- Faciliter le trafic des TC - TRN
- Améliorer la fluidité du trafic individuel en particulier au carrefour de Polyexpo
- Améliorer la sécurité des piétons par la construction d'un trottoir du côté Nord de la route depuis l'arrêt de bus situé au Sud-Ouest du Musée Paysan jusqu'au giratoire de la Combe-à-l'Ours.

Descriptif des aménagements prévus

Ces aménagements sont en fait constitués de trois éléments :

- Construction d'une troisième piste et d'un trottoir entre le carrefour Polyexpo et le giratoire de la Combe-à-l'Ours (voir annexes 1 et 3).
- Construction d'une troisième piste avec largeur réduite entre la rue de Morgarten et le carrefour Polyexpo ainsi que d'un trottoir au Nord de la rue, entre l'arrêt de bus et ledit carrefour à l'Ouest du Musée Paysan (voir annexes 1 et 3).
- Construction d'un giratoire au carrefour de Polyexpo (voir annexe 2)

Construction d'une troisième piste et d'un trottoir

La création de trois voies au lieu de deux actuellement sur toute la longueur de l'aménagement permettra d'affecter une voie pour chaque sens de circulation entre la rue de Morgarten et l'entrée de la caserne du SIS et une piste centrale mixte qui assurera les tourner à gauche pour les accès aux entreprises et les déviations du trafic en cas de problèmes sur une des deux autres voies. Ce principe des trois voies d'une largeur de 3.50 m. pour les deux voies Nord et Sud

et de largeur variable pour la piste mixte centrale assurera en tous les cas le passage des véhicules d'intervention du SIS. Pour les piétons, des passages sécurisés seront créés avec refuge au centre de la chaussée en quatre endroits entre la rue de Morgarten et la caserne du SIS.

Le rapport déposé en mars 2003 a provoqué une forte réaction de l'ASPAM et du Musée Paysan en raison d'engagements qui avaient été pris en 1979 dans le cadre de la demande de crédit du premier élargissement de cette rue. Après concertation, un arrangement avait été trouvé entre ces associations et le Conseil communal, avalisé par un communiqué commun inclus dans le rapport du Conseil communal adopté le 26 juin 1979.

Cet arrangement stipulait que le pré devant le Musée Paysan ne devait pas être touché en particulier par la réalisation d'un trottoir au Nord.

Nous regrettons que les engagements pris à l'époque aient échappé à notre vigilance et nous avons en conséquence repris contact avec l'ASPAM et le Musée Paysan pour rechercher une solution satisfaisante pour les deux parties. Nous pensons l'avoir trouvée en modifiant notre projet sur le tronçon entre la rue de Morgarten et le carrefour Polyexpo. Celui-ci se présentera ainsi (voir annexe 3 coupe A-A) :

- La nouvelle route aura une largeur d'environ 10.00 m. soit deux voies de circulation Nord et Sud de 3.50 m. et une piste mixte centrale de 3.00 m.
- Le bord de la route côté Sud n'est pas modifié.
- Le bord de la route côté Nord se situera sur la limite arrière actuelle de la zone aménagée devant le Musée Paysan pour les usagers des TC - TRN.
- Un nouvel arrêt pour les bus sera aménagé sur la chaussée, en Ouest du Musée Paysan et un trottoir sera construit depuis cet arrêt jusqu'au nouveau giratoire, ainsi qu'un chemin de liaison vers le Musée Paysan et la Maison de la Bruyère.

Les modifications par rapport au projet initial peuvent être justifiées de la manière suivante.

La piste mixte centrale réduite de 3.50 m. à 3.00 m. sur ce tronçon est admissible car elle est essentiellement affectée aux mouvements de tourner à gauche et donc parcourue à faible vitesse. Sur le reste de l'aménagement par contre, elle peut servir occasionnellement de voie de dépassement.

La nécessité de construire un trottoir au Nord de la chaussée, n'est pas avérée, les terrains situés de ce côté de la route étant en zone verte et non constructibles.

Ainsi la largeur totale de l'aménagement peut être réduite de 3.50 m. par rapport au projet initial sans péjorer le trafic ni le confort des piétons tout en préservant l'entrée du Musée Paysan.

Nous aimerions aussi exprimer nos regrets sur la mauvaise coordination entre la publication du précédent rapport et l'information aux propriétaires touchés et nous en excuser. Nous relèverons toutefois que les autres propriétaires ne s'opposent pas à notre projet et que les tractations pour acquérir les terrains nécessaires ne devraient pas poser de problèmes selon les premiers contacts qui ont eu lieu.

Enfin, pour le tronçon entre l'entrée de la caserne du SIS et le giratoire de la Combe-à-l'Ours le système adopté sera un peu différent. La troisième voie créée au Nord de la chaussée actuelle sera réservée au trafic TC - TRN et SIS en direction Ouest alors que les deux voies existantes seront réservées au trafic individuel permettant aussi d'assurer l'accès aux entreprises. Les trois voies auront une largeur de 3.50 m. chacune et la voie "TC -TRN - SIS" pourra être empruntée par le trafic individuel en cas de perturbations sur les deux autres voies.

Construction d'un giratoire au carrefour Polyexpo

Le giratoire avait été prévu dans le cadre du plan de quartier "Carré Clair", approuvé en 1993 mais sa construction a été différée en raison des incertitudes liées à son dimensionnement par rapport au tracé de la H 20. Les difficultés d'intégration de plusieurs courants de trafic sont aujourd'hui évidentes depuis la construction des bâtiments industriels de Carré-Clair (Tech - Area). Leur promoteur souhaite donc que le giratoire prévu dans le plan de quartier soit enfin construit. Le moment est donc opportun de réaliser celui-ci en complément des autres aménagements.

Ce giratoire aura un diamètre extérieur de 36 m. à la demande des Ponts et chaussées. C'est le diamètre adopté préalablement pour le double giratoire des Forges et ceux du Grillon et de la Combe-à-l'Ours (voir annexe 2).

Aménagements complémentaires

L'aménagement du réseau routier ne sera cependant pas suffisant pour assurer un accès facile aux lieux d'accidents et de sinistres pour le SIS. En effet des problèmes se poseront en Est au carrefour Crêtets - Liberté, à la sortie de la caserne du SIS sur Louis-Joseph-Chevrolet et en Ouest au giratoire du Grillon.

Au carrefour Crêtets - Liberté, la signalisation lumineuse actuelle est obsolète et ne permet pas de programmer des phases spéciales pour accorder la priorité aux services de secours. Au vu des incertitudes régnant sur la construction de ce giratoire et du délai de réalisation, il est impératif de prévoir dès maintenant une nouvelle signalisation lumineuse dans ce carrefour, signalisation qui demeurera nécessaire, tout au moins partiellement, après réalisation du giratoire.

A la sortie de la caserne du SIS sur la rue Louis-Joseph-Chevrolet une signalisation lumineuse doit aussi être installée qui coupera les courants de trafic lors de la sortie des véhicules d'intervention.

Au giratoire de la Combe-à-l'Ours, l'installation d'une signalisation lumineuse n'est pas nécessaire, le parcours des véhicules du SIS étant un tourner à droite en direction du Pont de la Combe-à-l'Ours. Par contre, au giratoire du Grillon, il est impératif d'installer une signalisation lumineuse pour assurer le dégagement du carrefour pour les véhicules du SIS en direction de l'aéroport et du Locle ainsi qu'en direction du Chemin du Grillon.

L'ensemble de ces travaux doit être réalisé préalablement à l'ouverture en 2004 de la caserne du SIS, de façon à permettre à ce service de remplir pleinement son rôle par des accès de capacité suffisante.

Comme le trafic sera perturbé pendant l'aménagement du giratoire de Polyexpo, les travaux devront commencer en été 2003 d'où la présente demande de crédit.

En sus de l'aménagement de ce tronçon du réseau routier communal, il sera procédé à la pose d'un nouveau revêtement bitumineux sur l'ensemble de la chaussée de façon à éviter de devoir effectuer ces travaux dans les dix à quinze prochaines années. Cette pose de revêtement aurait de toute manière dû être effectuée dans les deux ans à venir au vu de l'usure constatée.

Sur la rue des Crêtets le réaménagement de deux arrêts de bus est prévu pour faciliter le trafic individuel et le passage des véhicules du SIS sur cette rue étroite.

Eclairage public

Au vu de l'élargissement de la chaussée, il est nécessaire de renforcer l'éclairage public en prévoyant des candélabres de chaque côté de celle-ci, conformément aux recommandations de l'Union Suisse pour la Lumière (USL), alors qu'actuellement il n'est installé que d'un seul côté de la route.

De ce fait, sur le tronçon entre les giratoires de la Combe-à-l'Ours et de Polyexpo, des mâts seront implantés côté Nord de la chaussée. Pour le tronçon entre la rue de Morgarten et le carrefour Polyexpo, le projet a été adapté.

En effet, suite à l'abandon du trottoir devant le Musée Paysan et à la réduction de la piste mixte centrale de 3.50 mètres à 3.00 mètres sur ce tronçon, l'éclairage bilatéral sera prolongé uniquement jusqu'à l'extrémité Nord-Est du nouveau trottoir. Par conséquent, aucun candélabre ne sera installé devant le Musée Paysan et jusqu'à celui existant au Nord de la chaussée, du côté des Abattoirs. Afin d'assurer la même qualité d'éclairage sur ce secteur, l'intensité lumineuse des candélabres existants du côté Sud sera augmentée de 150 W à 250 W. Au vu de l'importance du trafic et afin d'assurer un éclairage réglementaire du passage piétons situé à l'extrémité Nord-Est du nouveau trottoir, un mât de l'ordre de 6 mètres de hauteur supportant un éclairage d'appoint sera mis en place.

Construction d'un parking sur le terrain du Paddock

L'aménagement des rues des Crêtets et Louis-Joseph-Chevrolet aura pour conséquence que tout parcage, même temporaire, de véhicules sur celles-ci sera rendu impossible en raison de l'augmentation du trafic et de la nécessité absolue de laisser le passage aux véhicules d'intervention du SIS. Or, l'on connaît les problèmes chroniques de stationnement aux abords de Polyexpo lors des manifestations qui se tiennent en ce lieu.

En complément au crédit routier nous vous proposons donc de réaliser, sur le terrain communal du Paddock, en bordure de la rue des Crêtets, un parking, non revêtu pour raison d'économie, d'environ 170 places (voir Annexe 4).

Ce parking en "groise" permettra de stationner les véhicules lors des manifestations à Polyexpo même en hiver car il pourra occasionnellement être déneigé. Cette technique lui donnera par ailleurs un aspect plus naturel dans cette zone qu'un parking goudronné.

Coût des travaux

Le coût des travaux décrits ci-dessus a été devisé. Ils représentent les montants suivants (voir en annexe 5 tableau des coûts détaillés pour le poste "Elargissement des rues et giratoire) :

Elargissement des rues et giratoire	Fr.	2'480'000.-- TTC
Pose de revêtement bitumineux	Fr.	320'000.-- TTC
Aménagement d'arrêts de bus sur rue des Crêtets	Fr.	100'000.-- TTC
Signalisation lumineuse (y c. frais d'étude)	Fr.	470'000.-- TTC
Signalisation routière	Fr.	60'000.-- TTC
Eclairage public	Fr.	130'000.-- TTC
Modification conduite d'eau dans giratoire	Fr.	48'000.-- TTC
" Parking Paddock "	Fr.	110'000.-- TTC
Honoraires et frais	Fr.	200'000.-- TTC
Total	Fr.	3'918'000.-- TTC

Financement

Tous ces travaux étant effectués sur des routes communales, les frais seront à la charge de la Commune. Toutefois, étant donné que ces travaux sont une conséquence du projet H20 par les reports de trafic que cela pourra engendrer à terme, l'Etat, par courrier du 26 octobre 2001, a décidé d'accorder, dans le cadre du fonds des routes communales, une subvention de 60 % du coût des travaux d'aménagement du réseau routier communal. Les montants pris en compte pour

le subventionnement n'ont pas été détaillés avec le Canton en fonction notamment des modifications intervenues depuis 2001 et en particulier de la nécessité d'installer une signalisation lumineuse.

En outre une subvention fédérale basée sur l'ordonnance sur la protection de l'air (Opair) devrait pouvoir être obtenue par le Canton en raison de l'amélioration de la fluidité du trafic par la construction à terme des giratoires Crêtets / Liberté, de Polyexpo et du réaménagement du giratoire de la Combe-à-l'Ours.

La TVA sur les travaux effectués par les SI pourra être récupérée.

Au vu de nos estimations, le montant à charge de la Ville devrait avoisiner Fr. 1'700'000.--.

Il faut encore préciser que, selon le projet actuel de la H20, après ou en parallèle à la construction du tronçon entre le Haut-du-Crêt et le giratoire de la Combe-à-l'Ours, un élargissement à trois voies du Pont des Eplatures sera nécessaire pour assurer une répartition équitable du trafic selon les indications données en début de rapport.

Cet aménagement faisant partie du réseau routier communal pourrait entraîner une dépense d'environ Fr. 500'000.-- à charge de la Ville selon l'état actuel des projets connus. L'agrandissement du giratoire de la Combe-à-l'Ours sera lui entièrement à charge de l'Etat. Un crédit complémentaire sera alors demandé en temps utile.

Conclusion

La mise en service de la nouvelle caserne du SIS en 2004 à la rue Louis-Joseph-Chevrolet nécessite d'avancer l'aménagement du réseau routier communal dans la zone industrielle des Eplatures, aménagement programmé en fonction de la réalisation de l'évitement de La Chaux-de-Fonds par la H20. Les travaux doivent pouvoir débuter rapidement pour être prêts au début de l'été 2004. Avec ce nouveau projet qui a rencontré l'accord de l'ASPAM et du Musée Paysan, nous pensons être arrivés à une bonne solution.

La Commission des Travaux publics a été régulièrement convoquée pour la séance du 29 avril 2003. Le quorum n'étant pas atteint, les commissaires présents ont cependant accepté le rapport.

En conséquence, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du présent rapport et d'adopter l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

vu un rapport au Conseil communal
arrête :

Article premier.- Un crédit de Fr. 3'918'000.-- TTC est accordé au Conseil communal pour l'aménagement du réseau routier communal entre le giratoire de la Combe-à-l'Ours et la rue Morgarten..

Article 2.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 2,5 %.

Article 3.- Les subventions fédérales et cantonales viendront en déduction du présent crédit.

Article 4.- La dépense sera comptabilisée au compte des investissements.

Article 5.- Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de l'exécution desdits travaux.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le Président: La Secrétaire:
Chs Augsburg C. Stähli-Wolf

Elargissement rue des Crêtets et Louis-Joseph-Chevrolet

Coût des travaux

Détail du poste "Elargissement des rues et giratoire"

OUVRAGES	Chaussées et trottoirs	CANALISATIONS
Elargissement Crêtets entre Morgarten et Helvétie	Fr. 340'000.-- TTC	40'000.-- TTC
Giratoire POLYEXPO	Fr. 675'000.-- TTC	40'000.-- TTC
Elargissement Louis-Joseph-Chevrolet entre Helvétie et Combata	Fr. 570'000.-- TTC	85'000.-- TTC
Elargissement Louis-Joseph-Chevrolet entre Combata et giratoire Combe-à-l'Ours	Fr. 675'000.-- TTC	55'000.-- TTC
Total	Fr. 2'260'000.-- TTC	220'000.-- TTC
Total	Fr.	2'480'000.-- TTC

M. Laurent Kurth, soc. : Le groupe socialiste avait étudié de façon attentive les propositions contenues dans le rapport du Conseil communal du 10 mars dernier, qui avait été retiré et qui nous revient ce soir, enrichi d'un accord avec les représentants de l'ASPAM et du Musée Paysan. Le groupe socialiste se réjouit de la concertation reprise sur ce point et remercie le Conseil communal de l'attention portée aux préoccupations des défenseurs du patrimoine. Il constate néanmoins que, parmi les nombreuses réticences que lui inspirait le premier rapport, celles concernant l'environnement immédiat du Musée Paysan sont les seules qui ont trouvé réponses entre le mois de mars et le mois de mai. Nous ne pourrions en conséquence pas approuver le nouveau projet qui nous est soumis. A fin mars et suite à l'annonce du retrait du premier rapport, le groupe socialiste a en effet jugé utile de faire connaître sa position au Conseil communal et lui a communiqué, par l'intermédiaire des deux responsables de dicastère les plus directement concernés, ses réserves concernant ce dossier. Outre les remarques émises par l'ASPAM, il relevait notamment : Premièrement, la nécessité d'obtenir des garanties concernant la réalisation de la deuxième étape de la H20, de façon à ce que les aménagements envisagés sur la rue Chevrolet ne se substituent pas à ce nécessaire investissement.

Deuxièmement, l'accroissement prévisible des dangers et des nuisances rappelées par la lettre de l'ATE, pour les habitants des rues des Crêtets et de l'Helvétie, suite à l'amélioration de la fluidité du trafic sur le tronçon Chevrolet et la nécessité de limiter ces conséquences négatives.

Troisièmement ses doutes quant à la nécessité et à l'urgence de l'ensemble de l'investissement projeté par rapport aux besoins réels du SIS.

Quatrièmement, l'absence de toute tentative de provoquer un transfert du trafic individuel vers les Transports en commun par des investissements dans ce domaine, la création de parkings d'échange et le développement d'entraves à la circulation individuelle sur certains tronçons.

Cinquièmement, l'absence de toute considération à l'égard des préoccupations exprimées dans des motions en suspens – pour certaines depuis longtemps – concernant notamment la plantation d'arbres en ville et l'aménagement de pistes cyclables. S'agissant de la plantation d'arbres en ville, nous précisons qu'à notre avis, les bordures de routes sont particulièrement propices à ce genre d'interventions.

Force est de constater aujourd'hui que les préoccupations du groupe socialiste, connues de l'exécutif, n'ont pas trouvé de réponses avec le projet sur lequel nous devons ce soir nous prononcer. Si nous refusons pour ces motifs le crédit qui est demandé, nous admettons néanmoins la nécessité de certains des investissements prévus par le rapport, et en particulier la signalisation lumineuse, qui doit régler la sortie des véhicules de secours de la nouvelle caserne du SIS et le giratoire de Polyexpo qui doit permettre de mieux intégrer les différents flux et d'absorber l'augmentation de trafic découlant du développement de la zone industrielle.

Nous insistons également sur le fait que notre opposition ne doit en aucun cas être interprétée comme une volonté d'entraver ou de retarder la construction de la H20, que nous soutenons et dont nous souhaitons au contraire une réalisation rapide et complète. Nous réitérons d'ailleurs notre demande au Conseil communal de tout mettre en œuvre pour que les travaux de la première étape puissent débiter rapidement et pour obtenir toutes les garanties concernant la réalisation des étapes

suivantes. Avec des garanties sur ce point et un redimensionnement du projet, une nouvelle demande de crédit, plus modeste, pourrait donc être acceptée par le groupe socialiste, même si nous le regrettons, cela sera au troisième coup, cas échéant.

La signalisation lumineuse à l'entrée des giratoires, l'élargissement de la route – qui est déjà la plus large de la ville et qui peut accueillir un parking lors des grandes manifestations, et sur laquelle sont déjà marquées des pistes centrales pour les "tourner à gauche" à certains endroits – ainsi que la création d'un deuxième trottoir, nous paraissent en revanche constituer des investissements démesurés compte tenu du statut futur de cette route et des besoins réels du SIS.

Par ailleurs, des crédits d'une telle ampleur doivent nécessairement, à nos yeux, s'inscrire dans une conception globale d'organisation des transports en ville. Une telle politique devrait notamment répondre à des questions telles que les suivantes.

Premièrement, souhaitons-nous concentrer sur quelques axes ou au contraire répartir au sein de l'ensemble de la ville, le trafic empruntant le tracé de la première étape de la H20 ? Cas échéant, quelles mesures faut-il prévoir pour obtenir des résultats concrets dans la direction choisie, notamment renforcement de certains axes, restrictions de circulation sur d'autres, etc. ?

Deuxièmement, quels sont les investissements envisagés pour permettre un transfert du trafic individuel vers les Transports en commun ? A ce sujet, nous rappellerons la proposition du groupe socialiste développée dans une précédente motion, d'une ligne de train de type métro, avec des arrêts fréquents, desservant l'axe est-ouest de la ville entre le bas des quartiers de l'Est et le haut du Crêt, et au-delà même jusqu'au Locle. Nous relèverons aussi la proposition récente du TCS d'une ligne de train régulière entre le Col-des-Roches et La Chaux-de-Fonds, de même que les résultats du recensement fédéral 2000 qui montrent que la fréquence d'utilisation des Transports en commun dépend des investissements consentis dans ce domaine. Nous insisterons encore sur la nécessité de développer le concept de parkings d'échange.

Troisièmement, lorsque des axes de circulation importants doivent traverser des quartiers habités, comment entendez-vous limiter les dangers et les nuisances pour les populations concernées ? Et de ce point de vue-là, la lettre de l'ATE, encore une fois, nous paraît mettre le doigt sur des problèmes extrêmement importants.

Quatrièmement, dans quelle mesure l'occasion de crédits routiers importants peut-elle être saisie pour proposer le développement de pistes cyclables en ville conformément, nous l'avons dit, à une motion qui date d'un certain temps maintenant ?

Enfin, à la discussion de ce nouveau rapport, le groupe socialiste a encore soulevé les remarques et questions suivantes : Premièrement, la création d'un parking non recouvert sur le terrain du "Paddock" est-elle conforme à la législation concernant l'écoulement des eaux ?

Deuxièmement, les constructions projetées au sud et le parking envisagé au nord du terrain du "Paddock" ne limitent-ils pas trop l'intérêt réel de cette zone de verdure et sont-ils conformes aux restrictions d'utilisation découlant à notre connaissance de la donation de ce terrain à la Ville ?

Troisièmement, la rue de Morgarten est-elle réellement envisagée comme route de liaison avec les quartiers nord ? Cas échéant, ne conviendrait-il pas d'en améliorer

la sécurité pour les piétons à la hauteur du passage à niveau ? Et comment le SIS pourra-t-il s'accommoder des longs temps d'attente imposés par ce passage à niveau ?

Quatrièmement, qu'en est-il de l'opposition annoncée le 27 mars dernier à propos de la construction d'un giratoire au carrefour Crêtets-Ruche ? Le groupe socialiste insiste au passage pour que le Conseil communal prenne les mesures utiles pour éviter de laisser trop longtemps des terrains avec un aspect de friche en ville. La même remarque vaut d'ailleurs également, à plus petite échelle, pour les aménagements découlant du remplacement des arbres sur le Pod.

Dans l'attente d'un projet plus conforme aux besoins réels et s'inscrivant dans un véritable plan d'organisation des transports, le groupe socialiste s'opposera donc au projet qui nous est soumis ce soir. Je vous remercie de votre attention.

M. Emile Saison, éco. : Ce nouveau rapport concernant l'aménagement du réseau routier communal entre le giratoire de la Combe-à-l'Ours et la rue de Morgarten ne nous a pas convaincus. D'une part, il ressemble un peu trop au précédent et d'autre part beaucoup de questions n'ont pas été résolues. Les Verts refuseront ce rapport ou du moins demande que le Conseil communal revienne avec une nouvelle proposition allant dans le sens que nous demandons.

Les principales remarques que nous avons à formuler concernent tout d'abord le problème du SIS. Est-il vraiment utile d'ouvrir un couloir pour le passage des véhicules de ce Service, d'autant qu'ils vont aller rejoindre les autres véhicules qui bouchonnent au pont des Eplatures et à la rue de Morgarten ? D'autre part, il est spécifié que cette voie pourra être empruntée par le trafic individuel en cas de perturbations sur les deux autres voies. Je vous laisse deviner comment cela va se passer concrètement. Actuellement, le SIS sort d'un goulet pour se jeter en plein dans le trafic de la rue de l'Hôtel-de-Ville qui n'est pas large, en tout cas beaucoup moins que la rue Louis-Joseph-Chevrolet actuelle. Est-ce que cela limite pour autant le temps d'intervention ?

Par contre la signalisation lumineuse nous paraît importante, telle qu'elle est prévue sur le rapport.

La construction du giratoire de Polyexpo. Si elle n'est pas contestée par notre groupe, nous aurions souhaité que cette réalisation soit plus modeste. Un giratoire à deux voies ne peut pas remplir correctement sa mission de ralentisseur, les véhicules cherchent le passage le plus facile et le plus court, soit la ligne droite.

Il n'est fait aucune mention du flux de piétons et de cyclistes qui traversent la rue des Crêtets, que ce soit au niveau du passage des Naturalistes ou plus loin vers l'est. Qu'avez-vous prévu pour faciliter cette traversée, d'autant qu'il est projeté la construction de la résidence "Paddock" qui offrira 100 à 130 logements ?

Le parking du "Paddock" est certainement une nécessité, bien que nous aurions souhaité qu'une étude soit faite au niveau des places de parc autour de Polyexpo notamment sur le principe de mettre ces parkings payants, afin d'inciter les visiteurs à se rendre aux manifestations en utilisant les transports publics. D'autre part, un éclairage du parking a-t-il été prévu ?

Et la piste cyclable, où est-elle ? Il est vrai qu'il faut être suicidaire pour utiliser un vélo avec toute cette circulation prévue dans ce secteur. Pourtant, ce sera en vélo que

nous avancerons le plus vite, surtout au niveau des goullets d'étranglement. Nous aimerions qu'il soit fait mention sur le rapport des aménagements prévus pour ce moyen de locomotion.

Enfin, les bus des TC. Si des aménagements seront faits pour faciliter leurs arrêts, il leur sera difficile de réintégrer le trafic aux heures de pointe, à moins de repenser le marquage au sol.

En conclusion, nous pensons que ce projet a été réalisé avec précipitation et nous demandons qu'il soit réétudié. Je vous remercie de votre attention.

M. Frédéric Hainard, lib.-ppn : Le groupe libéral a examiné avec attention le rapport qui nous est soumis ce soir. Nous formulerons quelques remarques. Mais disons-le d'emblée, le groupe refusera ce rapport. Nous relèverons en préambule que nous sommes surpris de la manière adoptée par le Conseil communal pour nous présenter ce rapport. Soulignons qu'il a été adopté par le Conseil communal lui-même, par la commission des Travaux publics, qu'il a été agendé à l'ordre du jour du Conseil général du 27 mars dernier, signe nous l'espérons que le rapport était mûr, réfléchi et complet. Tel n'était à l'évidence pas le cas, puisque le Conseil communal a retiré *in extremis* ce rapport. Pour quelles raisons ?

Nous avons retrouvé dans les procès-verbaux du Conseil général du 22 mai 1979 et du 13 juin 1979 les déclarations du directeur des Travaux publics de l'époque, M. Alain Bringolf qui disait : "Si un référendum a été lancé, c'est consécutif à un manque de contact. Ces prochains jours vraisemblablement un accord prévoira que la route qui passe au sud du Musée Paysan soit de la concurrence d'un gabarit de etc." Quant au parti libéral, il disait déjà à l'époque : "Avouons notre étonnement à constater que si des pourparlers avaient été engagés en temps utile, soit avant la présentation du rapport, nous eussions évité bien des déboires désagréables". Je ne plagierai pas Alfred Olympe ce soir, bien que les circonstances sont exactement les mêmes 24 ans après.

A l'évidence, le rapport n'était pas mûr, ni même complet, puisque le Conseil communal a avoué dans la presse ne pas avoir trouvé trace de cet engagement, cela ne nous a pas pris beaucoup de temps aujourd'hui. Il n'était pas complet non plus, puisque la deuxième version comprend un parking qui n'était pas compris dans la première. Nous observons également que, cette fois-ci, la commission des TP n'a pas formellement adopté ce rapport, puisque le quorum n'était pas atteint. Pourquoi une nouvelle séance convoquée par devoir n'a-t-elle pas été agendée ?

Parlant du parking, nous comprenons difficilement que le Conseil communal nous présente ce soir en invoquant une pseudo-nécessité, un parking qui n'avait à l'évidence pas été prévu dans le premier rapport. Le parking à l'étroit entre le futur quartier du "Paddock" et l'ensemble de l'immeuble Crêtets 139-141-143 sera-t-il éclairé ? Pouvez-vous nous assurer qu'un parking en "groise" sera facilement déneigeable ?

Pour ce qui est du crédit routier, je vous avoue que nous avons été très désagréablement surpris de constater que l'appel d'offres au marché public avait été publié dans la Feuille officielle de vendredi dernier, ce qui nous laisse craindre le pire quant aux pouvoirs qui sont attribués à notre Conseil.

Indépendamment des engagements pris, la répartition du trafic sur une portion de route déjà surchargée ne nous paraît pas propice à la fluidité du trafic. Nul ne sait aujourd'hui comment le flux de circulation sera modifié après la mise en vigueur ou en application du plan de mobilité ou l'ouverture de la H20. Toujours est-il que si l'élargissement de la chaussée entre la Combe-à-l'Ours et le Musée Paysan est difficilement compréhensible, notre étonnement est d'autant plus grand encore, lorsque nous apprenons que le Conseil communal envisage de placer une signalisation lumineuse devant les giratoires. Selon les renseignements obtenus aujourd'hui de l'OFROU, aucun canton ni même commune n'a trouvé ou n'a tenté telle solution. Pour avoir un peu voyagé, j'avoue également que même les pays anglo-saxons, pourtant spécialistes en la matière, n'y avaient pas encore pensé. Il s'agit donc d'une idée saugrenue destinée à faciliter soit disant l'accès des véhicules du SIS. Si l'accès pour le SIS doit être facilité, c'est qu'à l'évidence aujourd'hui, nous savons déjà que la route sera surchargée, signe que ce projet n'est pas bon. Qu'en sera-t-il au surplus du trafic depuis le Musée Paysan jusqu'au carrefour Crêtets-Liberté, où aucun agrandissement n'est possible, puisque depuis le numéro 100 de la rue des Crêtets jusqu'à Polyexpo, de nombreux immeubles ont été bâtis récemment et en limite de la route ?

S'agissant des trottoirs, est-il nécessaire d'en implanter de part et d'autre de la rue ? Un trottoir d'un côté n'aurait-il pas suffi, même si je partage les soucis du parti écologiste, une piste cyclable aurait été la bienvenue.

Le groupe libéral souhaite également être renseigné quant à la qualité du revêtement bitumeux qui serait posé moyennant accord ce soir, puisque nous avons eu de désagréables surprises avec les revêtements posés dernièrement.

Par rapport au parallélisme que nous devons faire dans ce projet et celui de la H20. Sommes-nous obligés de construire avant les travaux ? Ne devrions-nous pas observer les modifications du flux et agir en conséquence de manière réfléchie ? Dans l'hypothèse d'une acceptation du crédit, quelle sera la durée de la réalisation des travaux ?

Enfin, le Conseil communal peut-il nous garantir que l'Etat qui subventionne aimablement et gracieusement le projet ne verra pas à la baisse les aménagements urbains de la H20 pourtant nécessaires à nos yeux.

Par rapport aux transports publics. Je relève, pour être un utilisateur assidu de ces derniers que les niches ou les baignoires destinées aux arrêts sont agréables pour l'automobiliste, c'est une question de politique, mais détestées par les conducteurs et les usagés, puisque les véhicules de transports publics n'arrivent plus à réintégrer le trafic en cas de surcharge.

Enfin après le goulet Musée Paysan – carrefour Crêtets-Liberté, un giratoire est prévu à la haute de Steinmann. Quand sera-t-il construit ?

Vous le comprendrez, il y a trop de questions sans réponse pour que nous puissions accepter ce rapport. Le problème réside principalement dans le fait que c'est après la création de la H20 et du plan de mobilité que des réponses seront données. Ce projet en définitive n'apporte aucune réponse aux problèmes actuels et en crée de nouveaux et il ne peut donc pas être accepté. Je vous remercie.

M. Philippe Laeng, rad. : Je vais vous étonner. Finalement que voulons-nous ? Une route ou bien la déroute ? Car si nous persistons dans la voie tracée depuis 1996, sept ans depuis le début des études, et pas la précipitation dont les Verts parlent, nous pourrions alors dans peu de temps nous féliciter d'avoir enterré, et ceci définitivement la "hache 20" avec pour conséquence la perte de travaux subventionnés à 60% et une partie des enjeux économiques futurs de notre ville et de sa région. Nous voulons rappeler ici que si nos prédécesseurs avaient tergiversé comme nous, nous n'aurions actuellement ni l'eau courante, ni les infrastructures pour le train et encore moins le tunnel sous la Vue-des-Alpes, dont le thème de la campagne était "ne perdons pas cette chance". L'état d'esprit du moment avait permis de rassembler des autorités, le Canton et les Communes, ainsi que la majorité de la population. La votation sous la forme d'un véritable plébiscite, avait redonné confiance, provoquant un nouvel élan économique pour notre cité et vu de l'extérieur, une bonne image de la région. Il faut rappeler encore et toujours que de bonnes liaisons routières et aériennes sont deux atouts incontournables, non seulement pour la promotion économique, mais sont également nécessaires au maintien et au développement de nos industries endogènes. Pour nous, le moment n'est donc plus à la parlote. Il faut agir en votant unanimement l'aménagement de ce premier tronçon de la H20. L'élargissement de cette partie de route devra impérativement se réaliser pour permettre au SIS d'intervenir à partir de sa nouvelle caserne, dont la mise en service est prévue en 2004. Le groupe radical se dit satisfait d'ailleurs de la modification du projet pour conserver le dégagement devant le Musée Paysan. En cas de refus, qui prendra la responsabilité de pénaliser ce Service par les retards des urgences, car chacun d'entre nous pourrait aussi malheureusement être concerné. Aujourd'hui les autorités de La Chaux-de-Fonds sont face à un choix important. En cas de refus, ceci annulera le développement futur d'une partie du canton et agira obligatoirement sur les emplois. Il est impératif de reprendre le dialogue avec les services concernés, dont le Canton, les opposants au tracé du carrefour St-Jean et de revoir la liaison carrefour du Bas-du-Reymond avec un tracé plus réaliste, autant techniquement que financièrement supportable pour notre Ville. Que ce soit le futur tracé définitif de la nouvelle H20, il est clair que nous n'allons pas régler totalement la répartition des flux de la circulation aux heures de pointe, sachant que les problèmes liés à ces flux sont à 95% dus aux véhicules endogènes et qu'il s'agira parallèlement d'inciter et d'éduquer les utilisateurs, afin qu'ils prennent l'habitude d'emprunter aux heures de pointe des itinéraires appropriés. M. le président, Mesdames, Messieurs, allons de l'avant et ne perdons pas cette chance en montrant au parlement des jeunes et à nos concitoyens la voie de l'avenir pour notre ville et région en votant ce crédit qui après les déductions des subventions fédérales et cantonales représentera un solde à la charge de la Ville d'environ Frs 1'700'000.-.

Je dois dire que je suis un peu étonné que le groupe socialiste fasse mention d'un rapport de l'ATE que nous n'avons pas eu dans les mains, donc pas étudié mais qui n'a été que sommairement lu. Le groupe radical votera ce rapport.

Mme Fabienne Montandon, présidente : Je remercie M. Laeng et je lui rappelle qu'il s'adresse à Mme la présidente !

Mme Alexandra Billod, pop-us : La réponse donnée dans ce rapport est explicite. Nous soulignons qu'elle a pris en compte jusqu'à présent les différents acteurs concernés par ces aménagements. Ce soir, nous sommes particulièrement sensibles au courrier de l'ATE et nous relevons qu'une grande partie des questions se sont aussi posées dans notre groupe lors de notre séance. Mais par contre nous arrivons à une conclusion différente, puisque nous acceptons ce rapport.

Nous voyons ce soir la tournure du débat et je ne vais pas prolonger. Par contre, je vous propose une petite déviation à prendre en terme de remarque générale. Elargir les routes, favoriser le trafic routier, c'est un certain type de réponse, c'est une courte donnée et choisie de la politique des transports de ce canton. Vous n'êtes pas sans savoir toutefois que, plus nous faisons de routes, plus nous les élargissons, plus elles sont fréquentées, donc plus il y a de trafic. Nous circulons dans un rond point sans sortie. Nous sommes dans une région où la voiture règne, à se demander s'il ne faudrait pas laisser proliférer des nids de poules sur nos routes, les laisser venir des pistes cahotantes pour développer un réseau qui soit réellement accessible aux pendulaires dont nous parlons beaucoup actuellement en Suisse. Ceci est un débat qui nous l'espérons sera repris le plus souvent possible en temps opportun. Merci de votre attention.

M. Laurent Kurth, soc. : Non, sans esprit polémique, Mme la présidente, j'aimerais juste signaler au représentant du groupe radical que s'il a eu le bénéfice de pouvoir nous entendre avant de s'exprimer, nous en avons fait autant s'agissant de la lettre de l'ATE. Nos remarques par rapport à cette lettre n'étaient pas incluses dans notre texte écrit, mais nous avons attentivement écouté ce qui nous a été lu.

Mme Fabienne Montandon, présidente : Je peux vous confirmer que j'ai reçu le courrier de l'ATE ce week-end. Donc les décisions du groupe avaient déjà été prises.

M. Charles Augsburger, président du Conseil communal : Je voudrais de manière un peu liminaire donner connaissance ici d'une lettre qui nous vient du Département de la gestion du territoire signée par M. Pierre Hirschy. En effet, étant informé de l'importance qu'accordaient plusieurs groupes au fait que la deuxième étape de la H20 devait pouvoir être réalisée et que les réalisations qui sont contenues et prévues dans ce rapport pouvaient éventuellement remettre en cause cette deuxième étape en disant "elles sont suffisantes pour faire en sorte que le trafic puisse s'écouler, donc nous ne ferons plus la deuxième étape", nous avons estimé nécessaire d'avoir quelques garanties. Nous nous sommes approchés du chef du Département pour solliciter une prise de position officielle de sa part. Nous voudrions vous en donner lecture. Cette lettre nous est parvenue hier en fin d'après-midi par fax. Cette lettre est adressée au Conseil communal et elle est intitulée : déclaration d'intention.

"Nous apprenons que certains conseillers généraux hésitent à prendre position positivement dans le cadre du crédit demandé pour l'amélioration de la rue Louis-Joseph-Chevrolet. Nous tenons à préciser ceci. Ces travaux sont indispensables pour garantir un trafic fluide sur la rue Louis-Joseph-Chevrolet puis celle des Crêtets lors de la mise en service de la première étape de l'évitement de La Chaux-de-Fonds à

fin 2005. Ces aménagements sont nécessaires aux transports publics et doivent être réalisés pour offrir une circulation aisée des véhicules d'intervention lorsque la nouvelle caserne du SIS et de la Police cantonale sera inaugurée. Ces travaux répondent aussi à des engagements pris envers les deux associations qui ont retiré leur opposition à la première étape de la H20 (Association Helvétie-Liberté et ATE) sous la condition expresse de ces réalisations. Ils sont nécessaires jusqu'à la mise en service de l'évitement complet de La Chaux-de-Fonds dont la deuxième étape reliera le nouveau giratoire "Sur-les-Sentiers" à celui du Bas-du-Reymond. Alors que nous venons de recevoir l'accord de la Confédération pour la première étape et la confirmation du tracé de la deuxième étape, une décision positive du Conseil général est d'autant plus nécessaire pour démontrer la volonté de la Commune de La Chaux-de-Fonds de s'inscrire dans le projet de ces grands investissements. Avec la mise en chantier des travaux de la première étape, nous allons lancer les études du projet de la deuxième étape. Le groupe de travail commune-canton se réunira début juin. Notre intention est de conclure les études de circulation communes à la Ville et pour l'évitement complet. Nous poursuivons l'étude de l'aménagement du carrefour boulevard de la Liberté - rue des Crêtets. De même nous allons lancer des investigations géologiques nécessaires à la suite des études le long de la rue de l'Helvétie et entre St-Jean et le Bas-du-Reymond. Sur ces bases, les mandats d'ingénieurs pourront être mis au concours pour établir le projet, dans les meilleurs délais, et le mettre à l'enquête publique puis construire la deuxième étape. En résumé, les travaux que la Ville a l'intention d'engager font intégralement partie du projet général, mais ils ne sauraient rendre inutile la deuxième étape pour laquelle le Grand Conseil et le peuple ont voté dans le cadre de la onzième étape de construction routière. Veuillez croire, M. le président, Mesdames, les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, à l'expression de notre considération distinguée."

Nous pensons que c'est une déclaration d'intention qui est très importante. Je crois qu'elle lève une partie des éléments susceptibles de faire objection ou en tout cas de susciter des réserves par rapport à cette demande de crédit. Nous déclarons aussi qu'elle est utile pour le Conseil communal. Elle sera donc versée au dossier. C'est heureux que nous puissions disposer d'une telle déclaration d'intention.

Mme Claudine Stähli-Wolf, directrice des Travaux publics : Ce dossier est un dossier technique de construction routière, raison pour laquelle, c'est moi qui vais, à la suite de mon collègue, tenter de vous répondre et de vous convaincre.

Je relève pour commencer que les réflexions qui nous ont été communiquées par la lecture de la présidente concernant la position de l'ATE sont fondées sur des constats judicieux. Le Conseil communal connaît cette équation paradoxale. Lorsque nous élargissons une route et que nous améliorons la fluidité, nous créons un appel de circulation et nous ne résolvons pas les problèmes que nous souhaitons résoudre. Dans le cas qui nous occupe ce soir, et à la demande expresse de l'ATE, nous avons construit tout le concept de l'élargissement qui vous est proposé ce soir sur la préservation du fonctionnement des Transports en commun. L'élargissement qui est proposé et la fluidité que nous souhaitons créer, s'adressent pour l'essentiel aux Transports en commun. Les différents aménagements qui ont été conçus pour la

partie qui va du giratoire de Polyexpo jusqu'à la Combe-à-l'Ours ont été définis en collaboration avec les représentants de l'ATE dans la phase de traitement de leur opposition à la première étape de la H20. Le travail a été réalisé. L'ATE posait de bonnes questions. L'ATE disait "la H20 se fait par étapes, elle va donc déboucher au giratoire de la Combe-à-l'Ours et lâcher dans un secteur qui n'est pas prévu pour, des flots de circulations importants, peut-être pas toute la journée, mais à certaines heures du jour. Aujourd'hui déjà et de plus en plus régulièrement, les Transports publics sont coincés dans la circulation ». L'ATE constatait que nous ne pouvions pas laisser faire les choses ainsi. Nous avons donc eu des discussions Canton, Ville, ATE et nous avons proposé la mise à trois voies du tronçon Polyexpo vers la Combe-à-l'Ours avec une voie réservée pour les bus. L'ATE a également demandé un élargissement du pont des Eplatures dont vous avez constaté qu'il est cité dans le rapport, mais qu'il n'y est pas inclus, mais il doit venir ultérieurement. L'ATE demandait une voie pour les TC, car actuellement déjà, ils sont bloqués. L'ATE demandait encore des aménagements sur le boulevard des Eplatures par la création d'une voie bus au nord. Nous avons pris tous ces éléments en compte, parce que pour nous aussi, c'est une préoccupation. Pour nous aussi c'est un souci que, la circulation automobile augmentant, les Transports publics ne puissent plus circuler du tout. Comment voulez-vous assurer un transfert modal avec des Transports en commun qui ne circulent plus ? C'est quand même un paradoxe et nous devons y répondre. Nous n'échappons bien sûr pas à la question de l'ATE : si nous élargissons, il y aura davantage de voitures. M. Kurth a raison de signaler qu'il faut prendre le problème dans son ensemble. Nous n'avons pas non plus négligé cet aspect.

Le plan de la mobilité a donné lieu à plusieurs groupes de travail qui planchent, l'un sur le report des trafics qui va se faire à partir des aménagements au centre et sur les collectrices et sur les voies de distributions dans la ville. Un autre groupe planche sur un plan du parage en ville de La Chaux-de-Fonds qui va impliquer des parkings de dégagement, parce que nous faisons aussi cette hypothèse. Donc les moyens viendront progressivement assainir l'ensemble de la situation. Le Conseil communal vous demande de ne pas jouer le plan de la mobilité contre les aménagements qui vous sont proposés ce soir. Bien entendu, ces aménagements n'ont pas la prétention de tout résoudre et de répondre à tout. Mais ils sont nécessaires, parce que la H20 va se faire par étapes et c'est la raison pour laquelle nous avons des subventions du Canton qui sont importantes sur ce projet. Si nous le redimensionnons, si nous le réduisons, les subventions du Canton ne viendront pas. Ces subventions viennent parce que nous avons l'obligation, en quelque sorte, d'assurer l'arrivée de la jonction H20 en direction du centre ville.

Il y a eu une autre opposition à la première étape de la H20, c'était celle de l'association Helvétie-Liberté. Elle se souciait de voir arriver sur la rue de l'Helvétie une circulation très, très importante. Le Conseil communal, avec le Canton, a réfléchi à répartir le flot des voitures sur trois axes. Premier axe, la rue de l'Helvétie, deuxième axe, le pont des Eplatures et troisième axe, la partie Louis-Joseph-Chevrolet - Crêtets au-delà du giratoire de Polyexpo. Le giratoire de Polyexpo sert aussi à cette distribution de flux de circulation. C'est donc un engagement qui a été pris. Bien sûr, le Conseil général est souverain et il peut parfaitement dire : "Nous, nous ne souhaitons pas ces élargissements. Nous souhaitons que les flux de

circulation se déroulent naturellement ». Ils iront donc naturellement sur la rue de l'Helvétie. « Nous ne nous soucions finalement pas vraiment de ce qui peut se passer autour de ces questions-là." Le Conseil communal a donc pris, avec le Canton, l'engagement de résoudre les problèmes posés par Helvétie-Liberté, suite à quoi, l'association Helvétie-Liberté a retiré son opposition à la réalisation de la première étape de la H20.

Nous avons donc deux associations qui ont retiré leurs oppositions. Les travaux de la H20 vont démarrer en partie cet automne, en partie au printemps prochain. Ils vont se dérouler, ils vont se réaliser. Si nous ne prévoyons pas de solution pour le jour où cette bretelle sera réalisée, nous n'aurons pas résolu le problème. Et la circulation va augmenter. Beaucoup de groupes, dans leurs interventions et notamment les groupes qui s'opposent à ce projet ont raisonné par rapport à ce qu'ils voient maintenant. C'est vrai que si nous allons maintenant sur cette route, elle est large. Actuellement, elle est suffisamment large, sauf à certaines heures où elle se surcharge, en particulier par les transits de frontaliers.

Bien entendu que si la H20 s'était faite en une seule étape, nous n'aurions pas été contraints de faire ces travaux, en particulier l'élargissement. Nous aurions été contraints de faire certains travaux quand même, en particulier le giratoire de Polyexpo. Nous aurions été contraints de faire des revêtements neufs, d'organiser le système des feux, parce que nous devons assurer le fonctionnement du SIS. Déjà maintenant le SIS ne passe plus dans les carrefours. Il y a un certain nombre de travaux que nous n'aurions pas dû faire, mais certains autres que nous aurions quand même dû faire. Le problème que nous avons au Conseil communal et que vous avez au Conseil général, c'est que la H20 ne se déroule pas en une seule étape. Elle va se dérouler en plusieurs étapes dont la première sera achevée, au-delà d'ailleurs de l'ouverture du SIS, vers 2005. Il serait peu responsable de la part de l'exécutif de renoncer simplement aux travaux qui vous sont proposés ce soir.

Comment sont configurés ces travaux ? Vous avez un élargissement qui est prévu de Polyexpo vers la Combe-à-l'Ours avec un trottoir nord. Plusieurs d'entre vous ont contesté la nécessité de ce trottoir nord et ont remarqué d'ailleurs qu'il n'y avait pas de piste cyclable. Il est vrai qu'actuellement, le trottoir nord n'est pas nécessaire sur toute la longueur. Nous pourrions y renoncer. Nous l'avons inclus dans le rapport. Mais pourquoi ? C'est un paramètre qui n'a été cité par aucun d'entre vous. Parce que cette zone est une zone industrielle en plein développement. Le Conseil communal doit assurer ce développement. Qu'est-ce que cela veut-dire ? Cela signifie permettre des accès en voiture et permettre des accès en Transports en commun, c'est garantir un équipement des terrains. A l'heure actuelle, le Conseil communal veut planifier ceci. Il veut contrôler ce développement tout en le favorisant. C'est quelque chose d'important, car beaucoup des aménagements qui sont proposés et notamment la piste centrale de distribution des flux sert à accéder aux différentes industries. Donc, nous avons pris en compte ce paramètre-là également. Pour l'instant, le trottoir nord est indispensable entre le SIS et le giratoire de Polyexpo. Au-delà, il n'est peut-être pas aussi nécessaire, surtout là où se trouve la décharge à neige. Son utilité peut échapper à certains, nous pouvons le comprendre. Nous nous sommes dit : "ce quartier va se développer et nous devons assurer la circulation des piétons". C'est une chose importante. Mais Le Conseil communal est disposé à redimensionner ce

trottoir et à éventuellement renoncer à sa réalisation immédiate, en conséquence de quoi l'ensemble du crédit ne serait pas dépensé. Mais il faut bien avoir à l'esprit que si cette zone persiste à se développer, ce que nous souhaitons, à un moment donné, il faudra que nous garantissions un accès piétonnier de part et d'autre de la route, puisqu'elle sera élargie selon notre projet. Vous avez tous fait la réflexion, que, en effet, si nous élargissons une route, nous risquons de pénaliser les piétons. Nous y avons aussi pensé, et c'est la raison pour laquelle nous avons prévu des trottoirs larges, pour qu'ils soient déneigés et également fonctionnels l'hiver. Mais c'est un sujet sur lequel nous pourrions peut-être nous pencher et réduire un petit peu le projet.

C'est vrai que nous n'avons pas prévu de pistes cyclables. Il n'y a pas de plan des pistes cyclables en ville. C'est tout à fait dommage. La question a été posée à la commission des Travaux publics. Nous aurions dû signaler dans le rapport que nous souhaitions prendre cette demande en considération. La proposition qui a été faite en commission et qui sera étudiée, c'est de créer une piste cyclable sur le trottoir sud qui est très large. Donc il y a une possibilité de créer une piste cyclable le long du trottoir sud. Mais il faut bien avouer que cette rue Louis-Joseph-Chevrolet ne sera pas l'endroit le plus "heimelig" de toute la ville. Néanmoins, la circulation des cycles devrait être réfléchie et protégée. Nous allons réfléchir à la question, ainsi qu'à la difficulté majeure que pose ce projet, c'est la sortie au giratoire de la Combe-à-l'Ours. Il faudra que nous réfléchissions bien comment nous pourrions réinsérer ensuite les vélos dans la circulation routière et comment nous les protégerons un peu plus loin. Nous ne pouvons pas les lâcher ensuite comme cela.

Parmi les réflexions que vous avez faites, vous avez eu beaucoup de soucis pour les piétons dans la zone de Crêtets-Morgarten, vers le carrefour de Morgarten. C'est vrai que la gestion complète du flux des piétons n'est pas optimale, mais nous l'avons réfléchie de la manière suivante : nous allons créer un trottoir continu en Est de la rue de Morgarten avec une traversée de la rue des Crêtets là où il n'y a plus que deux pistes et ensuite une traversée hors champ par le bord du parking du "Paddock" de telle sorte que les enfants (surtout eux), les piétons et les cyclistes ne soient pas mis en danger par la proximité de la route. Ils rejoindront ainsi le passage des Naturalistes sans danger. Ce sera pareil dans l'autre sens. Nous y avons réfléchi. Nous savons que quand une route est large et qu'elle a pas mal de trafic, il y a des risques. Bien entendu, le maintien de cette route large à 50 km à l'heure devra être surveillé. Je compte sur mon collègue pour surveiller cette application. Je suis sûre qu'il sera très efficace (comme d'habitude, dirais-je).

Quand nous élargissons une route, nous induisons de la vitesse, c'est vrai, mais la piste centrale ne va pas être occupée systématiquement par des voitures. Elle servira à tourner à gauche. Elle servira à empêcher les embouteillages et elle permettra également au SIS de passer. Donc il y aura deux pistes roulantes.

Le goulet d'étranglement des Crêtets. Oui et non. La piste centrale, au moment où elle s'arrête, est en "tourner à gauche". Vous avez une piste qui vient de la ville et une piste qui va vers la ville. Donc il y a deux pistes. Finalement, quand la route se referme, il y a toujours deux pistes. Il n'y aura pas une difficulté majeure, mais visuellement, indéniablement, c'est un goulet d'étranglement. Sur le plan pratique, cependant, ce n'est pas forcément le cas.

Je vais prendre vos questions particulières maintenant afin d'avoir répondu, j'espère, à tout. Vous avez été plusieurs à relever la question de l'ASPAM. C'est vrai, nous n'avons pas discuté avant. Nous avons certainement eu tort, et c'est pour cela que nous l'avons reconnu dans le rapport. De l'avis du Conseil communal, il est tout à fait honorable de reconnaître une erreur, c'est donc dans ce sens-là que nous l'avons reconnue. Mais même si nous avions maintenu le rapport (nous ne l'avons pas retiré à cause de l'ASPAM, nous l'avons retiré parce que nous n'avions pas la réponse du Canton pour la H20), nous aurions négocié absolument de la même manière avec l'ASPAM. Comme je peux vous dire ce soir que vos réflexions sur le trottoir nord, vos soucis pour les pistes cyclables, vos préoccupations pour les piétons seront prises en compte au moment de la réalisation. Nous aurions fait la même démarche avec l'ASPAM. Nous avons pu la faire avec eux avant de revenir au Conseil général. Les choses se sont tout à fait bien passées. En fait, nous n'avions rien dans nos archives, signalant qu'un accord avait été passé avec l'ASPAM, parce que cet accord avait été passé pendant le Conseil général et en conséquence de quoi il figurait dans le PV du Conseil général et pas forcément ailleurs. A partir du moment où nous en avons eu connaissance, nous avons honoré les engagements pris et l'ASPAM était tout à fait satisfaite.

J'ai répondu aux dangers accrus.

Les questions de plantation d'arbres en ville. Oui, nous pouvons imaginer que nous pourrions planter davantage d'arbres en ville. La difficulté quand nous les plantons dans les trottoirs, c'est quand ils grandissent. C'est le problème avec les arbres : quand ils sont petits, cela va bien, quand ils grandissent, ils posent problème. (RIRES). Je déconseille aux cyclistes notamment et aux parents avec poussette de circuler sur des trottoirs où les arbres ont beaucoup grandi. Nous avons en ce moment quelques difficultés de cet ordre-là. Mais nous souhaitons également planter les 1'000 arbres. Nous allons veiller à ce que cela soit fait. Nous les planterons peut-être en bordure des trottoirs, mais pas forcément au milieu.

Le métro vers Le Locle. Les transports publics par le train, c'est difficile. Il faudra faire des choix. Est-ce que nous allons vouloir favoriser le métro type RUN avec quelques arrêts et de la vitesse et de la fréquence, est-ce que nous ferons les deux ? C'est aussi possible d'imaginer des arrêts plus fréquents en alternance avec des dessertes plus directes. En aucun cas en tout cas cet élément ne sera négligé. D'ailleurs, la réouverture de la gare du Crêt-du-Locle faisait également partie des accords qui ont été passés entre le Canton et l'ATE pour le retrait de l'opposition. La gare du Crêt-du-Locle sera réaffectée. Un autre élément qui faisait également partie de cet accord, c'était la jonction entre la gare du Locle et la ville du Locle. Donc nous nous préoccuons également des transferts modaux, et le Canton avec nous. Depuis le Col-des-Roches jusqu'à La Chaux-de-Fonds, il y a beaucoup de projets. Après tout, il faudrait peut-être aller plus bas et faire la jonction complète avec la France et nous le souhaitons aussi. Mais cela ne va pas nous dispenser de répondre aux problèmes de la H20.

La limitation des nuisances pour les quartiers qui sont traversés. Oui, c'est vrai, actuellement, il y a des nuisances. Elles ne vont pas diminuer tout de suite, mais la H20 est réalisée pour amener à cela. Dans un deuxième temps, nous espérons bien entendu qu'il en sera ainsi. Nous mettrons tout en œuvre pour qu'il en soit ainsi.

La liaison au nord par Morgarten est peu crédible, en tout cas pour le SIS. Elle n'est pas prévue dans ses trajets d'urgence. Donc cela ne se fera pas par là. Cela se fera par les giratoires avec les feux. C'est pour cela que nous avons besoin des feux dans les giratoires, c'est pour garantir qu'ils se vident et que le SIS puisse passer, mais nous n'utiliserons pas la liaison Morgarten.

Le giratoire Crêtets-Liberté. Vous avez été plusieurs à l'évoquer. C'est le Canton qui traite ce dossier. Il semble qu'il reste une opposition qui n'est pas vraiment une opposition, mais une demande. Celle-ci a été formulée au Canton qui n'a pas donné de réponse, raison pour laquelle le projet n'est pas débloqué, mais nous ne souhaitons pas plus que vous que ce carrefour reste comme il est actuellement. Il fait partie du système qui devra être mis en place. D'ailleurs, le chef de Département le signale également.

M. Saison avait repris passablement des éléments du courrier de l'ATE. Le giratoire trop grand, je le prendrai chez vous. Faire le giratoire plus petit. Il était prévu plus petit, mais si nous l'avions fait plus petit, le Canton ne l'aurait simplement pas subventionné. C'est lui qui a demandé qu'il ait cette taille. Nous pouvons le faire plus petit, cela ne nous coûtera pas moins cher, cela aura un effet de ralentisseur sans doute, mais nous aurons le problème du passage du SIS à certaines heures et finalement, cela pourrait être un auto-goal de plusieurs points de vue, dirais-je.

C'est vrai que nous n'avons pas évoqué *stricto sensu* la question des logements.

L'étude des places de parc autour de Polyexpo. Cela répond en même temps à votre remarque concernant le parking et pourquoi il n'est pas apparu dans le premier rapport. Le parcage aux environs de Polyexpo est un vieux problème. Si le projet d'élargissement se réalise, nous allons supprimer un certain nombre de places. Nous avons un souci pour savoir que faire. Mon collègue qui s'occupe de ce dossier a étudié plusieurs variantes dont la réalisation de places de parc sur un terrain privé juste derrière Polyexpo. C'est pour cela que ce n'est pas venu dans le premier rapport. Parce que nous n'avons pas encore pris de position définitive. Grâce au fait que nous avons retiré le rapport, nous vous proposons ce soir une solution. C'est une solution qui est écologiquement acceptable. Elle est juridiquement correcte. Elle répond légalement à la législation. Les parkings en "groise" n'ont pas besoin d'avoir des écoulements particuliers. Nous sommes tout à fait en conformité avec la réglementation. Ce parking est proposé de manière non invasive par rapport au paysage ou la moins invasive possible. Par contre, je n'ai pas la réponse à la question qui a été posée sur les limitations sur ce secteur. Je ne sais pas, nous vérifierons. Il est déneigeable sans difficulté. Nous prévoyons un petit écoulement pour les eaux de surface, parce qu'en cas d'orage, il va saturer. Nous le savons, l'infiltration ne se fera pas complètement, donc nous allons résoudre ce problème d'avance. Nous pouvons le défaire parce qu'il n'est pas en bâti dur. Si un jour, nous proposons un parking en dur ailleurs, nous pourrions restituer cette partie verte. Pour l'instant, il ne sera pas davantage éclairé qu'aujourd'hui, parce que c'est un parking essentiellement pour le jour. La nuit, nous avons accès aux parkings des entreprises et au parking de Precimet pour lequel nous avons une participation que vous avez acceptée. Mais nous avons des problèmes de parcage important le jour. Il n'a donc pas été prévu d'augmenter l'éclairage.

Les baignoires TC, dans la seconde version. Il n'y en a plus à ma connaissance. Nous avons aussi pris en compte cet élément. La circulation sera légèrement ralentie. C'est une jolie formule que la baignoire TC !

Je crois que j'ai répondu. Peut-être encore chez M. Hainard. Est-ce que j'aurais oublié quelque chose ? Les revêtements bitumineux. Nous avons découvert le problème. Nous sommes particulièrement attentifs et précis dans nos soumissions. Nous allons vérifier millimétriquement. Nous ne devrions plus avoir d'ennui. J'ai observé les routes dans d'autres endroits, je vous invite à le faire. Je trouve qu'il y a une moindre résistance des revêtements bitumineux aujourd'hui qu'autrefois.

J'ai expliqué que nous étions obligés de construire avant les travaux de la H20, et les raisons pour lesquelles c'était nécessaire. "Le projet est compliqué, il ne résout rien" : j'espère vous avoir convaincu du contraire.

Vous vous êtes prononcés en majorité contre la réalisation de ces équipements. Le Conseil communal vous rend attentifs au fait que si nous ne les réalisons pas, les problèmes qui se rencontrent actuellement sur ce tronçon deviendront insolubles. Par ailleurs, si nous ne les réalisons pas, nous ne répondrons pas aux engagements qui ont été pris pour que la première étape de la H20 se réalise. En conséquence de quoi, pour retirer les oppositions suivantes, bonjour les dégâts ! Nous vous invitons à accepter cet élargissement et ces travaux, malgré vos réticences. Nous les prendrons en compte dans toute la mesure du possible. C'est un engagement tout à fait formel et clair. Mais nous avons besoin de cette réalisation en particulier pour assurer la circulation des TC, pour assurer le passage du SIS et pour permettre l'écoulement, la fluidité du trafic automobile privé. J'espère vous avoir convaincu et vous remercie de votre attention.

M. Laurent Kurth, soc. : J'aimerais rassurer la représentante de l'exécutif pour lui dire que ce n'est pas l'absence d'arbres au bord de la route qui conduit au rejet du rapport par le groupe socialiste. Nous faisons la remarque, nous souhaitons qu'elle soit davantage prise en considération à l'avenir, mais ce n'est pas le motif principal de notre refus.

Le groupe socialiste demandera vraisemblablement une suspension de séance tout à l'heure pour examiner dans quelle mesure l'appel à la mauvaise conscience qui est fait par le Conseil communal portera effet sur nos troupes. Mais je souhaiterais quand même faire une ou deux remarques avant que nous demandions formellement cette suspension de séance. Pour revenir d'abord sur la lecture du texte de M. Hirschy et dire que nous saluons dans un premier temps évidemment la prise de position s'agissant de la première étape, dont on nous garantit que les travaux vont cette fois démarrer et rapidement de façon complète mais limités à cette première étape. S'agissant de la suite de ce courrier, je souhaiterais rappeler que si nous sommes confrontés ce soir à la nécessité de voter un important crédit, c'est du moins le point de vue du Conseil communal, c'est pour rattraper, pour gérer les retards provoqués par le Département de M. Hirschy sur la réalisation de la H20. Je vous renvoie pour ceci au dernier procès-verbal de nos débats où M. Augsburger avait longuement évoqué les difficultés rencontrées avec le Canton, le soutien, disons léger, obtenu jusqu'ici sur ce projet de la part du responsable de la gestion du territoire et les retards pris sur les étapes deux et suivantes du tronçon en question de

la H20 qui sont, si j'ai bien compris les déclarations du Conseil communal lors de nos dernières séances, le fait de ce Département. Je m'étonne que ce soir vous nous disiez que c'est pour réparer ces retards qu'il faut absolument élargir les routes communales et régler les problèmes de cette façon-là. Je souhaiterais vraiment, de manière très claire et très ferme, que l'exécutif reprenne ces éléments avec le Conseil d'Etat de façon à ce que nous envisagions de manière tout aussi ferme l'appel qui nous est lancé ce soir d'accélérer les étapes suivantes de la H20, auxquelles le groupe socialiste est attaché et dont il souhaite voir la réalisation rapidement. Il ne s'agit donc pas pour nous de bloquer le dossier de la réalisation de la H20, je le répète.

S'agissant des autres remarques qui ont été faites par rapport aux prises de position des différents groupes, quelques éléments me paraissent quand même un peu contradictoires. Il nous est d'abord dit que c'est pour satisfaire les besoins exprimés par les Transports en commun que nous élargissons cette route, pour que le trafic puisse être plus fluide. J'observe quand même que pour que cela soit vraiment fluide pour le SIS, il faut mettre des feux à l'entrée des giratoires et que sans ces mêmes feux, il nous est dit que les Transports en commun, avec cela, pourront passer et que le trafic sera plus fluide pour eux. Si j'ai bien compris le rapport, ils emprunteront les mêmes pistes que le SIS. Je ne comprends pas bien pourquoi il faut des feux pour le SIS et il n'en faut pas pour les Transports en commun pour que le trafic devienne tout à coup fluide pour eux. Deuxième chose, il nous est dit que c'est pour satisfaire aux exigences de l'ATE que le projet a été formulé de la façon dont il nous est présenté ce soir. Or, nous l'avons entendu en début de séance, l'ATE, si j'ai bien compris, formule un certain nombre d'oppositions, de remarques, d'observations, importantes à nos yeux. Nous avons d'ailleurs relevé qu'elles reprenaient une série de nos propres objections.

Il nous est dit que ces "tourner à gauche" sur la rue Chevrolet sont essentiels. C'est le point sur lequel le PS n'a pas émis de contestation. Nous constatons simplement ce soir que, en tout cas pour la partie qui va de la Combe-à-l'Ours au stand de tirs, ces "tourner à gauche" sont déjà dessinés sur la largeur actuelle de la route, que d'autres "tourner à gauche" en ville sur des routes beaucoup moins larges que la largeur actuelle de cette route sont dessinés. Je parle par exemple de la rue du Versoix. Nous avons réussi à dessiner des présélections. Je crois que c'est l'idéal. C'est vrai que c'est sûrement sur une voie un peu moins rapide. Mais néanmoins, nous avons les plus grands doutes s'agissant de la nécessité d'élargir pour dessiner ces "tourner à gauche", mais le principe des "tourner à gauche" n'est pas contesté chez nous. D'autant plus que la zone industrielle, cela a été relevé, se développe. Nous souhaitons aussi voir ce développement se poursuivre.

Pour revenir aux Transports en commun, il nous semble que la meilleure manière de fluidifier les Transports en commun, et cela a été dit à de nombreuses reprises dans ce Conseil, c'est de leur permettre de circuler en site propre. Nous rappellerons à ce titre que le développement du train, c'est vraiment l'exemple même du site propre pour les Transports en commun. Nous souhaiterions là aussi voir autant d'énergie mise au développement de ce moyen de transport dans la région qu'à celui de l'installation de feux et d'autres gadgets de ce genre. Parce que nous avons quand même le sentiment que dans ce rapport il y a de temps en temps certains éléments qui relèvent du gadget. Nous rappellerons aussi au passage que le développement

des transports ferrés relève également du Département de la gestion du territoire. Nous pourrions le rappeler cas échéant à M. Hirschy qui s'est dit encore récemment attaché et attentif aux préoccupations des Montagnes neuchâtelaises.

Cela a été dit, nous élargissons les routes, la circulation augmente. Cela nous paraît un argument supplémentaire pour investir sur le train de façon à limiter cet accroissement de la circulation automobile. Et pour tout dire, même si cette circulation doit augmenter de manière importante, je crois qu'il est préférable que nous freinions ce flux de circulation dans la zone industrielle avec des dangers relativement modestes, si vraiment c'était à cette solution que nous devrions arriver, plutôt que par les piétons dans les quartiers habités de l'Helvétie et des Crêtets. Parce que ce rapport, encore une fois, donne ce sentiment que nous allons ouvrir un boulevard jusqu'à Polyexpo, puis ensuite laisser les piétons freiner la circulation pour les tronçons suivants.

Le Conseil communal nous dit qu'il est dommage qu'il n'y ait pas davantage de pistes cyclables. C'est un point de vue que nous partageons, nous l'avons dit. Nous nous étonnons simplement que le Conseil communal regrette cet état de fait sans venir plus rapidement et, avec là aussi, plus d'enthousiasme, avec des propositions concrètes sur ce terrain-là.

Et puis, dernier point, la représentante de l'exécutif a mentionné qu'avec l'ASPAM nous avons pu reprendre un certain nombre de préoccupations et revenir avec un nouveau rapport. J'ose espérer que le Conseil général ne vaut pas moins que l'ASPAM et c'est rien d'autre que ce que nous demandons ce soir, à savoir reprendre ce rapport en fonction des préoccupations exprimées et revenir avec quelque chose qui tienne un peu mieux compte de l'ensemble des éléments qui ont été exprimés sur plusieurs bancs.

Mme Fabienne Montandon, présidente : Avant de passer la parole aux intervenants suivants, je vous signale qu'il y a huit points à l'ordre du jour et qu'il est déjà 20h.50. Je passe la parole à M. Laeng.

M. Philippe Laeng, rad. : Avant, je n'avais pas mis mes bonnes lunettes, je me suis trompé à la fin de mon explication ! Non, j'ai quand même été étonné de l'opposition d'une grande partie des groupes, parce que le 1^{er} mars, il me semble que nous avions avec Le Locle décidé d'aller voir le Conseil d'Etat. Il est vrai que la délégation était énorme, nous étions cinq, dont un du Locle. Je crois que nous sommes allés demander que cette H20 accélère et encore beaucoup d'autres choses. Quand nous commençons à nous opposer à ces choses-là, je me demande pourquoi nous sommes descendus et puis quelle utilité cela avait. Merci.

M. Frédéric Hainard, lib.-ppn : Je serai bref. Les réponses du Conseil communal ne sont pas satisfaisantes. Une question au demeurant est encore en suspens. Pour quelle raison, l'appel d'offres a déjà passé dans la Feuille officielle avant que nous soyons saisis.

Permettez-moi également de douter, même si nous les saluons, des déclarations d'intention du Conseil d'Etat qui a tergiversé un certain nombre de fois sur le projet H20, notamment, et il est utile de le rappeler, St-Jean. Nous sommes favorables à la

H20 et nous nous opposons à l'amalgame qui est fait maintenant entre le projet H20 et le projet qui nous est soumis ce soir et le refus que nous exprimons.

Pour le reste, nous partageons l'avis émis par le représentant du parti socialiste concernant les transports publics et le "tourner à gauche". En bref, ce projet est comparable à une piste de luge qui se termine par un mur et les réponses du Conseil communal sont comparables à celles d'un parent qui répond à son enfant au sujet de ladite piste "la piste est cofinancée, c'est comme cela, essaye, regarde après, nous en rediscuterons". Le groupe libéral maintient en l'état son refus.

M. Jean-Pierre Veya, pop-us : Déjà pour faire un constat. Comme finalement chaque fois que nous abordons un dossier routier, je pense que dans ce parlement, comme dans tous les parlements de ce pays, voire de tous les parlements d'Europe, nous avons autant de spécialistes dans la salle qu'il y a d'élus. Et je me situe aussi dans cette frange-là. Bien sûr. Nous sommes tous des spécialistes, parce que nous sommes tous piétons, cyclistes, nous utilisons les Transports en commun et utilisons également notre voiture. A partir de là, nous estimons que nous sommes "spécialistes" dans le domaine. Pour ma part, je constate aussi que dans tous ces dossiers routiers, nous pouvons en reprendre certains autres, peut-être particulièrement dans celui-ci, nous touchons par moment à la quadrature du cercle, dans le sens, où nous essayons de satisfaire tout le monde, ou en tout cas un maximum de personnes, et nous nous rendons compte à un moment donné que la totalité de la satisfaction ne peut pas être accordée à tous. Je crois que c'est vrai dans ce dossier, je crois que c'est vrai dans d'autres dossiers également. D'où une certaine surprise, par exemple par rapport à la lettre de l'ATE, dont je suis membre, mais pas actif, mais membre quand même, où nous voyons qu'une partie du projet vient en fait de demandes de l'ATE par rapport à leurs levées d'oppositions; cela a été dit clairement à plusieurs reprises, et nul ne le conteste, et d'autre part, quand le projet qui découle finalement des accords passés avec le Conseil communal vient sur la table, il y a de nouveau ou encore des choses qui ne jouent pas ou qui ne conviennent pas. Dans notre groupe, nous avons aussi abordé ces différentes questions. Nous avons bien sûr eu des soucis qui étaient souvent comparables à ceux qui ont été impliqués ici. Mais je crois que la réflexion que nous avons faite à un moment donné, c'est de prendre le projet globalement. Vous pouvez renvoyer ce rapport ce soir, il peut revenir une deuxième fois, une troisième fois, une cinquième fois, il ne pourra pas, jamais et en aucun cas répondre de façon totalement satisfaisante à la totalité des problèmes qui sont soulevés. Je crois que s'il y a une chose à retenir de ce qu'a dit le Conseil communal ce soir, c'est la complexité de la question. A partir de là, il faut à un moment donné trancher et décider si nous sommes finalement dans un projet qui est globalement acceptable, qui va globalement dans le sens que nous souhaitons. Je serais particulièrement gêné ou même fâché que le légitime souci du groupe socialiste en particulier, par rapport à la deuxième étape de la H20, qui si j'ai bien compris, amène une partie assez fondamentale du refus du crédit, venait finalement à contrario mettre en danger la deuxième partie de la H20 si ce soir nous ne prenons pas la décision de voter ce crédit. Je trouve qu'il y aurait quand même un paradoxe assez fort dans cette prise de position. Je vous remercie de votre attention.

M. Laurent Kurth, soc. : Au nom du groupe socialiste, je confirme notre demande d'une suspension de séance.

Mme Fabienne Montandon, présidente : Etes-vous d'accord de faire la suspension de séance ? Nous profitons de la suspension de séance pour faire la pause. Nous reprendrons dans dix minutes.

PAUSE

Mme Fabienne Montandon, présidente : Avant de reprendre les débats, j'ai une communication à vous faire de la part de Mme Lise Berthet. Elle vous invite à venir visiter l'Ancien Stand le mercredi 11 juin 2003 à 17h.30 pour prendre connaissance de l'état du bâtiment en présence de l'architecte.

Je vais maintenant ouvrir à nouveau le débat en vous demandant d'essayer d'être le plus concis possible si vous ne voulez pas terminer à deux heures du matin !

M. Laurent Kurth, soc. : Nous serons effectivement très brefs. Le groupe socialiste a fait une série de remarques qu'il peut confirmer après cette suspension de séance. Il ajoute le fait qu'il estime que les promesses faites devant le Conseil général ce soir sont insuffisantes. Nous l'avons vu il y a 24 ans avec l'épisode de l'ASPAM, les promesses peuvent parfois s'oublier. Il souhaiterait que les éléments évoqués ce soir puissent être repris pour élaborer un nouveau projet qui tienne compte des remarques émises, notamment dans notre groupe, mais de façon générale dans ce Conseil ce soir. Il demande donc un nouveau rapport. Il aimerait dire encore une fois de manière très ferme et très claire qu'il y a de sa part un soutien très marqué à la réalisation complète de la H20 et qu'il ne faut pas voir dans le rejet du rapport une opposition à ce projet. Le groupe socialiste confirmera son opposition à ce rapport, sous réserve de quelques abstentions.

M. Frédéric Hainard, lib.-ppn : J'aurais voulu que le Conseil communal réponde à ma question de la publication dans la Feuille officielle.

Compte tenu, je veux quand même le dire aussi, des réponses du Conseil communal, le groupe libéral laisse la liberté de vote à ses représentants.

M. Emile Saison, éco. : Les Verts maintiennent leur opposition à ce rapport et demandent qu'une nouvelle proposition aille dans le sens de ses demandes, notamment en ce qui concerne le plan de mobilité et puis tout ce qui concerne les pistes cyclables, parce que rien n'est très clair dans ce domaine.

M. Francis Stähli, pop-us : Je pose une question, parce que, à un moment donné, je n'ai pas compris quelque chose dans le débat. Je propose de m'éclairer ou de transmettre la question à qui de droit. Le représentant du parti libéral a, dans sa deuxième intervention, me semble-t-il, enfin je ne sais pas si c'est vrai, mis en doute l'engagement écrit du chef de Département. J'aimerais savoir si j'ai bien compris, si c'est vraiment vrai. (RIRES).

Mme Fabienne Montandon, présidente : Je pose la question à M. Hainard s'il veut répondre.

M. Frédéric Hainard, lib.-ppn : Je ne sais pas dans quelle mesure je dois répondre aux questions d'un confrère dans l'hémicycle, mais j'ai effectivement dit que compte tenu des tergiversations du Conseil d'Etat, nous pouvions douter de la déclaration d'intention du Conseil d'Etat.

Mme Claudine Stähli-Wolf, directrice des Travaux publics : Après cette suspension de séance, je vais faire un petit baroud d'honneur mais pas trop trop long néanmoins. Tout d'abord pour répondre à la question de M. Hainard concernant l'appel d'offres, et cela me permettra de répondre également aux groupes qui maintiennent le renvoi du rapport et souhaitent un nouveau rapport. La raison pour laquelle cet appel d'offres a été lancé tient à la durée de la saison des travaux chez nous. Cela nous arrive de temps en temps, parce qu'avec les marchés publics, il y a un temps vraiment impressionnant entre le moment où nous avons la possibilité légale donnée par le Conseil général de réaliser des travaux et le moment où nous pouvons les commencer. La procédure est vraiment très longue, donc nous mettons parfois en soumission, sous réserve de votre approbation. Cela ne signifie pas que nous démarrons la procédure, cela signifie que nous nous donnons les moyens au moment de la fin du délai référendaire par exemple, d'avoir déjà pris les dispositions pour pouvoir démarrer. C'est la raison pour laquelle dans ce dossier, comme parfois dans d'autres, nous trouvons des mises en soumission. L'objectif n'est absolument pas de contourner le pouvoir de décision du Conseil général.

C'est la question des délais et je reprendrai avec cette question des délais. Si ce soir vous renvoyez au Conseil communal ce rapport avec une demande qu'il revienne à nouveau devant vous, nous allons avoir un problème de délai qui pourrait nous amener à ne pas pouvoir entreprendre les travaux cette année encore. Donc c'est un élément très important, puisque le SIS est sensé ouvrir et commencer de fonctionner au début de l'été 2004, en conséquence de quoi, nous allons avoir pendant un moment un SIS qui fonctionnera mal. Bien entendu, pour être synchrone avec la H20, il nous restera encore du temps, sur ce plan-là, nous en sommes conscients. Mais concernant la problématique particulière du SIS, nous allons avoir des difficultés, il y a une augmentation chronique du nombre de véhicules sur ce tracé qui fait que le SIS ne pourra pas exercer correctement son travail pendant une période x ou y, jusqu'à ce que nous ayons mis en place les systèmes qui sont prévus et qui resteront prévus dans le rapport suivant pour faciliter son travail.

Il y a une question à laquelle je n'avais pas répondu, c'était de savoir pourquoi il n'y a pas de feux pour les trolleybus dans les giratoires. C'est parce que cela interromprait la circulation de manière chronique et ce n'est pas la même problématique que la problématique de l'urgence. Tout le projet a été fait pour faciliter le déplacement des Transports en commun mais il a été réfléchi dans le cadre d'une fluidification que cela plaise finalement ou non à certains d'entre vous.

M. Kurth a répété un certain nombre de choses avant la suspension de séance, certaines également après, disant que le Conseil communal oubliait ses promesses. C'est un procès d'intention. Le Conseil communal réfute absolument cette affirmation

de la part du groupe socialiste. Nous ne savions pas l'engagement qui avait été pris et à l'inverse de ce qu'exprime le porte-parole du groupe socialiste, au moment où nous avons découvert la problématique, nous avons honoré les engagements de nos prédécesseurs. Le Conseil communal fonctionne de cette manière. Il continuera de fonctionner de cette manière. Si ce soir vous renvoyez le rapport et que vous attendez de nous que nous revenions avec un projet restreint, nous allons avoir des problèmes pour honorer les engagements qui ont été pris vis-à-vis des différents partenaires au moment de la levée des oppositions de la première étape. Du sens du Conseil communal, nous ne pouvons pas à la fois reporter à l'année prochaine, vraisemblablement, les travaux complémentaires pour l'arrivée de la H20 et dire qu'il y a un soutien à la H20. Le Conseil communal serait placé dans une situation vraiment délicate et les habitants du quartier que vous voulez protéger, avec nous.

Je souhaite que cette dernière intervention vous permette de réfléchir, sachant que nous prendrons dans toute la mesure du possible les mesures à même de rassurer, à même de prendre en compte vos préoccupations concernant les Transports en commun, les piétons, les cyclistes. En quelque sorte, nous avons le devoir de préparer l'arrivée de la première étape de la H20 dans les quartiers résidentiels et dans un quartier qui doit se développer encore qui est celui de cette zone ouest de la ville. Donc merci d'accepter ce rapport. Merci de nous donner la possibilité de commencer les travaux rapidement et de réaliser des aménagements indispensables pour le SIS et indispensables pour les Transports en commun. Je vous remercie.

Le rapport est refusé par 18 voix contre 15.

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS****RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

à l'appui d'une demande de trois
crédits pour un montant total de Fr. 2'201'000.—
pour le réaménagement complet du bâtiment 7
du centre multilatéral de Numa-Droz, pour la deuxième phase du
réaménagement du Collège des Crêtets et pour
des aménagements dans divers collèges primaires

(du 5 mai 2003)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 4 décembre 1996, les directions des écoles enfantine, primaire et secondaire remettaient au directeur de l'Instruction publique un volumineux rapport relatif à leurs besoins futurs en locaux et équipements scolaires, besoins liés à l'évolution de la natalité dans les années 1988 – 1994, à l'évolution de l'école et de la démographie de la ville en général.

Le 29 août 2001, votre Conseil prenait acte, par 38 voix sans opposition, de la réponse donnée à la motion déposée en 1995 par M. Charles Faivre relative aux effets du gonflement des effectifs scolaires pour les années à venir. (PV CG 2000-2004, pp. 1439-1477)

1. Généralités

A l'époque, la réflexion incluait des éléments liés à certains besoins en matière de pédagogie non encore satisfaits dans notre ville ou nouveaux, tels que l'équipement en salles multimédias. Elle relevait que l'évolution de la composition sociologique de la population et des comportements des élèves imposeraient aux directions d'école, d'une part, de stabiliser l'effectif moyen par classe à 18 élèves et, d'autre part, à aménager, dans chaque centre scolaire, quelques salles de classes, des lieux d'accueil pour les élèves, des lieux d'étude et de travail en

groupe autour de centres de documentation, ainsi que des espaces pour faire les devoirs et des espaces de socialisation.

Les solutions proposées en 1996, compte tenu de la fluctuation des effets de la natalité jusqu'en 2010, prenaient en compte les problèmes financiers de la ville. Les aménagements envisagés pouvaient à la fois répondre au besoin d'accueillir tous les élèves dans des conditions acceptables et, à terme, répondre aux besoins liés aux évolutions pédagogiques constatées, à l'évolution du plan d'études et des structures de l'école et de la société.

Compte tenu du temps écoulé, les données quantitatives ont été vérifiées et les chiffres donnés alors ont été confirmés.

2. Rapports déjà présentés à votre Conseil

La réponse à la motion Faivre s'est concrétisée dans les rapports suivants:

- a) demande de crédit de Fr. 322'750.— pour la création de salles de classe au collège des Crêtets (1^{ère} phase), du 11 mars 2002, approuvé par le Conseil général le 26 mars 2002 (PV CG 2000-2004, pp. 2098-2108).
- b) demande de crédit de Fr. 1'925'000.— pour l'extension du centre scolaire des Forges, du 15 mai 2002, approuvé par le Conseil général le 29 mai 2002 (PV CG 2000-2004, pp. 2373-2394).
- c) demande de crédit de Fr. 3'276'400.— pour l'extension du collège de Bellevue, du 14 août 2002, approuvé par le Conseil général le 27 août 2002 (PV CG 2000-2004, pp. 2597-2620).

Le présent rapport est donc le dernier concernant l'extension des locaux scolaires liée à la motion Faivre, étant entendu que notre Conseil vous présentera prochainement un rapport concernant la halle double d'éducation physique et sportive à l'ouest de la ville.

3. Réaménagement du bâtiment Numa-Droz 7

Pour le centre Numa-Droz, les besoins répertoriés en 1996 par l'Ecole secondaire étaient les suivants :

- Réaménagement complet du bâtiment 7. Il devait comprendre deux salles d'activités manuelles sur bois (AMB), une salle d'économie familiale (EFA), deux salles d'activités manuelles sur textiles (AMT), 2 salles d'éducation visuelle et artistique (EVA) et un foyer d'accueil.
- Construction d'une salle de biologie/physique sur le toit du bâtiment 2.

3.1 Analyse de la situation

Le centre Numa-Droz accueille actuellement 34 classes. Les surfaces à disposition dans les bâtiments 2 et 6 sont insuffisantes pour loger autant de

classes. C'est la raison pour laquelle six classes de l'école secondaire trouvent place dans la partie du complexe réservée à l'école primaire. Par ailleurs, depuis l'abandon de Charrière 2bis (ancienne école ménagère), l'ensemble des élèves du centre, à l'exception d'une ou deux classes, suivent les cours d'économie familiale au collège des Crêtets. Cette situation n'est pas satisfaisante, tant du point de vue de l'organisation générale des horaires des élèves que de la sécurité et des mesures à prendre pour limiter les risques et les problèmes sur le chemin de l'école.

Au niveau de l'ensemble de l'école secondaire, l'augmentation du nombre de classes a nécessité l'augmentation de la capacité d'accueil, aux Forges, à Bellevue et au collège des Crêtets. Pour ce site, une première étape a été réalisée pour la rentrée scolaire 2002/2003. Une seconde étape est prévue pour la rentrée 2004-2005. Elle prévoit la transformation de l'une des trois salles réservées à l'économie familiale en salle de géographie et en centre de documentation. Ainsi, il devient nécessaire de recréer cette salle dans le cadre du bâtiment 7. Cette option, prise il y a de nombreuses années par la direction de l'école secondaire, n'avait pu se réaliser jusqu'ici, faute de moyens.

Par ailleurs, depuis le dépôt de la réponse à la motion Faivre, l'organisation de l'année scolaire 2002-2003 a montré que l'enseignement de la biologie / physique pouvait se dispenser dans des conditions acceptables, sans la création d'une salle supplémentaire en surélevant le bâtiment 2 comme prévu initialement. Cependant, l'augmentation des effectifs nécessite de nouvelles salles de classe qui auraient dû être réalisées sur le toit de ND2. Néanmoins, à la suite du réaménagement du bâtiment 7, on pourra transformer les deux salles réservées actuellement à l'enseignement artistique et visuel pour y créer les deux ou trois salles de classe qui font défaut dans le centre.

Dès lors, le montant initialement prévu pour la surélévation de Numa-Droz 2 pourrait être affecté à la rénovation de Numa-Droz 7, maintenant ainsi son coût de rénovation et d'équipement au montant prévu dans la motion Faivre pour le centre Numa-Droz, soit :

Réaménagement bâtiment 7	Fr	900'000.--
Rehaussement du bâtiment 2	Fr.	400'000.--
Mobilier et matériel	Fr.	370'000.--
Total	Fr.	1'670'000.--

Il est entendu que le projet soumis à votre appréciation ne prend pas en compte les besoins en locaux de la Bibliothèque, à l'exception des surfaces nécessaires à la conservation des fonds spéciaux, problème résolu par le futur déménagement de l'école enfantine du bâtiment 6 à l'ancienne Auberge de Jeunesse.

3.2. Bref Historique du CMND7

Construit en 1848, ce bâtiment fut le premier hôpital de la ville. 11 ans après la construction du théâtre (1837), 39 ans avant l'arrivée de l'eau (1887). Il fut utilisé comme hôpital jusqu'en 1898 avant que l'institution ne s'installe dans le

quartier des Arbres. Le Cours Supérieur de Décoration, créé en 1905 par le Directeur de l'Ecole d'Art Charles L'Eplattenier, s'y implantera en 1910 pour fonder avec Léon Perrin et Charles Edouard Jeanneret (le futur Le Corbusier) les fameux « Ateliers d'Arts Réunis ».

Cet édifice, important dans l'histoire de la ville, a fait l'objet d'une étude très attentive du service d'urbanisme pour les ouvertures projetées dans la toiture. Il s'agit en effet, tout en garantissant un éclairage naturel suffisant à l'intérieur des locaux, de préserver l'élégance et les proportions de cette importante toiture particulièrement visible dans sa situation à l'angle des rues Numa Droz et Coullery.

3.3. Descriptif du projet

Sous-sol : un foyer d'accueil

Actuellement, le foyer d'accueil trouve place dans une salle de classe. Il n'offre pas les possibilités d'accueil souhaitées : surface insuffisante limitant le nombre d'enfants pouvant être accueillis, pas de séparation entre lieu de travail et lieu de loisir, utilisation limitée aux fins de journée puisque la salle est occupée la journée par une classe. Le projet prévoit donc la création d'un lieu d'accueil pour les élèves, ouvert dès le matin et jusqu'en fin de journée, avec possibilité d'y faire les devoirs, mais également utile en soirée pour les réunions de parents.

Cet espace est réparti ainsi :

- Une pièce réservée au travail, meublée de 8 tables et de 16 chaises avec un coin informatique.
- Une pièce destinée aux loisirs qui devrait pouvoir également être utilisée pour le travail. Elle sera équipée de 5 tables et de 10 chaises, ainsi que d'armoires et d'une bibliothèque.
- Un coin-cuisine, avec 3 tables et 12 chaises.
- Un WC garçons et un WC filles.
- Un local de cuisson pour la poterie.
- Un réduit.

Ce local sera équipé d'une plinthe technique (téléphone, informatique) et d'une horloge.

Rez-de-chaussée

- Une salle de travaux manuels sur bois et une salle de travaux manuels sur bois / métal.
- Une salle de travaux manuels sur textiles.
- Plusieurs petits locaux d'entreposage et de rangement (également pour le concierge).
- Un WC garçons et un WC filles.

Premier étage

- Deux salles de dessin.
- Une salle de travaux manuels sur textiles.
- Plusieurs petits locaux d'entreposage et de rangement.
- Un WC garçons et un WC filles.

Combles

- Une salle d'EFA équipée de :
 - 3 blocs-cuisine
 - 1 coin à manger
 - 1 cellier
 - 1 vestiaire
- Une salle des maîtres.
- Un WC maîtres.
- Un WC garçons et un WC filles
- Un espace de stockage / réserve.

3.4. Coût du projet**Fr. 1'670'000.--**

Travaux préparatoires	52'500.--
Bâtiment	1'277'000.--
Frais secondaires et compte d'attente	84'000.--
Mobilier et équipement	138'000.--
Total HT	1'552'100.--
TVA 7,6 %	117'900.--
TOTAL TTC	1'670'000.--

Ces montants se décomposent de la manière suivante :

13 Installation de chantier en commun		5'000.--
Frais d'énergie	5'000.--	
14 Adaptation des bâtiments		47'500.--
Démolition, évacuation, étayage	40'000.--	
Dépose des installations, évacuation	2'000.--	
Adaptation	2'500.--	
Dépose des appareils, évacuation	3'000.--	
21 Gros-œuvre 1		82'800.--
Installation de chantier	15'000.--	
Echafaudages	25'000.--	
Béton et béton armé	7'200.--	
Maçonnerie	14'400.--	
Eléments métalliques	3'000.--	
Charpente	18'200.--	
22 Gros-œuvre 2		162'200.--
Fenêtres et portes-fenêtres	6'100.--	
Ferblanterie	22'500.--	
Couverture	62'500.--	
Vitrage de toit en pente	35'100.--	

23 Installations électriques		64'400.--
Installation de courant fort	34'000.--	
Lustrerie	22'000.--	
Installation à courant faible	5'000.--	
Installations provisoires	3'000.--	
24 Chauffage ventilation		51'100.--
Distribution de chaleur	27'500.--	
Installation de ventilation	22'000.--	
Isolation de conduites	1'600.--	
25 Installations sanitaires		119'900.--
Appareils sanitaires courants	16'900.--	
Pose d'appareils sanitaires	4'200.--	
Appareils sanitaires d'alimentation	6'300.--	
Tuyauterie sanitaire	23'000.--	
Isolation de tuyauterie	3'000.--	
Tableaux électriques / pneumatiques	1'500.--	
Agencements de cuisine	65'000.--	
27 Aménagements intérieurs 1		198'400.--
Crépis et enduits intérieurs	5'100.--	
Cloisons plâtre	53'000.--	
Serrurerie courante	30'000.--	
Portes intérieures en bois	60'300.--	
Menuiserie courante	38'000.--	
Système de verrouillage	3'000.--	
Aménagements intérieurs 2		458'900.--
Chapes	95'000.--	
Revêtement de sol carrelage	53'300.--	
Revêtement de sol parquet	25'000.--	
Plinthes	15'100.--	
Crépi synthétique	21'300.--	
Revêtement de parois céramique	17'400.--	
Plafonds suspendus en plâtre	83'300.--	
Peinture intérieure	141'500.--	
Nettoyage	5'000.--	
29 honoraires		185'300.--
Architecte	165'300.--	
Ingénieur civil	10'000.--	
Ingénieurs sanit./chauff./électr.	10'000.--	
51 Autorisation, taxes		2'000.--
Sanction communale	2'000.--	

52 Echantillons, maquettes, repros		2'000.--
Reproduction de documents	2'000.--	
58 Compte d'attente pour prov./réserves		80'000.--
Réserve pour imprévus	80'000.--	
90 Mobilier et équipements		138'000.--
Total		1'552'100.--
	+ TVA 7,6%	117'900.--
		1'670'000.--

3.5. Conclusions pour le projet Numa-Droz 7

En résumé, le fait de ne pas avoir eu besoin de surélever le bâtiment CMND2, pour y réaliser une salle de biologie/physique, permet la création des salles de classe nécessaires au centre ; elles prendront la place des salles d'EVA localisées actuellement dans les bâtiments 2 et 6. Les réaffectations proposées pour le bâtiment Numa-Droz 7 sont devenues indispensables si l'on veut pouvoir dispenser un enseignement de qualité aux élèves qui sont ou qui arriveront à l'école secondaire dans les prochaines années, et particulièrement à ceux venant des quartiers du centre et du nord de la ville.

C'est pourquoi, après avoir accepté les demandes de crédits pour les travaux d'agrandissement du collège de Bellevue et du centre des Forges et de la première étape du réaménagement du collège des Crêtets, nous vous demandons de bien vouloir accepter le crédit consacré à la rénovation du bâtiment Numa-Droz 7, partie de la dernière étape de la réalisation de la motion Faivre, en votant l'arrêté no 1.

4. 2^{ème} étape de réaménagement du collège des Crêtets

Compte tenu de l'évolution des effectifs prévue en 1996 et régulièrement confirmée par les chiffres, la capacité d'accueil du centre Crêtets – Bellevue est en voie d'être portée à 34 classes, 17 dans chaque pôle. Elle comprendra les équipements spéciaux adaptés aux exigences du plan d'études, soit deux salles de physique – chimie – biologie aux Crêtets, deux salles de biologie à Bellevue, deux salles d'activités manuelles sur textiles à Bellevue (réalisées une dans le nouveau bâtiment et l'autre dans l'ancien), deux salles d'activités manuelles à Bellevue (la seconde sera réalisée en été 2003 dans le cadre d'un crédit spécial voté avec le budget), deux salles d'histoire – géographie (une dans chaque bâtiment), deux salles d'éducation visuelle et artistique (une dans chaque bâtiment), deux cuisines pour l'éducation familiale (aux Crêtets) et trois salles multimédias (deux aux Crêtets et une à Bellevue), une aula qui fait aussi office de salle de musique à Bellevue et un foyer d'accueil dans chacun des collèges du centre.

Dans le cadre de la motion Faivre et des demandes de crédit pour la création de salles de classes aux Crêtets et pour la construction de l'extension de Bellevue, nous indiquons que le réaménagement du bâtiment 7 du centre multilatéral Numa-Droz permettrait de transformer la troisième cuisine des Crêtets en salle de biologie et chimie. Nous regrettons aussi que, dans ce contexte et compte tenu de la configuration du collège des Crêtets, il soit difficile de créer le nécessaire espace d'accueil réservé aux élèves et à la réception des parents.

L'organisation mise en place au cours de la présente année scolaire dans l'ensemble de nos centres met en évidence que nous pourrions digérer l'augmentation du nombre de classes sans avoir à créer des salles supplémentaires de biologie – chimie – physique. Aussi, souhaitons-nous pouvoir aménager l'espace libéré au 3^{ème} étage du collège des Crêtets en un espace polyvalent « salle de géographie-centre de documentation-espace convivial pour la réunion de parents ». L'actuelle salle de géographie, située au rez-de-chaussée, deviendra le nécessaire espace d'accueil des élèves et, la salle de préparation attenante, l'espace réservé à la réception des parents et aux conseils de classe, la surface et la configuration du bureau de la direction étant notoirement insuffisante et inadaptée à ces réunions.

4.1 Transformation d'une cuisine en centre de documentation et en salle de géographie, d'une salle de géographie en un foyer des élèves et d'une salle de préparation en lieu d'accueil des parents

Depuis la désaffectation de Charrière 2bis (ancienne école ménagère), bâtiment qui aurait exigé un crédit important de mise en conformité, le centre Numa-Droz ne dispose plus d'installations propres à assurer l'enseignement de l'économie familiale. La modernisation et les réaménagements du bâtiment 7 prévoient la réalisation d'une salle d'économie familiale. Avec cinq salles, deux aux Forges, deux aux Crêtets et une à Numa-Droz, les besoins présents et à long terme de l'Ecole secondaire seront donc couverts.

Actuellement, un espace réservé à l'enseignement de l'économie familiale est partagé en deux secteurs : un espace « repas et théorie » et un espace « réalisation des repas ». L'espace « réalisation des repas » deviendra la salle de géographie et l'espace « repas et théorie » le centre de documentation. Les deux espaces réunis permettront d'accueillir dans de meilleures conditions les conférences de parents.

La méthode de transformation de l'espace « réalisation des repas » en salle de géographie préservera toute l'infrastructure actuelle liée aux fluides et à l'énergie de manière à ce qu'à long terme, il soit encore possible de réaliser une salle de biologie-chimie, étant entendu que l'école ne peut maîtriser tous les paramètres liés à l'évolution démographique de la ville et aux plans d'études.

La salle de géographie

- Elle sera équipée d'une plinthe technique (informatique, téléphone), d'une horloge, d'une paroi-bibliothèque, d'espaces de rangement, d'un tableau noir, d'un écran de projections et d'un porte-cartes.

Le centre de documentation

- Il comprendra trois à quatre places de travail reliées au Réseau Pédagogique Neuchâtelois (RPN). Couplé à la salle de géographie, d'histoire et d'éducation civique, il favorisera un enseignement dynamique de ces disciplines de connaissances.
- Son engagement particulier permettra aussi d'y recevoir les conférences de parents dans un cadre plus convivial.

Foyer des élèves et accueil des parents

Son aménagement se limitera à l'achat du mobilier adéquat et à un ravalement des murs et des sols.

Les solutions retenues, tant au centre Numa-Droz qu'au centre Crêtets-Bellevue permettront de limiter au maximum les déplacements d'élèves entre les deux centres et, ainsi, d'améliorer notablement la qualité des horaires des élèves, donc de leur vie d'écolier.

4.2 Cadre financier

Le cadre financier prévu dans la réponse à la motion Faivre pour le réaménagement du collège des Crêtets était de Fr. 400'000.— pour les transformations et de Fr. 166'500.— pour les équipements.

Un premier crédit de Fr. 255'000.— pour les transformations et de Fr. 67'500.— pour le mobilier a été accordé par votre Conseil le 26 mars 2002. Il était réservé pour le second crédit **Fr. 244'000.—**, soit Fr. 145'000.— pour les transformations et Fr. 99'000.— pour les équipements. Compte tenu de l'évolution du projet, le crédit sollicité est de **Fr. 162'000.—** soit Fr. 82'000.— pour les transformations et Fr. 80'000.— pour les équipements et le mobilier.

Pour information, le décompte final de la réalisation de la première étape se montera à environ Fr. 200'000.— pour les transformations et à Fr. 67'500.— pour les équipements. Ainsi, globalement sur le volet « Crêtets » de la réponse à la motion Faivre, **l'économie sera d'environ Fr. 120'000.—**.

4.3 Descriptif des travaux

Maçonnerie Démontage et évacuation des appareils ménagers ;
Démontage et évacuation des cloisons bois formant les réduits ;
Démontage et mise en stock dans les combles de la ventilation sur cuisinières ;
Démontage d'un cloison vitrée ;
Dépose d'une grille de sol ;
Piquage des carrelages sur murs et façon d'un crépissage prêt à recevoir un enduit de finition ;
Murage d'un mur à l'emplacement d'un vitrage ;

Menuiserie	Divers travaux de maçonnerie ; Fourniture et pose d'une porte lourde à peindre ; Fourniture et pose de caissons en MDFG autour de la charpente ; Transformation des meubles de cuisines existants en armoires ; Paroi de séparation avec porte en MDF à peindre ; Démontage des équipements de la salle de préparation de géographie/histoire et remontage dans le nouvel espace ;
Electricité	Démontage des installations et des raccordements existants ; Installation de luminaires et des nouvelles alimentations ; Installation d'un canal avec séparation pour courant fort et courant faible ;
Sanitaires	Démontage et bouchonnage des alimentations existantes ; Contrôle des installations restantes ;
Peinture	Lessivage et masticage des murs et plafonds ; Enduit fini sur murs (ribage) ; Peinture sur boiserie ; Peinture 1 couche sur plafond ;
Revêt. sols	Fourniture et pose d'un linoléum ;

4.4 Coût des travaux

CFC 211	Maçonnerie	Fr.	10'500.--
230	Electricité	Fr.	9'600.--
250	Sanitaire	Fr.	500.--
273	Menuiserie	Fr.	10'100.--
281	Revêtements de sols	Fr.	8'000.--
285	Peinture	Fr.	27'500.--
289	Divers «+ imprévus	Fr.	4'800.--
335	Equipements électriques	Fr.	6'000.--
Total CFC 2		Fr.	77'000.--
CFC 331	Lignes informatiques	Fr.	5'000.--
Total CFC 3		Fr.	5'000.--
CFC 900	Ameublement et équipements	Fr.	80'000.--
Total CFC 9		Fr.	80'000.--
Total transformation		Fr.	162'000.--

4.5 Conclusions pour la deuxième phase du réaménagement des Crêtets

A la fin de la deuxième phase du réaménagement du collège des Crêtets, compte tenu de l'extension en cours de réalisation à Bellevue, la capacité d'accueil du centre répondra aux besoins exprimés dès 1996 et couvrira l'évolution possible de la démographie de la ville dans les 15 années à venir. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir accepter ce crédit en votant l'arrêté no 2.

5. Ecole primaire situation 2003 et besoins futurs en locaux

Cette partie du rapport fait suite à la réponse à la motion Faivre du 11 juin 2001, présenté au Conseil général le 26 juin 2001 et auquel nous vous prions de vous référer en ce qui concerne les transformations de salles de classe à l'école primaire (PV CG 2000-2004 pp. 1441-1448).

L'objectif des pages qui suivent est de définir les besoins en équipement de l'Ecole primaire à moyen terme. Cette analyse repose sur les éléments suivants :

- examen de l'évolution quantitative de la population d'âge primaire, connaissant le nombre d'enfants nés jusqu'en août 2002 ;
- recensement, dans chaque bâtiment scolaire, de tous les locaux disponibles ;
- définition des besoins permettant à l'école de remplir les missions imposées par l'évolution de la société et de la pédagogie et de fournir des prestations de qualité dans un environnement adapté.

5.1 Prévisions actualisées du nombre total des classes et des effectifs des classes

L'examen du nombre de classes montre que l'Ecole primaire a atteint le maximum de salles occupées au cours de l'année scolaire 1998-1999, avec 131 classes dont 117 régulières. Une diminution devrait s'opérer jusqu'en 2004-2005, suivie d'une certaine stabilisation. Les projections permettent d'établir le tableau ci-dessous quant aux prévisions du nombre total de classes :

Année scolaire	Classes régulières	Classes AP+ AC*	Classes Environs	Total classes	différence annuelle	Différence totale
1998-1999	117	9	5	131	0	0
1999-2000	115	8	4	127	-4	-4

2000-2001	116	8	4	128	+1	-3
2001-2002	114	8	4	126	-2	-5
2002-2003	115	8	4	127	+1	-4
2003-2004	113	8	4	125	-2	-6
2004-2005	110	8	4	122	-3	-9
2005-2006	109	8	4	121	-1	-10
2006-2007	109	8	4	121	0	-10
2007-2008	108	8	4	120	-1	-11
2008-2009	109	8	4	121	+1	-10

*AP = Appui
AC = Accueil

Le tableau suivant permet de rappeler que, suite à une décision de la Commission scolaire visant à faire des économies en période difficile, le nombre de classes a été ramené de 131 à 127 pour le même nombre d'élèves entre 1998 et 2003, la moyenne ayant ainsi passé de 17,34 à 17,89 élèves par classe. Pour mémoire, la moyenne cantonale se situe à 17,6.

Années scolaires	Nbr. élèves. de classes régul.	Moyenne él./classe. régul.	Nbr total d'élèves	Moyenne générale
1998-99	2112	18.05	2271	17.34
1999-00	2155	18.74	2306	18.16
2000-01	2127	18.34	2287	17.87
2001-02	2126	18.65	2270	18.02
2002-03	2116	18.40	2272	17.89
2003-04	2086	18.46	2234	17.87
2004-05	2034	18.49	2179	17.86
2005-06	2023	18.56	2168	17.92
2006-07	2029	18.61	2174	17.97
2007-08	1995	18.47	2140	17.83
2008-09	2010	18.44	2155	17.81

5.2 Recensement des besoins de l'Ecole primaire

Entre 1998 et 2008, la diminution devrait être de 10 classes, entre 2002 et 2008 de 7 classes. Cette constatation permet de confirmer que des investissements ne devront pas être consentis pour construire des collèges ou des extensions de collèges pour l'Ecole primaire. Cependant, les espaces libérés contribueront à répondre à certains besoins non satisfaits jusqu'ici. Parmi les besoins décrits dans le rapport de 2001, rappelons notamment les points suivants:

- salles polyvalentes ;
- salles des maîtres ;
- locaux d'accueil et d'appui ;
- intégration de classes d'école enfantine dans les collèges primaires ;
- accueil d'écoles de langue et de culture étrangères
- intégration de Foyers de l'écolier dans les écoles

5.3 Propositions d'équipement

Comme cela a déjà été rappelé, les besoins en éducation physique et sportive décrits également dans le rapport 2001 feront l'objet d'un rapport séparé demandant la construction d'une halle double à l'ouest de la ville.

Pour le reste, il s'agit d'affecter les salles libérées, dans une mesure raisonnable et pas systématiquement irréversible, à d'autres fonctions correspondant aux besoins décrits plus haut.

Une liste précise figurait dans le rapport 2001. L'expérience prouve que la libération de locaux ne peut se prévoir de façon aussi stricte, et que des opportunités se présentent parfois de façon inattendue. D'un autre côté, les besoins en Foyers de l'écolier intégrés dans les écoles se font aussi plus pressants, tant il est vrai qu'ils sont complémentaires à l'offre scolaire.

Par conséquent, dans l'esprit du rapport 2001, demandons-nous le montant total prévu de Fr. 405'000.- pour la réaffectation de locaux disponibles dans les écoles primaires, selon le plan suivant :

Citadelle :	locaux d'appui, salle des maîtres	50'000.-
Cernil-Antoine :	salle des maîtres, appui et accueil	30'000.-
Endroits :	salle polyvalente, appui, accueil,	35'000.-
	Foyer de l'écolier	80'000.-
Gentianes :	Foyer de l'écolier, appui et accueil	175'000.-
Promenade :	salle des maîtres, appui et accueil	35'000.-
Total		405'000.-

Les travaux en question se feront sur plusieurs années, en fonction des possibilités et des disponibilités de salles. En conséquence, le compte de construction restera ouvert jusqu'à la fin des travaux prévus.

5.4 Conclusion de la direction de l'Ecole primaire

L'étude engendrée par la motion Faivre aura permis de confirmer que la politique de la Ville et de la Commission scolaire vis-à-vis de l'Ecole primaire est appropriée. Malgré une hausse de la moyenne du nombre d'élèves, les effectifs sont maintenus à un niveau raisonnable, tant sur le plan pédagogique que financier.

L'évaluation des besoins formulés dans ce rapport conduit à vous proposer de voter l'arrêté n° 3 pour des travaux qui restent d'une ampleur relative, qui n'ont rien de luxueux et qui ne génèrent aucun confort particulier. L'Ecole primaire pourra ainsi continuer de travailler dans des conditions matérielles favorables à la réussite de sa mission d'instruction et d'éducation, en particulier en collaborant au soutien des enfants qui ont besoin d'un encadrement hors temps scolaire pour faire leurs devoirs et trouver un lieu d'accueil et d'écoute.

6. Commission de construction

La deuxième étape de réaménagement du collège des Crêtets et les travaux concernant l'école primaire seront suivis par le service d'architecture de la Ville, en collaboration avec les directions des écoles concernées.

En ce qui concerne Numa-Droz 7, le bureau d'architecte qui sera choisi dans le cadre de la procédure des marchés publics assumera la direction générale des travaux. L'auteur du projet conservera la direction architecturale du projet, avec mandat d'architecte-conseil. Un mandat sera confié à un ingénieur civil pour l'étude de la statique du bâtiment.

L'architecte-conseil fonctionnera également comme contrôleur financier et aura pour tâche de vérifier la tenue exacte du décompte et le respect des procédures. En effet, afin de tenir compte des vœux du Conseil général et vu les résultats positifs enregistrés, notamment lors des rénovations de l'Ester et des Foulets, notre Conseil a opté pour cette solution, comme c'est également le cas pour l'extension du Centre secondaire des Forges et du collège de Bellevue.

Une commission de construction suivra régulièrement l'évolution du chantier; elle sera chargée du respect de l'exécution, conformément au cahier des charges figurant dans ce rapport, et de la bonne gestion financière de l'ensemble du processus.

Aucune modification ne sera apportée au présent projet. Les modifications exceptionnelles en relation avec des aspects techniques, en particulier dues à des difficultés apparaissant au fur et à mesure des travaux, pourront être admises après analyse financière par le contrôleur financier et aval des représentants du Conseil communal.

Toute décision ayant une incidence financière sera ratifiée par les représentants du Conseil communal et notifiée par avenant.

Cette commission sera composée de 7 personnes:

- la directrice des Travaux publics
- le directeur de l'Instruction publique
- l'architecte mandaté pour la direction des travaux (direction des travaux)
- l'architecte-conseil auteur du projet (direction architecturale)
- Cet architecte assumera également le contrôle financier
- la directrice du centre scolaire Numa-Droz
- un représentant de l'Intendance des bâtiments
- un membre du secrétariat de l'école secondaire, chargé des tâches administratives du groupe, notamment de la rédaction des procès-verbaux.

} Présidence

Les factures seront payées par le service comptable des Travaux publics lorsqu'elles auront été vérifiées par l'architecte responsable de la direction des travaux; elles porteront également le visa du contrôleur financier.

En présidant la commission de construction, la directrice des Travaux publics et le directeur de l'Instruction publique seront donc associés de très près à la conduite des travaux et surveilleront plus particulièrement la situation comptable et l'avancement du chantier.

7. Consultation des commissions scolaire et des travaux publics

Conformément à l'engagement que nous avons pris devant votre Autorité, lors de la discussion de la motion Faivre et du rapport concernant la rénovation du collège des Foulets, et, à l'instar de ce qui s'est fait pour l'extension du Centre secondaire des Forges et du collège de Bellevue, nous avons procédé à une séance commune de ces deux commissions, même si celles-ci ne sont pas formellement compétentes en la matière de par les règles qui les régissent.

Lors de la séance qui s'est tenue le 23 avril 2003 à l'Aula du collège de Bellevue, ces commissions ont approuvé le rapport à l'unanimité des membres présents.

8. Conclusion

Comme nous vous l'avons indiqué dans notre rapport du 11 juin 2001 en réponse à la motion Faivre, dont vous avez pris acte le 29 août 2001, notre Conseil continue d'estimer qu'il est urgent de prévoir des investissements pour l'agrandissement des Centres scolaires secondaires de notre Ville, de même qu'il estime nécessaire de contribuer à l'amélioration des conditions d'enseignement à l'Ecole primaire.

En effet, comme nous l'avons déjà relevé, les besoins sont avérés et la situation que nous connaissons maintenant n'est encore pas satisfaisante.

Ainsi, après avoir accepté, le 26 mars 2002, une demande de crédit pour la création de deux salles de classe au collège des Crêtets, (1^{ère} étape) le 20 mai 2002, une demande de crédit de Fr. 1'925'000.— pour l'extension du Centre secondaire des Forges et, le 27 août 2002, et une demande de crédit de Fr. 3'276'400.—pour l'extension du collège de Bellevue, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir accepter le crédit demandé, quatrième étape de la réalisation de la motion Faivre, en votant les arrêtés ci-dessous.

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
Vu un rapport du Conseil communal

arrête

Arrêté no 1

Article premier.- Un crédit de Fr. 1'670'000.— est accordé au Conseil communal pour la rénovation du bâtiment 7 du centre Numa-Droz.

Article 2. Cet investissement sera amorti au taux de 5 % pour les travaux de construction et de 10 % pour les équipements.

Article 3.- Les subventions cantonales viendront en diminution du présent crédit.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Arrêté no 2

Article premier.- Un crédit de Fr. 162'700.— est accordé au Conseil communal pour la deuxième étape de transformation du collège des Crêtets.

Article 2.- Cet investissement sera amorti au taux de 5 % pour les travaux de construction et de 10 % pour les équipements.

Article 3.- Les subventions cantonales viendront en diminution du présent crédit.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Arrêté no 3

Article premier.- Un crédit de Fr. 405'000.— est accordé au conseil communal pour des aménagements dans divers collèges primaires.

Article 2.- Cet investissement sera amorti au taux de 5 % pour les travaux de construction et de 10 % pour les équipements.

Article 3.- Les subventions cantonales viendront en diminution du présent crédit.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :
Chs Augsburg

La Secrétaire :
C. Stähli-Wolf

*Annexe: un jeu de plans de l'aménagement des bâtiments
 un plan de situation en couleur*

M. Claude-Eric Hippenmeyer, soc. : Je ne sais pas s'il y a un brouhaha général dû à l'incertitude, mais nous sommes bien au rapport suivant ?

Mme Fabienne Montandon, présidente : Oui. (RIRES).

M. Claude-Eric Hippenmeyer, soc. : J'ai le plaisir de vous dire que notre groupe acceptera à l'unanimité ce rapport. Il a la conviction que cette troisième et avant-dernière étape du plan de développement et d'aménagement des locaux des écoles primaires et secondaires prévue et adoptée déjà en 2001 sous le nom de "motion Faivre" correspond bien aux besoins des nécessités. Notre groupe aimerait souligner que la gestion de ce dossier en quatre étapes a permis de l'adapter avec souplesse au fur et à mesure de son avancement en exécutant tout, mais seulement ce qui était nécessaire. En renonçant à certaines extensions moins indispensables, nous pouvons rester dans les limites budgétaires prévues tout en donnant suite à des besoins intervenus entre temps. Nous voulons aussi souligner que ces adaptations permettront à l'école secondaire et à l'école primaire de mieux jouer son rôle éducatif, notamment par l'extension des structures d'accueil, tant des élèves que de leurs parents, tant à Numa-Droz qu'à Crêtets-Bellevue.

En ce qui concerne l'école primaire, la confirmation des diminutions d'effectifs à venir permettra là aussi la mise à disposition de locaux d'accueil et d'appui ainsi que des locaux pour le foyer de l'écolier pour un montant, somme toute modeste, s'agissant de l'aménagement de cinq collèges. A ce sujet, notre groupe se demande et demande au Conseil communal s'il est prévu d'organiser dans l'un ou l'autre de ces foyers, des repas de midi, comme c'est le cas à Charrière 2bis.

Enfin, nous enregistrons avec satisfaction, qu'après l'expérience douloureuse du collège de la Charrière, le dispositif de suivi des travaux mis en place aux Foulets, aux Crêtets, aux Forges et à Bellevue donnent de bons résultats. Nous soutenons notre Conseil communal pour que les chantiers qui seront ouverts suite au crédit voté ce soir soient contrôlés de la même manière et selon la même procédure. Je vous remercie.

M. Laurent Iff, lib.-ppn : Je le dis d'entrée, le groupe libéral acceptera le rapport qui nous est présenté ce soir, puisqu'il répond pleinement à nos espérances et parce que nous sommes satisfaits de constater que les remarques formulées au sujet des précédents rapports ont été prises en compte. Il est toujours plaisant pour notre groupe de pouvoir constater que des économies sont réalisables et que le Conseil communal ne consent pas à des dépenses inutiles. Tant pour l'école primaire que pour l'école secondaire, les aménagements resteront évolutifs et c'est bien.

Nous sommes également contents de voir que les modifications qui devraient être apportées au projet de rénovation de Numa-Droz 7 ne pourront se faire qu'avec l'aval du contrôleur financier et des représentants du Conseil communal. Nous savons en effet que cette façon de procéder porte ses fruits dans le cadre des réalisations en cours à Bellevue et aux Forges.

Il y a encore un point qui a attiré notre attention. Les ouvertures en toiture. Le Service d'urbanisme, après avoir fait des études très attentives, s'est enfin résolu à autoriser l'utilisation de Velux dans ce quartier et qui plus est sur un bâtiment

d'importance historique pour notre Ville. Bien que cela ne soit pas interdit par le PRAC, il est en effet rare que ce type de construction soit utilisé dans le secteur de la ville en damier. Peut-être était-ce dû à une trop grande rigidité du Service de l'urbanisme ? Dès lors, nous espérons que les propriétaires des immeubles avoisinants, qui eux aussi feront ou ont déjà fait des études très attentives dans ce domaine, seront également autorisés à faire usage de ces ouvertures panoramiques. Ainsi, certains d'entre eux seront-ils tentés d'aménager les combles de leurs immeubles pour créer de grands appartements de cinq pièces et plus, dont notre cité manque cruellement. Je vous remercie de votre attention.

Mme Sylvia Morel, rad. : Ce rapport n'a pas suscité de grands débats au sein de notre groupe. En effet, nous sommes d'avis que nous devons entretenir, voire rénover nos équipements si cela s'avère nécessaire.

Le bâtiment 7 du centre Numa-Droz est un bâtiment intéressant au niveau architectural et il est raisonnable de lui donner une nouvelle jeunesse. Son réaménagement nous paraît bien pensé. A notre avis, il y a juste un bémol. La création d'un coin cuisine dans le foyer d'accueil nous semble superflue, mais nous n'allons pas discuter de quelques milliers de francs sur un projet de Frs 1'670'000.-.

En ce qui concerne le crédit demandé pour les Crêtets, nous pouvons l'accepter puisque la cuisine que nous voulons supprimer est depuis longtemps amortie. Nous osons espérer que le Conseil communal a bien fait ses prévisions d'effectifs et qu'il ne nous demandera pas d'ici quelques années une cuisine supplémentaire dans ce centre.

Quant aux demandes de l'école primaire, elles sont modestes et nous vous donnons notre accord sans autre. Nous vous remercions.

M. Théo Bregnard, pop-us : Nous avons été satisfaits de voir qu'en commission ce rapport faisait l'unanimité. Je voulais juste revenir sur un petit point dans la partie généralité. Nous parlons d'un niveau raisonnable d'effectif. Effectivement, suite à ce que nous avons mis en place par rapport au CRIC (ce lieu d'accueil pour les élèves en difficulté) ou le suivi du Service socio-éducatif, nous pensions que le niveau deviendrait raisonnable, surtout que nous avons décidé de ne pas augmenter les effectifs l'année prochaine, ce dont je me réjouis. Mais n'oublions pas que par rapport au projet de base qui était de 18 élèves au niveau pédagogique, dans la motion Faivre, il faudrait quand même rajouter 9 classes (toujours selon mes petits calculs) pour arriver à ces 18 élèves. Et puis, je le rappelle aussi, qu'actuellement, en préprof., nous avons 21 élèves, parfois 24 élèves en maturité, ce qui reste quand même très élevé.

Sinon, concernant le projet proprement dit, nous avons vraiment apprécié la souplesse dont il a été fait preuve, notamment dans la gestion des espaces laissés vacants et dans la réaffectation des lieux. Nous sommes vraiment très satisfaits de cela.

Au niveau de l'économie familiale, l'idée de supprimer les trajets, pour améliorer la sécurité, c'est vraiment quelque chose de positif.

La création d'un foyer de l'écolier. Quand nous pensons au manque de places, au nombre d'enfants qui n'ont pas la possibilité d'aller dans ces foyers de l'écolier

aujourd'hui, nous nous réjouissons de leur création. Et puis notamment, quand nous pensons à la socialisation de ces enfants. J'entendais encore dernièrement des collègues qui me disaient que le matin dès 7h.00, il y avait des enfants qui attendaient devant les collèges. Je pense qu'il est temps que nous prenions la question en main et que nous créions ces foyers de l'écolier.

Concernant les Crêtets, je voulais encore souligner le côté positif de créer un centre de documentation pour promouvoir la lecture. Je pense que c'est vraiment quelque chose de très important. Je pense que lier cela avec la géographie pour comprendre le monde qui nous entoure, notamment avec les problèmes politiques actuels, est une très bonne chose.

Finalement au niveau de la création de lieux d'accueil à l'école primaire, je pense que c'est une bonne chose pour un montant assez minime.

Finalement deux dernières petites questions. Nous attendons avec bonheur le rapport sur la Bibliothèque. Nous nous réjouissons de voir comment sera réaffecté le bâtiment.

Dernier petit point, nous nous demandions suite au bâtiment Numa-Droz 7 si nous ne pouvions pas mettre une petite plaquette rappelant à la population que c'était le premier hôpital de la Ville.

Je remercie une dernière fois le Conseil communal du magnifique plan, car j'ai pu me souvenir des différents lieux où j'allais à l'école, vu que ma mémoire faisait défaut !

Mme Gabrielle Würgler, éco. : Les Verts accepteront ces trois demandes de crédit destinées aux dernières étapes d'extension et réaménagements de locaux scolaires liées à la réponse à la motion Faivre. Restera encore la future halle de gymnastique. Nous saluons le fait que les coûts des différents projets présentés dans ce rapport ont pu être maintenus dans le cadre financier prévu dans le rapport de 2001, voire des économies ont pu être réalisées. Nous avons cependant quelques remarques et questions concernant le réaménagement du centre Numa Droz 7.

En premier point nous approuvons l'installation d'une salle d'économie familiale sur ce site, ce qui permettra de bien diminuer les déplacements des élèves d'un collège à l'autre. Nous croyons savoir qu'il est prévu de récupérer dans la mesure du possible le matériel provenant du démontage de la cuisine du collège des Crêtets. Nous saluons ce choix. Nous sommes cependant surpris de ne pas voir figurer dans ce rapport une proposition d'installation de panneaux solaires comme sur d'autres bâtiments scolaires, d'autant plus que la cuisine, souvent gourmande en eau chaude, se trouve juste sous le toit. Quel surcoût engendrerait une telle installation solaire et ne serait-elle pas un complément judicieux à l'énergie déjà fournie par Cridor ?

Deuxième point. Une partie du crédit demandé est consacré à l'achat de matériel sanitaire. De manière générale, sommes-nous systématiquement attentifs à choisir des installations économes en consommation d'eau ?

Troisième point. Etant donné que ce bâtiment se trouve près d'un carrefour bruyant, ne risquons-nous pas de devoir recourir ultérieurement à une isolation phonique des fenêtres ?

En dernier point pour ce site, nous pouvons regretter que le foyer d'accueil soit aménagé au sous-sol. Les foyers sont souvent fréquentés par les mêmes élèves qui

vont ainsi passer de nombreuses heures hebdomadaires à moitié enterrés et loin de la lumière du jour. Nous sommes cependant conscients qu'il n'y a pas beaucoup d'autres possibilités et que cet espace est vaste, accessible du matin au soir et favorable à l'accueil des parents.

Concernant les transformations au centre des Crêtets, nous saluons l'économie de ces Frs 120'000.- par rapport au projet initial. Nous trouvons aussi très judicieux que, pour la transformation d'une cuisine en salle de géographie et centre de documentation, la méthode utilisée permette un réaménagement ultérieur en salle spéciale pour d'autres buts.

Concernant l'école primaire, le recensement de ses équipements et besoins permet de cibler au mieux des propositions d'équipements futurs. A ce niveau aussi un accent est mis sur l'accueil et l'aménagement de foyers de l'écolier, ce que nous avons régulièrement soutenu dans les rapports précédents. Pour l'école primaire aussi il est prévu que les salles libérées puissent être affectées de manière réversible et adaptables à des besoins nouveaux, ce que nous approuvons. S'il est vrai que l'école primaire doit pouvoir disposer de bon matériel pédagogique et de bonnes conditions d'enseignement pour répondre aux exigences de base, nous tenons à souligner, comme dans le rapport, qu'elle doit aussi pouvoir apporter un soutien spécifique aux élèves en difficulté. Je vous remercie de votre attention.

M. Didier Berberat, directeur de l'Instruction publique : C'est un débat court, donc je serai relativement bref. Au nom du Conseil communal, des directions d'écoles qui sont d'ailleurs représentées ici au fond de la salle, des enseignants et de la jeunesse de notre ville, je vous remercie de l'accueil positif réservé à ce rapport. C'est l'accueil le plus positif que j'ai connu en ce qui concerne les rapports qui concrétisent la motion Faivre, puisque dans d'autres occasions, dans les trois autres rapports, il y a eu nombre de questions et de remarques. Vous nous donnerez acte au moins que nous avons tenu compte de vos remarques. Cela a d'ailleurs déjà été relevé. Je crois qu'il est important que nous puissions évoluer. Cela a aussi été relevé par M. Hippenmeyer et M. Iff. Le fait de venir avec plusieurs rapports permet de s'adapter, d'avoir de la souplesse. Vous avez vu que par rapport à ce que nous avions prévu en 2001 dans la motion Faivre, nous avons pu légèrement modifier les choses en tenant compte des changements qui avaient été opérés. Cela laisse donc plus de souplesse que de faire un seul rapport qui est beaucoup plus rigide que quatre. Il s'agit du dernier rapport, étant entendu que nous viendrons en principe à l'automne avec une demande pour la construction d'une halle double à l'ouest de la ville. Les études au niveau du Service d'urbanisme avancent. Le terrain a été réservé. Vous savez d'ailleurs qu'il nous manque toujours des halles de gym en ville de La Chaux-de-Fonds.

En ce qui concerne la question posée par M. Hippenmeyer pour savoir si nous allons étendre les repas de midi. Jusqu'à présent, nous avons deux repas de l'écolier. Un à Charrière 2bis, dont s'occupe le CAR et qui fonctionne très bien. Il s'agit d'un essai pour trois ans. De plus, la Ville subventionne à raison d'environ Frs 30'000.- la Maison des jeunes pour aussi avoir un accueil d'enfants à midi. Ce sont déjà deux points en ville de La Chaux-de-Fonds. Nous réfléchissons avec ma collègue,

Mme Berthet, à l'opportunité d'en ouvrir d'autres. Nous pensons notamment à l'est et à l'ouest de la ville, c'est-à-dire à Esplanade et aux Forges.

Le coin cuisine du foyer d'accueil, Mme Morel. Je pense que cela peut être utile. Ce n'est pas grand chose au niveau de l'investissement. Si nous souhaitons vraiment avoir un local qui est multifonctions pour pouvoir faire un thé pour les parents qui viennent le soir ou pour d'autres activités, je crois que c'est utile d'avoir ce genre d'installations, qui ne sont en tout cas pas luxueuses.

M. Bregnard. Le niveau raisonnable. Il est vrai que nous souhaiterions effectivement avoir des effectifs un peu plus bas. J'estime que ce qui a été choisi par l'école secondaire soit le fait d'avoir des effectifs qui sont raisonnables (nous disons qu'ils pourraient être un peu plus bas) mais avec des mesures d'accompagnement tels le Service socio-éducatif, la classe CRIC, etc. permettent d'aller dans la bonne direction. Nous ne pouvons pas comparer des écoles qui ont le même effectif, mais avec des services qui ajoutent une valeur, telle que la classe CRIC, tel que le SSE. Même si je vous en donne acte, je crois bien que c'est la cinquième fois que je vous le répète, parce qu'à chaque fois, vous intervenez, et c'est très bien de le faire, c'est très pédagogique (RIRES). En fin de compte, je vous indique toujours que nous aimerions faire mieux, mais la situation financière fait que nous n'arrivons pas à baisser les effectifs. Malgré tout, je crois que la situation est encore tenable. y

M. Bregnard a également parlé du foyer de l'écolier et de l'accueil du matin par exemple. Il existe déjà des foyers de l'écolier qui font un accueil du matin. Nous sommes en train d'examiner si nous ne pouvons pas augmenter l'offre pour les enfants qui se retrouvent à 7h.00 devant l'école avec la clé autour du cou. Il faut absolument que nous nous en occupions. Il est bien clair qu'un des buts du foyer de l'écolier, c'est de s'en occuper. Pas seulement après l'école, mais aussi avant.

La plaquette. Nous avons pris connaissance de la demande. J'examinerai avec le Service d'urbanisme et le Service des bâtiments s'il est possible de poser cette plaquette. Je crois que c'est une bonne idée que dans certains endroits de la ville, nous puissions rappeler l'histoire des bâtiments qui sont actuellement occupés par une école. Je rappelle quand même que ce bâtiment a toujours eu une vocation scolaire depuis le moment où ce n'était plus un hôpital. Il y a eu des locaux pour le cours supérieur de l'école d'Art, ensuite d'autres écoles ont occupé ce bâtiment. Dans le rapport, nous avons fait une adjonction lors de la séance de la commission des Travaux publics et de la commission scolaire sur l'historique du bâtiment. Ce serait intéressant de pouvoir expliquer aux promeneurs ce qu'il y avait dans ce bâtiment avant que ce soit un collège.

Mme Würgler a posé quatre questions. La cuisine. Nous n'avons pas encore étudié si nous pouvions réutiliser les éléments de la cuisine des Crêtets pour Numa-Droz. Cela a été dit par Mme Morel, nos appareils ont entre quinze et vingt ans. Ce ne sera pas facile de les réutiliser. Si nous pouvons trouver une solution pour réutiliser l'un ou l'autre des appareils, nous le ferons. Mais vous conviendrez que si nous faisons une nouvelle cuisine, ce n'est peut-être pas le moment de mettre un appareil qui est déjà ancien et qui pourrait "claquer" dans six mois ou dans une année avec des frais de changement. Mais nous n'allons pas jeter ces appareils. S'ils fonctionnent, nous pourrions peut-être les utiliser si nous créons des nouveaux repas

d'écoliers. Je peux vous assurer que nous ne jetterons pas ces appareils pour autant qu'ils fonctionnent.

Les panneaux solaires. Il est vrai qu'il aurait été intéressant de pouvoir poser des panneaux solaires. Ce qu'il faut bien savoir, c'est que le bâtiment a une très bonne note sur le plan de site. C'est un bâtiment historique, M. Bregnard en a parlé. Il n'y avait pas de possibilité d'intégration de panneaux solaires sur ce toit. Nous sommes tout à fait ouverts dans d'autres bâtiments qui n'ont pas cette même valeur architecturale, et qui n'ont pas un intérêt historique de poser des panneaux solaires. Le coût aurait été d'environ Frs 20'000.-. Mais ce n'est pas le coût qui nous a fait renoncer à cela, c'est vraiment le caractère historique du bâtiment.

Le matériel sanitaire. Nous serons attentifs à l'aspect écologique, c'est-à-dire à la consommation d'eau des appareils sanitaires. Avant de faire la soumission pour ce genre d'appareils, nous consulterons le Service communal de l'énergie pour qu'il puisse nous dire exactement quels sont les appareils qui économisent le plus d'eau possible. Nous sommes également sensibles à cette problématique.

L'isolation phonique. Le problème, c'est que dans le projet, nous ne touchons pas du tout à l'enveloppe du bâtiment. Nous ne changeons pas les fenêtres. Au surplus, ce qu'il faut aussi dire, c'est que ce ne sont pas des salles de classes traditionnelles, ce sont des salles de travaux manuels où les activités sont relativement bruyantes. Il n'y a pas que cela. En effet, nous pouvons admettre que les élèves ne restent pas toute la semaine dans ces salles-là. Ils y passent seulement quelques heures. De toute façon, comme nous ne changeons pas les fenêtres, il est clair que nous ne pouvions pas faire des isolations phoniques, telles que vous les souhaitiez.

Le foyer d'accueil. Nous avons trouvé une solution, c'est de le mettre au sous-sol. Il y a quand même de la lumière dans ce local. Ce n'est pas une grotte et les élèves n'y restent que quelques heures par jour. Donc je crois que c'est supportable pour les élèves et pour les personnes qui s'en occupent.

Je crois qu'ainsi j'aurais terminé avec les questions et les remarques. Je suis à votre disposition s'il y a encore d'autres questions auxquelles je n'aurais pas répondu.

Mme Pierrette Ummel, lib.-ppn : Le Conseil communal pourrait-il nous donner des précisions quant à la gestion de ces foyers d'accueil, s'il vous plaît ?

M. Didier Berberat, directeur de l'Instruction publique : Cela dépend de quoi vous parlez. Il existe des foyers de l'écolier pour l'école primaire. C'est une association qui est subventionnée par la Commune. Des gens de bonne volonté s'en occupent. M. Haldimann est d'ailleurs le caissier émérite de cette association. Ces personnes de bonne volonté sont payées à un salaire horaire qui n'est pas très élevé. Nous avons d'ailleurs légèrement augmenté le prix de l'heure des personnes qui s'en occupent.

Pour l'école secondaire, à l'époque il existait aussi des foyers de l'écolier. L'association n'a pas souhaité continuer à s'occuper de ces foyers. C'est donc l'école secondaire qui s'en occupe. Cela se passe dans des salles de l'école secondaire avec du personnel pédagogique, de surveillance, d'aide et d'assistance qui est engagé par l'école.

Il y a donc deux statuts différents. A l'école primaire, c'est une association privée, subventionnée et pour l'école secondaire, les foyers sont une sorte d'institution qui dépend de l'école, dans le sens où c'est l'école qui les rétribue. Cela figure donc dans le budget de l'école secondaire, alors que pour le foyer de l'écopier de l'école primaire, cela se trouve dans les aides, dans les subventions financières de la Commune.

Mme Pierrette Ummel, lib.-ppn : Excusez-moi, j'ai peut-être mal formulé ma question. Est-ce que les foyers sont surveillés le matin tôt ?

M. Didier Berberat, directeur de l'Instruction publique : Tous les foyers de l'écopier ne sont pas ouverts le matin. Pour ceux qui le sont, il y a bien entendu une surveillance. Il y a un petit déjeuner. Il y a aussi une aide pour les devoirs s'ils n'ont pas été faits le soir avant. En principe, ceux-ci devraient être faits le soir avant. Les enfants ne sont pas en stabulation libre. C'est vraiment des enfants qui sont accompagnés. Généralement, il y a un espace jeu pour les enfants qui souhaitent jouer, et un espace travail où les responsables et les aides du foyer de l'écopier aident les enfants à faire leurs maths, leur français, etc. D'ailleurs, nous sommes allés visiter deux foyers avec une sous-commission des comptes du Conseil général.

M. Charles Augsburger, président du Conseil communal : Juste une rectification. Bien que nous soyons dans le domaine de l'enseignement, je ne vais pas faire la leçon à M. Iff ! Mais quand même l'informer, puisqu'il a eu des propos assez pointus concernant le Service d'urbanisme que finalement, nous utilisons déjà et nous autorisons les sous-pentes des toitures pour y inclure de l'habitat selon certaines règles extrêmement précises. Dans un contexte comme celui-là, lorsque les normes de sécurité sont respectées, notamment en matière de police du feu, l'utilisation de Velux a des conditions encore à définir est tout à fait autorisée et cela se réalise très fréquemment. Il y a donc un problème d'information par rapport à la démarche que vous avez faite et à l'intervention que vous avez faite tout à l'heure. Je vous inviterais le cas échéant, à prendre contact avec le Service d'urbanisme lui-même pour bien préciser, car visiblement, il y a un manque d'information.

Mme Fabienne Montandon, présidente : M. Bregard, mais brièvement, s'il vous plaît, nous aimerions encore prendre un ou deux points.

M. Théo Bregard, pop-us : Je voulais donner acte que je revenais de temps en temps avec cela, mais depuis les nombreuses années que je suis à la commission scolaire, j'ai toujours vu les objectifs augmenter. Nous avons mis des structures en place pour aider les enseignants, tant mieux. Et je vois que nous restons à vingt élèves. Si nous descendons à 19,9 l'année prochaine, je n'interviendrai pas !

Les 3 arrêtés sont adoptés par 36 voix sans opposition.

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS****RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

à l'appui d'une demande de crédit complémentaire de Fr. 2'093'000.-- TTC

pour l'assainissement et l'extension
de la Station d'épuration (STEP)

(du 6 mai 2003)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Evolution du projet

Dans sa séance du 24 janvier 2000, votre Conseil acceptait une demande de crédit de Fr. 27'220'000.-- TTC pour les travaux d'assainissement et d'extension de la STEP.

Le montant de ce crédit était basé sur un devis établi en 1999 par le bureau Bonnard et Gardel, mandaté pour l'établissement du projet et la direction des travaux.

Le devis était divisé en 13 lots auquel s'est ajouté le lot 14 (CITRED et divers) en cours de travaux.

Les travaux ont débuté en mai 2000, date limite donnée par la Confédération pour pouvoir bénéficier des subventions octroyées en 1996 sur la base d'un avant-projet et d'un devis de Fr. 27'231'000.-- déposés en automne 1994.

La structure mise en place pour suivre le déroulement de ce projet comporte plusieurs échelons.

1) Suivi du chantier

Périodicité : hebdomadaire

Participants : Maître d'ouvrage (Ingénieur communal), Exploitants,
Direction des travaux, Bureaux d'ingénieurs,

Tâches Suivi de l'avancement des travaux et programme des travaux

2) Commission de coordination

Périodicité : toutes les 2 à 3 semaines

Participants : Maître d'ouvrage (Ingénieur communal), Exploitants,
Direction des travaux, Bureaux d'ingénieurs

Tâches Suivi de l'évolution et des modifications du projet

3) Commission de construction

Périodicité : variable, toutes les 4 à 6 semaines

Participants : Maître d'ouvrage (Directrice des Travaux publics, Ingénieur communal, Administrateur des Travaux publics), Exploitants,
Direction des travaux, Bureaux d'ingénieurs

Tâches Suivi de l'avancement des travaux
Propositions d'adjudications et avenants
Contrôle des coûts.

4) Contrôle financier par la fiduciaire mandatée

La fiduciaire mandatée contrôle que l'affectation des factures par CFC soit conforme au budget accordé ainsi qu'au budget prévisionnel périodiquement modifié et que celui-ci n'est en aucun cas dépassé.

Le chantier s'est déroulé normalement jusqu'à présent. La mise en service, prévue dans le rapport de janvier 2000 à fin 2003, pourra être tenue si aucun impondérable ne survient, mais les délais sont très serrés. La mise au point de l'installation et des divers équipements demandera cependant du temps supplémentaire vu la complexité des installations. Nous devrions être cependant au bénéfice d'une STEP performante, selon les constatations faites à ce jour et sous réserve de corrections à apporter en fonction de l'exploitation des premiers équipements mis en service.

Evolution des coûts

Le bureau d'ingénieurs Bonnard et Gardel a, sur notre demande, mis en place un contrôle des coûts qui permet de suivre l'évolution des coûts par CFC et qui est mis à jour à chaque demande d'acompte ou facture intermédiaire. Ce système permet donc d'avoir en permanence une vision précise de la situation.

Par ailleurs, dans le contrat SIA conclu avec le bureau d'ingénieurs, nous avons fait figurer une clause stipulant que celui-ci ne pouvait passer commande de travaux ou fournitures excédant Fr. 5'000.-- par commande et ceci dans le cadre des montants approuvés par le mandant et que celui-ci devait en être informé aussi rapidement que possible.

Cette clause dû être rappelée au bureau d'ingénieurs en novembre 2001 et ce rappel figure dans deux procès-verbaux de la Commission de construction.

Le système de contrôle des coûts prend en compte le budget initial détaillé, soit celui sur lequel le montant du crédit accordé a été établi, les montants accordés par le Maître de l'ouvrage lors de chaque adjudication et enfin un budget prévisionnel final.

Un récapitulatif de l'état du contrôle des coûts est établi tous les six mois pour ajuster le budget prévisionnel en fonction des adjudications intervenues entre-temps, des avenants accordés pour modifications ou travaux supplémentaires et de la prise en compte des factures de renchérissement.

Un tableau récapitulatif de l'évolution du contrôle des coûts, état à fin février 2003, figure en annexe de ce rapport.

La lecture de ce tableau appelle les commentaires suivants :

- Les différences entre devis 1999 et budget 2000 résultent de modifications d'affectation de travaux d'un lot à l'autre, le montant total ne subissant pas de modification.
- Un lot 14 apparaît dès la prévision du coût final du 5.02.02. Ce lot englobe les frais des mesures de sécurité qui ont dû être prises sur le chantier pour protéger le personnel et les employés des entreprises travaillant sur le chantier de la STEP en cas d'accident à CITRED. Ces exigences n'étaient pas connues au moment de l'établissement du budget.

Les autres dépenses figurant à ce poste sont la mise en place en cours de chantier d'une installation de floculation provisoire pour améliorer le traitement des eaux et les honoraires de la fiduciaire mandatée pour le contrôle financier.

- Les variations d'une prévision à l'autre résultent des adjudications effectuées et de l'effet du renchérissement et, pour la prévision du 3.02.03, de la sous-estimation et des omissions par les bureaux d'ingénieurs des travaux de béton armé.

L'évolution des coûts de chantier a suivi un cours "normal" jusqu'à la prévision du 3 février 2003.

En effet, si la prévision du 30 août 2002 faisait apparaître une augmentation de Fr. 660'000.-- par rapport au crédit voté, celle-ci était explicable par le lot 14 (CITRED et divers) Fr. 50'000.--, le poste "Factures de renchérissement" payées Fr. 55'000.--, la hausse de la TVA de 0,1 %, Fr. 25'000.-- et le solde, soit environ Fr. 530'000.-- par un effet de renchérissement entre l'établissement du devis en 1999 et les diverses adjudications qui ne sont pas encore toutes effectuées à ce jour.

Ce montant de Fr. 530'000.-- représente moins de 2 % du devis de 1999 et est donc admissible.

En foi de quoi, tant la Commission des Travaux publics, régulièrement informée de l'évolution du chantier et des coûts, que le Conseil communal, ont admis que l'on pouvait aller de l'avant.

Nous avons donc été très désagréablement surpris par la présentation de l'évolution des coûts au 3 février 2003 qui prévoyait un budget prévisionnel final de Fr. 28'713'000.--, corrigé depuis à Fr. 29'313'000.-- dans le document en annexe afin de reconstituer une réserve générale, soit un dépassement prévisionnel du crédit voté de Fr. 2'093'000.--, équivalant à 7,7 %.

En consultant le tableau du contrôle des coûts figurant en annexe, on constate une augmentation considérable dans les lots 5 et 6 (Fr. 1'145'000.-- soit 10 %) et une baisse de Fr. 300'000.-- pour le lot 8. Les autres lots restant stables.

Nous avons bien évidemment demandé au bureau Bonnard et Gardel pourquoi un tel dépassement des coûts était prévisible seulement maintenant et exigé des explications détaillées.

Il s'avère que si, lors de l'établissement des devis en 1999, la prévision a été faite en général correctement pour les nouveaux ouvrages en béton armé, celle pour les travaux de démolition et de transformation de bâtiments et des divers bassins a été considérablement sous-estimée.

Certains travaux ont été oubliés, par exemple la quasi totalité des chapes et les percements pour passages de tuyaux et de gaines. Une faible partie de ces oublis a été annoncée dans le courant de 2002, soit environ Fr. 250'000.-- et a été entérinée par des avenants, dont les chapes dans les décanteurs secondaires et les digesteurs. Tous les autres ne nous ont pas été signalés et ne sont apparus que lors de la facturation.

Mais même à ce stade il n'était pas possible pour le Maître de l'ouvrage de les identifier car les factures enregistrées s'inscrivaient dans le crédit selon la prévision adoptée six mois auparavant. De même, notre fiduciaire ne pouvait prévoir que le crédit accordé serait insuffisant puisque chaque CFC restait dans les limites de la dernière prévision. Nous ne pouvions donc que faire confiance au bureau d'ingénieur qui avait établi le projet et qui était le seul à même de savoir si son devis était complet et si ses prévisions régulièrement corrigées tenaient compte de tous les travaux à exécuter pour fournir un ouvrage complet.

On peut donc constater que même un suivi financier régulier et bien élaboré ne garantit pas qu'un crédit accordé permet de réaliser l'ouvrage projeté si les mandataires ont oublié certains travaux ou prestations.

Ces oublis sont indécelables par quiconque sous réserve de faire contrôler l'ensemble du projet, des devis et des soumissions par des bureaux tiers avant exécution. Cela impliquerait que le mandant devrait payer des honoraires à double pour une partie des prestations faisant partie intégrante du mandat confié et sur lequel les bureaux doivent engager leur responsabilité avec toutefois une marge de tolérance admissible.

A ce jour, il ne reste que très peu de travaux à adjuger. Nous avons donc demandé au bureau d'ingénieurs de vérifier très attentivement le budget prévisionnel au 3 février 2003 afin de s'assurer que tous les travaux non identifiés à ce jour soient bien inclus dans la nouvelle prévision annoncée.

L'ensemble des CFC a été passé en revue tant par les architectes que par les ingénieurs et en fonction de l'évolution inévitable d'un projet très complexe et des modifications fonctionnelles apportées, il a été jugé prudent de reconstituer une réserve de Fr. 600'000.--dont une partie devra être mise à contribution selon les dernières estimations.

Le bureau Bonnard et Gardel s'est engagé par écrit sur le montant du dernier budget prévisionnel de Fr. 29'313'000.-- en affirmant qu'il serait suffisant pour terminer les travaux.

Dès que nous avons été en possession de la prévision du 3 février 2003, nous avons ordonné de bloquer tous les travaux non budgétés dans l'attente de leur identification. Seuls les travaux absolument nécessaires, afin de ne pas fermer le chantier et de s'éviter des frais ultérieurs ou des prétentions d'entreprises, ont été autorisés.

Le Conseil communal, la Commission des Travaux publics et la sous-commission des comptes ont été informés de la situation. Tout en exprimant leur fort mécontentement ils ont accepté d'accorder un "crédit intermédiaire" de Fr. 500'000.-- pour poursuivre les travaux jusqu'à fin mai 2003 sans dépasser le crédit voté.

Il est bon toutefois de préciser qu'à ce jour le montant des factures payées est de Fr. 17'731'000.-- et qu'à fin mai il devrait ascender à Fr. 18'500'000.-- environ.

Tant la Direction des Travaux publics, que la Commission des Travaux publics et la sous-commission des comptes ont estimé que le bureau Bonnard et Gardel avait commis des erreurs et n'avait pas informé à temps des conséquences de ces erreurs.

Comme relevé plus haut, nous estimons que le bureau Bonnard et Gardel n'a pas respecté son contrat puisque les travaux oubliés dans le devis peuvent être considérés comme hors-budget . Ils ne figuraient pas dans la demande de crédit de janvier 2000. Ils tombent donc sous le coup de la limite contractuelle des Fr. 5'000.-- autorisés pour le déroulement du chantier.

Nous lui avons donc demandé de nous faire une proposition de règlement à l'amiable sur leurs honoraires pour atténuer l'effet financier des erreurs commises. A ce jour, il estime ne pas devoir entrer en matière sur ce point et nous le regrettons. Nous envisageons donc d'engager une procédure judiciaire et le cas a été soumis pour avis à notre service juridique. Par ailleurs, lors de prochains appels d'offres dans le cadre des marchés publics, nous pourrions tenir compte de la qualité des prestations du bureau Bonnard et Gardel dans ce dossier.

Nous préciserons enfin que le bureau d'ingénieurs ne tirera pas bénéfice de cette hausse du coût des travaux puisque le montant des honoraires avait été plafonné.

Conclusion

Un crédit de Fr. 27'220'000.-- TTC a été accordé en janvier 2000 pour l'assainissement et l'extension de la STEP.

A ce jour le budget prévisionnel est Fr. 29'313'000.-- TTC soit une augmentation de 7,7 %.

Cette augmentation peut être répartie comme suit :

Travaux non-budgetés	Fr.	121'000.--	(0,45 %)
Reconstitution de la réserve générale	Fr.	600'000.--	(2,20 %)
Renchérissment prévisionnel 1999 - 2004	Fr.	570'000.--	(2,10 %)
Dépassement des coûts	Fr.	802'000.--	(2,95 %)
	Fr.	2'093'000.--	(7,70 %)

Le dépassement effectif prévisionnel des coûts est donc de Fr. 1'402'000.-- (Fr. 600'000.-- + 802'000.--), soit 5,15 %.

Si ce dépassement est effectivement important quant à son montant, il est relativement acceptable dans son pourcentage par rapport à la complexité de l'ouvrage.

On peut enfin relever que le montant des subventions espérées avait été prudemment évalué par nos services et que tous les travaux nécessaires à la réalisation de l'ouvrage subventionnés seront pris en compte pour le subventionnement tant par le Canton que par la Confédération.

Ainsi, dans notre rapport de janvier 2000, nous avons annoncé que le montant des subventions serait de Fr. 12'100'000.--. En prenant en compte l'ensemble des crédits accordés depuis le début dans le cadre de ce projet, les subventions devraient ascender à Fr. 13'500'000.-- environ selon nos estimations à ce jour. Le montant à charge de la Ville augmentera de Fr. 600'000.-- environ.

La Commission des Travaux publics a été régulièrement convoquée pour la séance du 29 avril 2003. Le quorum n'étant pas atteint, les commissaires présents ont cependant accepté le rapport.

En conséquence, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du présent rapport et d'adopter l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
vu un rapport au Conseil communal
arrête :

Article premier.- Un crédit complémentaire de Fr. 2'093'000.-- TTC est accordé au Conseil communal pour les travaux d'assainissement et d'extension de la STEP.

Article 2.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 4 %.

Article 3.- Les subventions fédérales et cantonales viendront en déduction du présent crédit.

Article 4.- La dépense sera comptabilisée au compte des investissements.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du projet arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:	La Secrétaire:
Chs Augsburgers	C. Stähli-Wolf

M. Jean-Pierre Veya, pop-us : J'ai pris mes bonnes lunettes, même que je n'en porte pas ! Ce soir nous devons prendre une décision désagréable mais nécessaire. Désagréable, car personne n'apprécie de devoir voter un crédit complémentaire mais nécessaire car, en définitive, il faudra bien finir l'assainissement et l'extension de la STEP, équipement dont il n'est pas besoin de rappeler l'importance. Je serai d'ailleurs relativement bref, puisque lors de notre dernière séance le Conseil communal, suite à une interpellation libérale, a déjà eu l'occasion de donner de nombreuses explications sur le sujet et parce que le rapport qui nous est soumis ce soir est suffisamment détaillé et convaincant. Nous n'avons donc pas le choix et refuser cette demande de crédit complémentaire serait aberrant. Nous pouvons diviser cette enveloppe en deux parties. D'une part, une augmentation normale des coûts, en particulier dus au renchérissement et d'autre part les frais induits par une faute manifeste du bureau d'ingénieurs. Le débat de ce soir peut donc se résumer à une seule question : qui est responsable ?

Les faits exposés dans le rapport démontrent la responsabilité du mandataire. Ce dernier ne nie d'ailleurs pas cette responsabilité, par contre, il conteste devoir en assumer le coût, estimant que ce dépassement se situe dans une fourchette inférieure à 10% de l'ensemble du crédit initial. Curieuse conception de la responsabilité. Ce n'est en tout cas pas la nôtre. Le coût de certains travaux a été sous-estimé et d'autres ont carrément été oubliés ! De plus, ce n'est qu'en février, au détour de la présentation de l'évolution des coûts, que la Ville a découvert le problème et a exigé des explications au mandataire.

Malgré un suivi attentif des travaux, malgré les contrôles opérés à différents stades, malgré des contrats clairs et précis, ce qui ne devait pas arriver, arriva. Et le Conseil communal de constater, en page 5 de son rapport, qu'il ne peut garantir qu'un crédit accordé suffise à la réalisation de l'ouvrage projeté si les mandataires ont commis des erreurs de ce type.

Ce constat appelle de notre part plusieurs remarques et questions. La procédure sur les marchés publics induit une concurrence féroce, que certains qualifient de "saine", et induit certains risques pour les collectivités publiques. En particulier, certains soumissionnaires peuvent être tentés de minorer les coûts afin de décrocher un chantier. En l'occurrence cela ne semble pas être le cas. Mais cela s'est déjà vu, non seulement en Suisse, mais également à l'étranger. Une fois les travaux lancés, la collectivité n'a alors plus d'autres possibilités que d'accorder des crédits complémentaires, afin de faire aboutir lesdits travaux. Et bien cela n'est pas acceptable. Nous devons rester intransigeants sur cette question et n'accepter que des surcoûts qui sont dus au renchérissement ou à une modification du projet. Pour le reste, les mandataires qui sont payés, et assez bien payés, pour conduire le projet doivent assumer leurs responsabilités. En conséquence, le POP estime qu'il ne suffit pas que la Ville envisage d'engager une procédure judiciaire, mais qu'il est essentiel qu'elle le fasse. Au-delà même de ce cas particulier, il est important de montrer que si la Ville respecte ses engagements, elle attend de ses mandataires qu'ils en fassent de même.

Pour de futurs travaux, faudra-t-il payer des mandataires qui surveillent les mandataires que nous avons payés pour conduire les travaux ? Et qui surveillera les surveillants des surveillants ? En définitive, est-ce que le Conseil communal pense

pouvoir aller encore plus loin dans le contrôle pourtant déjà très serré à mettre en place dans la conduite de chantiers ?

Ce n'est pas la première fois que ce bureau d'ingénieurs, dont je ne prononcerai pas le nom de peur de mélanger les noms et de faire une contrepèterie malheureuse, travaille pour la Ville, et ce n'est malheureusement pas la première fois qu'il y a certains problèmes. Quelle sera l'attitude à l'avenir du Conseil communal, si aucune entente n'est trouvée, lorsque ce mandataire soumissionnera pour d'autres travaux ?

Enfin une bonne nouvelle à mettre également en évidence. Dans le crédit initial, le niveau de subventionnement avait été calculé avec prudence à hauteur de 12,1 millions, alors qu'il devrait être de 13,5 millions.

En conclusion donc, le POP acceptera cette demande de crédit complémentaire, car il estime indispensable de mener à bien ce projet. Cependant, cette acceptation ne doit pas être interprétée comme une quittance donnée au mandataire. Au contraire, ce dernier doit être mis face à ses responsabilités, et faute d'entente à l'amiable, la Ville doit engager une action en justice. Nous souhaiterions que le Conseil communal nous informe régulièrement de l'évolution de ce dossier, soit par le biais d'un nouveau rapport, soit par le biais de la commission des finances. Je vous remercie de votre attention.

M. Cédric Schweingruber, soc. : Pour le parti socialiste, les structures de contrôle qui sont énumérées à la page 2 du rapport, structures auxquelles M. Hippenmeyer a fait tout à l'heure allusion dans un autre chantier, ont fonctionné. Et la responsabilité de la situation actuelle n'incombe pas au Conseil communal. Pour notre part, nous fustigeons clairement l'attitude du bureau d'ingénieurs Bonnard et Gardel, qui à un moment donné, non j'ai bien dit Bonnard et Gardel ! (RIRES), a vu le problème mais qui semble-t-il n'a rien dit, en tout cas pas dans un premier temps. Le Conseil communal nous dit dans son rapport que l'attitude actuelle de ce bureau d'ingénieurs est des plus surprenantes puisqu'il se refuse à toutes discussions et qu'il réfute sa responsabilité, du moins comme l'a dit M. Veya, devoir en assumer les conséquences financières. Je vous renvoie d'ailleurs à cet égard à la lettre de ce bureau du 17 avril 2003 adressée à Mme Stähli-Wolf qui est un florilège sur ce point. Cette attitude nous paraît inacceptable et d'autant plus curieuse qu'à notre connaissance, mais peut-être fais-je erreur, ce bureau avait déjà connu quelques avatars dans l'Hôpital s'agissant, je crois, de dalles en béton qui avaient posé problème.

A l'heure actuelle, c'est donc peu dire qu'à ce jour par la faute du bureau d'ingénieurs, le dossier STEP commence à nous faire mousser ! (RIRES). Si chacun sait que de la STEP un chemin propice mène à La Chaux-de-Fonds, le bureau Bonnard et Gardel doit maintenant prendre garde véritablement d'éviter la pente glissante qui mène au contrepet. (RIRES). Plus sérieusement, nous demandons comme l'a fait le préopinant au Conseil communal d'exclure le bureau Bonnard et Gardel de tout marché public. Pour ce faire, il nous paraîtrait opportun de notifier sans tarder à ce bureau un commandement de payer, obstacle souvent rédhibitoire dans les procédures des marchés publics. L'ironie dont fait preuve le Conseil communal à la page 6 du rapport à son paragraphe 4 nous permet devoir être transcrite en des actes concrets. Comme le groupe popiste, nous demandons qu'une

procédure de dommages et intérêts soit ouverte contre ce bureau d'ingénieurs qui doit assumer la responsabilité de ses actes et, pour autant que les faits qui nous sont énumérés dans ce rapport soient bien avérés exacts, passer à la caisse. Notre groupe acceptera donc, à contrecœur, ce rapport.

M. Philippe Laeng, rad. : Cette mésaventure est plus que regrettable. Il faut toutefois constater que les services concernés ont réagi au mieux et très promptement. Il faut reconnaître, que personne n'est à l'abri d'une erreur et dans le domaine de la construction, nous parlons tout de suite de chiffres effrayants. Par contre, il paraît normal d'assumer et de reconnaître ses erreurs. Il est donc indispensable que la Commune entame une demande de participation financière pour préjudice en déduction des honoraires contractuels vis-à-vis de son ou de ses mandataires. D'ailleurs, le mandataire incriminé aurait mauvaise façon de refuser une participation financière à l'amiable en regard des très importants honoraires perçus pour les travaux que cette Commune lui a confiés durant ces dernières années (Hôpital, STEP, etc.).

Le groupe radical souhaiterait connaître le type des travaux désignés en page 6, et libellés sous "dépassement des coûts" et "travaux non budgétés". Le groupe radical remercie le Conseil communal de ses réponses et acceptera à contrecœur et avec regrets cet important dépassement financier, en espérant que la Commune tiendra compte, comme elle l'a dit aussi en page 6, de la qualité des prestations dans les prochains mandats et prendra les mesures juridiques appropriées envers ses mandataires. Merci.

M. Pierre-André Rohrbach, lib.-ppn : Après l'épisode malheureux du collège de la Charrière, le Conseil communal a mis en place des mesures de contrôle qui se sont révélées efficaces dans les derniers chantiers. Ces mesures sont des contrôles de devis, des coûts, du suivi des chantiers et des délais. Nous espérons, tout comme le Conseil communal que nous serions à l'abri d'une mauvaise surprise. Mais hélas, le chantier de la STEP nous oblige à revoir quelque peu notre jugement. Malgré la structure de contrôle mise en place, comme le démontre le rapport en page 2, nous constatons que tout système, aussi fiable soit-il, laisse une place à des impondérables. Tout cela, malgré le fait qu'il a été choisi un bureau d'ingénieurs, en l'occurrence Bonnard et Gardel, qui a déjà réalisé ce genre de travaux. Nous regrettons que les impondérables viennent justement de ce bureau. Nous lui reprochons plusieurs choses : oubli de chapes, de percements et surtout, bien plus grave, il n'a pas respecté tous les points de son contrat, en l'occurrence le point suivant : 3. Pouvoir de représentation qui stipule : L'ingénieur est autorisé à passer lui-même les commandes de travaux et fournitures jusqu'à concurrence de Frs 5'000.- par commande + TVA comprise. Tous les avenants doivent être annoncés au maître de l'ouvrage avant l'engagement des travaux. Les termes de ce contrat lui ont été rappelés à plusieurs reprises, comme le prouvent les PV des différentes séances. Nous sommes surpris que malgré tous ces rappels, le bureau d'ingénieurs Bonnard et Gardel ait outrepassé ses compétences. Surtout que nous avons démontré que le Conseil communal ainsi que le Conseil général étaient ouverts sur le principe de trouver des solutions et d'accorder un nouveau crédit si des travaux supplémentaires

étaient à effectuer et qui n'étaient pas devisés. Exemple : la demande de crédit pour l'assainissement du bassin d'eaux pluviales pour plus de Frs 300'000.-.

Nous aimerions savoir s'il vous a donné une explication et si le fait d'avoir remplacé l'ingénieur responsable du chantier cet automne est lié à cette situation.

Nous regrettons qu'il estime ne pas devoir entrer en matière concernant les erreurs commises. Nous demandons que tout soit mis en place dans les plus brefs délais, afin de débloquer la situation. Tout d'abord à l'amiable et si cela n'est pas possible, d'aller jusqu'au bout des démarches juridiques.

Pour ce qui est de l'augmentation des 7,7%, comme nous le démontre le rapport, nous aimerions avoir des détails sur le dépassement des coûts de Frs 802'000.-. Comment arrivons-nous à cette somme ?

Nous aimerions savoir si le bureau Bonnard et Gardel vous a donné la garantie que le crédit demandé suffira pour terminer le chantier dans les délais fixés.

A titre personnel, je regrette que certains membres de la commission des Travaux publics ne viennent pas régulièrement aux séances, ceci afin de respecter ceux qui viennent. Après les réponses du Conseil communal, le groupe libéral acceptera la demande de crédit de plus de Frs 2'000'000.-. Je vous remercie.

M. Patrick Herrmann, éco. : Nous serons brefs. Nous partageons bien sûr les désirs et les vœux exprimés par tous les autres groupes. Nous aurons le même enthousiasme qu'eux à voter ce crédit. Nous poserons simplement une petite question supplémentaire. Juste pour savoir si la somme omise dans ses calculs par le bureau Bonnard et Gardel a faussé le résultat de la mise en soumission des travaux. Merci.

Mme Claudine Stähli-Wolf, directrice des Travaux publics : Nous abordons maintenant la question difficile du dépassement du crédit de la STEP. C'est une situation désagréable; beaucoup d'entre vous l'ont relevé. Le Conseil communal partage bien sûr votre avis. J'ai eu l'occasion d'expliquer aux comptes déjà de manière relativement détaillée ce qui s'était passé, en réponse à l'interpellation de M. Hainard. Je rappellerai, comme un certain nombre d'entre vous l'ont fait, que suite aux événements malheureux de la Charrière, en effet, le Conseil communal a pris toute une série de dispositions pour éviter qu'à l'avenir, de mauvaises surprises ne surviennent. Nous avons mis en place des processus très, très pointus. Tout d'abord, les contrats de nos mandataires spécifient très exactement le cadre dans lequel ils peuvent travailler, M. Rohrbach l'a soulevé. En ce qui concerne Bonnard et Gardel, sa limite de compétences était de Frs 5'000.-. Nous avons prévu un système d'avenants très précis également. Les avenants doivent tous être reconnus, homologués, signés et faire partie d'un procès-verbal pour être reconnus par le maître de l'ouvrage. Le mandataire doit présenter des décomptes réguliers qui prennent en compte toutes les variations entre les différentes soumissions, facturations. Ces relevés sont soumis à un contrôle financier qui fait encore une fois tout le travail, avec l'aide bien entendu du contrôle financier de la Ville par les Travaux publics et toute la procédure est sous le contrôle de la commission des Travaux publics. Donc nous avons vraiment pris toutes les précautions qu'il fallait pour éviter ce qui se passe aujourd'hui, car nous avons à faire à une nouvelle forme

de dépassement, c'est le devis incomplet. C'est un dépassement qui n'est pas contrôlable, il n'est pas constatable, sauf si bien entendu nous engageons un bureau d'ingénieurs pour refaire le devis après le bureau d'ingénieurs que nous avons engagé pour faire le devis. C'est une question qui doit être réfléchie, parce que dans certains très gros chantiers, la dépense pourrait être justifiée et pourrait permettre d'éviter cette erreur. Certaines collectivités publiques, notamment en Suisse allemande ont déjà pris l'option de le faire. Néanmoins, cela signifie quelque chose de relativement grave : si les collectivités publiques pour garantir les montants qui sont octroyés par les Conseils généraux doivent tout faire refaire à double, bien entendu, que les honoraires devront être partagés entre les mandataires. Nous devons nous mettre d'accord au départ sur ce type de contrat, parce que nous n'allons pas payer deux fois un même travail.

Bonnard et Gardel, dans son devis, a oublié toutes les chapes, j'ai déjà eu l'occasion de le dire aux comptes et a sous-évalué un certain nombre de postes. Les percements ont également été oubliés et les démolitions ont été sous-estimées. L'ensemble de ces dépassements s'élèvent à Frs 1'200'000.- sur les lots 5 et 6. C'est là que s'est produit le problème.

Le changement d'ingénieur a certainement eu une incidence. L'ingénieur qui a fait pour Bonnard et Gardel le devis n'est pas le même que celui qui a fait les soumissions. Donc nous ne nous sommes aperçus à aucun moment de ces oublis. Au moment où Bonnard et Gardel aurait dû signaler, puisqu'il avait une compétence limitée, qu'il se trouvait devant un problème, les travaux ont été adjugés au fur et à mesure. Le dépassement, pour une autonomie financière de Frs 5000.-, a été de Frs 1'200'000.-. Ce qui ne signifie pas que nous avons dépassé le crédit de Frs 1'200'000.-. Cela signifie simplement que les percements ont été faits, les chapes ont été coulées et donc au moment où les montants sont arrivés sous forme de factures, nous avons découvert que Bonnard et Gardel n'avait pas informé le maître de l'ouvrage. Mais dans tous les cas de figure, nous aurions dû revenir ici, puisque c'était des oublis dans le devis. Ils n'étaient pas dans celui-ci et il fallait quand même faire les travaux.

Pour le Conseil communal, Bonnard et Gardel est bien entendu responsable de ce qui s'est passé. Il a été payé et mandaté pour réaliser le devis, les soumissions et l'exécution des travaux nécessaires à la réalisation de notre STEP. C'était son travail et il n'a pas été fait à notre satisfaction. Il a donc failli, à notre sens. Alors il reconnaît sa responsabilité. Il dit, "c'est vrai, nous avons fait une faute. Mais, nous sommes dans les plus ou moins 10% que la SIA reconnaît pour ce type de travaux. Nous ne vous devons en quelque sorte rien". Moralement, c'est admis, mais pratiquement, cela ne sert à rien. Bien entendu, nous nous en souviendrons lors des prochains marchés publics.

Maintenant, pouvons-nous poursuivre Bonnard et Gardel ? Oui. Parce que Bonnard et Gardel n'a pas respecté son contrat et qu'il a engagé des travaux sans l'accord du maître de l'ouvrage pour un montant supérieur à celui auquel il avait droit. Frs 1'200'000.- et Frs 5'000.-, c'est évidemment bien différent.

La position actuelle du Conseil communal est de poursuivre. Mais peut-être pas de poursuivre immédiatement. Nous devons en priorité terminer la STEP pour éviter qu'elle ne mousse trop longtemps et nous devons arriver à terminer ces travaux dans

une atmosphère efficace et acceptable pour tout le monde. La position qui est la nôtre à l'heure actuelle c'est (nous avons annoncé à Bonnard et Gardel qu'il y aurait une procédure) que nous souhaitons la faire à la fin des travaux dans la mesure où le crédit complémentaire qui vous est demandé ce soir ne sera peut-être pas dépensé intégralement. Si Bonnard et Gardel mouille sa chemise, d'une certaine manière, l'exigence de réparation de la Ville sera différente que si nous rencontrons encore des difficultés sur ce chantier. Nous souhaitons mettre un peu la pression. Je vous remercie aussi des remarques que vous avez faites, parce que pour le Conseil communal, c'est très important de connaître l'avis du Conseil général, de prendre note de sa colère et de la transmettre de façon à ce que Bonnard et Gardel prenne à cœur et au sérieux l'exécution de la fin des travaux. A l'issue de ces travaux, nous aurons à fixer un montant pour la réparation. Bien entendu que nous prendrons des précautions pour qu'une réparation soit possible, notamment en matière d'honoraires. Nous n'avons actuellement pas versé l'ensemble des honoraires à Bonnard et Gardel, loin s'en faut. Donc nous avons encore de la marge et nous allons nous servir de cette marge pour obtenir la pression nécessaire pour que Bonnard et Gardel travaille bien et aussi pour pouvoir récupérer un certain montant en matière d'honoraires à l'issue du chantier.

Vous avez posé un certain nombre de questions plus particulières auxquelles je vais rapidement répondre. Les Frs 802'000.- ont été posés comme question chez deux d'entre vous. Il y a eu Frs 1'200'000.- de dépassement aux lots 5 et 6, mais dans l'ensemble du chantier, il y a aussi eu des meilleurs retours de soumission que cela n'avait été prévu au devis. Nous avons pu récupérer Frs 400'000.- de réserves à l'intérieur du chantier qui ont couvert une partie de ce dépassement. Donc nous trouvons Frs 802'000.- et pas Frs 1'200'000.- pour ce dépassement.

M. Laeng concernant les Frs 121'000.- de travaux non budgétés. Il s'agit d'une installation provisoire de floculants qui a dû être acquise de façon à garantir un bon fonctionnement au niveau de la STEP. Nous l'avons acquise à titre provisoire, mais elle a grevé ce poste-là. Et les autres montants ont été destinés à prévoir la sécurisation du chantier à cause de Citred. Cela a été plus compliqué qu'il n'y paraissait au départ. Il a fallu mettre en place quelque chose d'assez lourd avec des sirènes, des feux clignotants, un système d'évacuation, etc. Donc cela a coûté relativement cher. Voilà pour les questions de chiffres.

A M. Rohrbach, je répondrai que Bonnard et Gardel a donné une garantie sur les chiffres. Bien entendu que le Conseil communal ne serait pas venu devant vous sans cette garantie. C'est vrai que la lettre, dont j'ignore pourquoi elle se trouve dans certaines mains, donne des garanties. Il y a aussi tout un charabia. Il y a toutes sortes d'explications qui sont assez étonnantes. Mais sur le fond, Bonnard et Gardel s'engage sur les chiffres que nous vous présentons ce soir. Pour nous, c'est vraiment le minimum que nous pouvions exiger.

En ce qui concerne les délais. Etant donné que nous avons pu venir devant vous ce soir, nous pourrions tenir les délais qui ont été convenus. Donc il n'y aura pas de problèmes de ce point de vue.

Il y a eu en effet des problèmes antérieurs avec Bonnard et Gardel, et je l'ai dit nous nous en souviendrons.

Il me semble que je n'ai oublié personne.

La somme a-t-elle faussé la soumission ? Non, les gens ont soumissionné sur la base des soumissions dans lesquelles il manquait les différents objets. Donc cela n'a pas faussé, mais il nous manque maintenant une partie des montants. Est-ce que la somme globale aurait été plus basse ? C'est très difficile à dire, mais là, pour aller rapidement, nous allons poursuivre avec les soumissionnaires qui ont réalisé ces travaux et nous espérons que la STEP pourra être réalisée très rapidement, car en effet, elle pénalise encore relativement l'environnement dans son état actuel.

Je comprends tous les groupes pour les réserves qu'ils ont exprimées. Je prends note de leur mécontentement qui s'additionnera à celui du Conseil communal. Je le transmettrai en votre nom à Bonnard et Gardel, en espérant qu'il remplira correctement sa tâche jusqu'au bout. Nous assurerons la surveillance qui est nécessaire pour garantir cela avec notre contrôleur financier. Il n'est pas question de laisser passer quoi que ce soit. Bonnard et Gardel sait maintenant que la pression est là et qu'elle va rester jusqu'au bout. La manière dont il terminera ce chantier sera déterminante pour le niveau de réparation que le Conseil communal exigera de lui. Je vous remercie.

M. Cédric Schweingruber, soc. : Nous avons bien entendu les réponses du Conseil communal. Si nos informations sont exactes, justement à propos de La Chaux-de-Fonds, lorsque nous avons voulu agir, il était trop tard, parce que la prescription n'avait pas été interrompue. Pour nous, clairement, préserver la paix du ménage Ville de La Chaux-de-Fonds – bureau d'ingénieurs ne doit pas empêcher le Conseil communal d'accomplir rapidement ce qui est nécessaire pour interrompre la prescription.

L'arrêté est accepté par 35 voix sans opposition.

Mme Fabienne Montandon, présidente : Maintenant, je suis devant une demande du Conseil communal. Il demande une modification de l'ordre du jour. Il désire lier les points 4 et 5 de l'ordre du jour. Je vais vous demander s'il vous plaît d'être brefs.

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS****RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

à l'appui d'une demande de création d'une fondation en faveur de la protection
du patrimoine architectural, artistique et historique
de La Chaux-de-Fonds

(du 2 mai 2003)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

La commune de La Chaux-de-Fonds abrite sur son territoire un patrimoine architectural, artistique et historique de première importance. C'est particulièrement le cas pour l'héritage issu du XIXe siècle et de la première moitié du XXe siècle.

En 1984, la Confédération, suite à l'inventaire ISOS (Inventaire des sites construits à protéger en Suisse) qu'elle initia, reconnu la Ville en tant que « site d'importance nationale ». Cette même année, l'Inventaire Suisse d'Architecture 1850 – 1920 (inventaire INSA), traitait dans son troisième volume de La Chaux-de-Fonds et mettait en valeur la richesse du patrimoine architectural de la ville. En effet, outre les monuments historiques tels que le Théâtre, le Crématoire, l'Ancien-Manège, les villas de Le Corbusier, etc., l'intérêt patrimonial de la ville se situe dans son plan urbain (plan Junod), mais également dans le « patrimoine mineur » qui le compose. Cages d'escalier ornées de peinture décorative, vitraux, modénatures enrichissant nombre de façades, ferronneries notamment, forment également un patrimoine riche et précieux. Il serait donc préjudiciable pour les générations à venir de négliger ces éléments historiques « mineurs » au profit des seuls éléments phares de notre passé.

Le patrimoine chaux-de-fonnier n'est pas encore reconnu à sa juste valeur par le public, mais la mention de notre ville par un haut fonctionnaire de l'Office fédéral de la culture comme étant un site susceptible d'être proposé à une inscription sur la « Liste du patrimoine mondial » établie par l'UNESCO est révélatrice de

l'intérêt potentiel de La Chaux-de-Fonds. Se donner aujourd'hui les moyens de sauvegarder notre passé doit donc s'inscrire dans une politique prospective d'avenir et non être perçu comme un réflexe nostalgique et passéiste.

2. Objectif de la protection et mise en valeur du patrimoine

La protection du patrimoine vise plusieurs objectifs qui sont, certes, la préservation de la substance historique, mais également la mise en valeur par des restaurations ou des réhabilitations des éléments significatifs du passé, ainsi qu'une meilleure connaissance de celui-ci. C'est aussi l'occasion de préserver la qualité de vie des habitants et usagers et de promouvoir une image positive de la ville. Cela peut également déboucher, avec l'appui d'une politique touristique volontaire, à un essor économique non négligeable. La protection du patrimoine favorise de plus les savoir-faire locaux et génère des investissements de qualité conforme à l'idée de développement durable. Il s'agit donc d'une démarche aux répercussions scientifiques, esthétiques, sociales, médiatiques et économiques non négligeables qui s'inscrit dans le long terme.

3. Situation actuelle

Sous l'impulsion du Service d'urbanisme un accord a été passé, au milieu des années quatre-vingt, avec l'Etat et la Confédération pour subventionner la restauration de zones sensibles de l'urbanisme chaux-de-fonnier (ensembles prioritaires comprenant la Place du Marché, la Place de l'Hôtel-de-Ville, la rue de la Promenade et la Promenade des Six-Pompes) ainsi que des cages d'escalier munies de décors peints et des vitraux civils. Ces deux ensembles sont d'ailleurs probablement uniques en Suisse de part la quantité et la qualité des oeuvres qui les composent. De plus, des subventions dites « extraordinaires » sont accordées par le Service d'urbanisme (sans l'appui de l'Etat ni de la Confédération) lors de la restauration de petits éléments significatifs tels qu'anciennes portes, marquises, ferronneries, etc. Le budget communal ordinaire prévoit un poste global de subventions pour la préservation du patrimoine de Fr. 30'000.--. Celui-ci est généralement respecté.

Type de restauration	Commune (en % du coût des travaux)	Etat (en % du coût des travaux)	Confédération (en % du coût des travaux)
Ensembles prioritaires	4.5%	4.5%	9%
Cage d'escalier	12.5%	12.5%	25%
Vitraux	12.5%	12.5%	25%
Divers	20% (max.)	0	0

En 1994, Patrimoine Suisse (Heimatschutz) a décerné à la Ville de La Chaux-de-Fonds le Prix Wakker en récompense des efforts menés par les autorités pour sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine urbain.

Depuis, les efforts de la Ville, par l'intermédiaire du Service d'urbanisme et de l'Architecte du patrimoine qui y est employé depuis 1997, ne cessent de porter leurs fruits sous la forme de nombreuses restaurations d'immeuble entreprises

par des privés, d'inventaires (Plan de site, Recensement rural, cages d'escalier, vitraux), de publications comme les calendriers ou de communications lors de colloques ou de présentations publiques, ainsi que sous la forme de conseils.

4. Avenir du système actuel

Le système actuel, s'il présente une certaine efficacité, n'en démontre pas moins des limites dues notamment à la rigidité et la complexité du système administratif. De plus, depuis l'entrée en vigueur en 1995 de la loi cantonale sur la protection des biens culturels, un certain flou juridique a été introduit quant à la notion de subventionnement d'« ensemble » comme les vitraux, les cages d'escalier, par exemple. D'autre part, une plus grande souplesse dans les taux des subventions accordées devrait permettre de mieux répondre à la réalité des plus-values occasionnées par la préservation du patrimoine. Enfin, la perspective d'une nouvelle péréquation financière au niveau fédéral priverait très certainement les initiatives locales des subventions allouées jusqu'ici, ce, malgré les montants relativement faibles engagés dans la préservation du patrimoine « mineur » à La Chaux-de-Fonds. Il semblerait que l'Etat, ne soit pas disposé à augmenter de façon sensible les budgets du Service cantonal de protection des monuments et sites en compensation du désengagement de la Confédération. En conséquence, la politique actuellement menée par la Ville qui table sur un financement, certes relativement modeste, mais indispensable, des initiatives de restauration du patrimoine urbain s'en trouverait compromise.

5. Recherche de solutions novatrices

Une réflexion a été menée afin d'améliorer l'efficacité de la sauvegarde du patrimoine de la Ville tout en garantissant le financement nécessaire, sans pour autant augmenter de façon importante le poste budgétaire communal affecté aux subventions. L'idée de la création d'une fondation s'est imposée compte tenu des avantages que cela pourrait représenter. En effet, d'une part la gestion du budget et des subventions s'en trouverait simplifiée et plus facilement adaptable aux particularités de chaque situation. D'autre part, cela permettrait d'obtenir un financement complémentaire privé ou semi-privé, voire institutionnel. Enfin, tout en restant intimement liée aux Autorités communales, une fondation, telle que proposée, aurait une image plus neutre auprès d'un public qui hésite quelques fois à faire appel à l'administration.

Il faut également relever que cette initiative serait une manière nouvelle en Suisse, et donc quelque peu expérimentale, de gérer au niveau communal la protection des biens culturels. L'indépendance de fonctionnement devrait également permettre un certain dynamisme.

6. Fonctionnement de la Fondation

L'efficacité des mesures de protection du patrimoine et d'encouragement à sa sauvegarde nécessite un mode de fonctionnement simple et sous le contrôle des Autorités communales, afin que les activités et initiatives du Conseil de Fondation

soient en corrélation avec la politique communale. Le projet présenté devrait également permettre une évolution aisée des structures de la Fondation en fonction du développement de la politique en matière de protection des biens culturels de l'Etat et de la Confédération. Il serait à l'avenir cependant nécessaire de reporter annuellement la somme allouée au Service d'urbanisme pour les subventions du patrimoine à la Fondation afin d'assurer un minimum de ressources financières à même de garantir son efficacité.

Selon la structure actuelle, le Président du Conseil de fondation devrait être le Directeur de l'urbanisme, la fonction de secrétaire étant assumée par l'Architecte du patrimoine. Les membres ordinaires devraient, eux, être recherchés au sein des organisations de protection du patrimoine (Patrimoine Suisse, ASPAM, etc.) et comprendre des représentants de la Commission cantonale des biens culturels et éventuellement un représentant du Service des Monuments et sites. Le Conseil communal nomme tous les membres du Conseil de Fondation.

7. Conclusion

La création d'une fondation vouée au soutien la protection des biens culturels sis sur la commune de La Chaux-de-Fonds devrait permettre d'assurer à long terme, et malgré le désengagement probable sous la forme actuelle de la Confédération, la politique menée depuis vingt ans par la Ville. Cela devrait également dynamiser la sauvegarde du patrimoine tout en lui conférant une image positive à même de mieux sensibiliser les milieux concernés et le public. En conséquence, la création d'une fondation par la Commune de La Chaux-de-Fonds serait une initiative novatrice en Suisse démontrant clairement l'intérêt que les Autorités marquent à la valorisation du passé de notre ville dans une perspective d'avenir. Une base légale étant nécessaire à la création d'une fondation de droit public, votre Conseil est compétent en l'espèce.

Par conséquent, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
arrête :

Article premier.- Il est créé une fondation en faveur de la protection du patrimoine architectural, artistique et historique de La Chaux-de-Fonds.

Article 2.- Un crédit de Fr. 60'000.- est accordé au Conseil communal pour la création d'une fondation. Fr. 50'000.- seront affectés au capital initial de celle-ci, le solde étant destiné à couvrir les frais de constitution.

Article 3.- ¹L'acte de fondation prévoit qu'un Conseil de fondation, nommé par le Conseil communal, dirige, gère et représente la fondation.

²Toute modification de l'acte de fondation est soumise au Conseil général.

³La dissolution de la Fondation doit recueillir la majorité des deux tiers du Conseil de Fondation et être soumise par le Conseil communal au Conseil Général qui fixe les modalités.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales. Il assure la création de la fondation et est compétent pour signer les actes nécessaires à sa constitution.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL	
Le Président:	La Secrétaire:
Chs Augsburg	C. Stähli-Wolf



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 830'000.-- pour la reconnaissance et la mise en valeur du patrimoine Art nouveau en la ville de La Chaux-de-Fonds par la constitution d'une documentation, l'édition de publications, l'organisation d'un colloque, de rencontres, de conférences et d'expositions en 2005-2006

(du 2 mai 2003)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Introduction

Suite à une motion de M. Francis Stähli et consorts déposée au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds le 27 juin 2001 et intitulée « *l'Art nouveau, Le Corbusier : des cartes pour l'image de la ville* », le Service d'urbanisme a proposé d'organiser durant une année (octobre 2005 – octobre 2006) une multitude d'événements révélant et mettant en valeur l'important patrimoine Art nouveau de La Chaux-de-Fonds et son développement significatif au sein de l'Ecole d'art par les élèves de Charles L'Eplattenier sous la forme de *l'Art sapin*.

L'objectif de ce projet est d'obtenir une reconnaissance internationale de la ville en tant que centre d'Art nouveau et patrie de Le Corbusier. Cette proposition est ambitieuse mais se justifie en regard de l'influence que La Chaux-de-Fonds a eue sur l'histoire de l'art et de l'architecture aux XIXe et XXe siècles.

En réponse à la motion précitée, le Conseil communal a fait sienne cette proposition en la communiquant au Conseil général lors de sa séance du 5 septembre 2001 et citée à plusieurs reprises depuis.

Le Conseil communal a donc mandaté une historienne de l'art pour une étude de faisabilité menée en étroite collaboration avec le Service d'urbanisme et le Délégué culturel. Au cours de cette étude, de nombreux contacts ont pu être noués avec des partenaires institutionnels et privés qui ont tous manifesté un intérêt marqué pour la mise en oeuvre d'une organisation de cette ampleur.

Les investigations menées ont toutefois démontré la complexité organisationnelle notamment pour ce qui est de la coordination et de la promotion. Il s'agit d'une organisation inhabituelle qui ne pourra être concevable qu'avec une mobilisation conséquente et des moyens exceptionnels.

Si la coordination des activités institutionnelles de la ville sur le thème particulier de l'Art nouveau occupera une place importante, on cherchera surtout à initier une dynamique propre à inscrire la ville dans une reconnaissance internationale et scientifique par le truchement de partenariats culturel et académique externes à La Chaux-de-Fonds. On peut également compter sur le développement d'initiatives privées débouchant sur des manifestations et des activités indépendantes, mais toujours en regard avec le thème général. On peut notamment penser à Vivre La Chaux-de-Fonds, Patrimoine suisse (qui fêtera son centenaire en 2005) ou la Société d'Histoire de l'Art en Suisse (qui fêtera son 125^e anniversaire également en 2005), organes avec lesquels des contacts ont déjà été pris.

Il ne s'agit pas simplement d'une question se rapportant à la culture, mais également au tourisme et à l'image de la ville fondée sur une vision à long terme.

Art nouveau

L'institutionnalisation de l'art et de l'architecture en particulier, par l'intermédiaire des académies et des écoles des Beaux-Arts, fut une des caractéristiques du XIX^e siècle. Le Néoclassicisme et l'Eclectisme triomphaient alors que l'époque médiévale regagnait quelques considérations grâce aux Romantiques. L'Art nouveau vint en réaction ; l'idée fondamentale était simple : chercher l'essence esthétique dans l'étude de la nature et non dans les expressions antiques du Classicisme. En 1900, l'Art nouveau avait conquis les esprits de l'époque, la Belle Epoque... devenant l'expression d'un goût significatif.

Le phénomène, bien que réservé dans ses plus belles expressions aux bourses bien garnies, n'en devint pas moins une mode internationale. La ligne en « coup de fouet » en fut certainement l'expression la plus populaire. C'est sous cette forme que l'Art nouveau fut importé à La Chaux-de-Fonds au début du XX^e siècle sous l'influence des patrons horlogers ou de leurs représentants qui voyageaient beaucoup. L'Art nouveau, art à la mode dans toutes les capitales d'Europe, devait trouver une place de choix dans la métropole horlogère ! Vitraux, carrelages, ornementation de cages d'escalier, stucs, menuiseries et ferronneries, tous d'inspiration Art nouveau, envahirent ainsi les nouvelles constructions.

L'Art nouveau est composé d'un grand nombre de tendances souvent regroupées, un peu rapidement, par nation : Jugendstil allemand, Secessionstil autrichien, Style 1900 français, Arte Joven espagnol, etc... *Art sapin*, ou *Style pive*, suivant la formule de Paul Seylaz, s'applique au vocabulaire décoratif chaux-de-fonnier que mirent au point, sous l'influence de Charles L'Eplattenier, les élèves de l'Ecole d'art. Ce terme résume à lui seul l'inspiration qui nourrit ces jeunes artistes, dont le futur Le Corbusier en personne. Celui-ci, dans son

ouvrage « *L'Art décoratif d'aujourd'hui* » paru en 1925, reprend une citation de son maître L'Eplattenier : « Seule la nature est inspiratrice, est vraie, et peut être le support de l'œuvre humaine. Mais ne faites pas la nature à la manière des paysagistes qui n'en montrent que l'aspect. Scrutez-en la cause, la forme, le développement vital et faites-en la synthèse en créant des *ornements*. » L'idée que « *seule la nature est inspiration* » devait inévitablement porter le jeune professeur et ses élèves à l'étude de la flore régionale. Dès lors, il n'était pas question de recourir au « coup de fouet » cher à Victor Horta, mais de chercher le mouvement dans le rythme poétique de l'horizon jurassien parsemé de sapins et de gentianes.

Les créations des élèves de Charles L'Eplattenier s'appliquèrent aux objets les plus divers : boîtes de montres, arts décoratifs sous toutes leurs formes et même architecture avec le projet de la villa Fallet en 1906. De tous ces exercices, le Crématoire est certainement le plus complet et le plus complexe et peut à cet égard être considéré comme le chef-d'œuvre de cette période intense d'innovations artistiques locales qui se distinguent des motifs importés de l'Art nouveau.

Tous ces éléments représentent un héritage patrimonial unique en Suisse. L'Art nouveau à La Chaux-de-Fonds mériterait objectivement une reconnaissance internationale digne de sa valeur.

Ambitions

L'organisation d'une "année" Art nouveau visera à toucher trois publics cibles (soit environ 40'000 visiteurs) : tout d'abord un public local dont l'objectif sera de mieux lui faire connaître et apprécier son patrimoine, ensuite un public national et limitrophe à la Suisse amateurs d'art et de culture et finalement un public international d'amateurs avertis et de spécialistes issus des milieux académiques. Objectivement, La Chaux-de-Fonds par le rôle qu'elle a joué dans l'histoire de l'art et de l'architecture mérite en effet une reconnaissance bien plus large que celle dont elle jouit actuellement et peut prétendre à être reconnue comme ville historique majeure de notre pays. Les biens culturels dont nous disposons offrent un important potentiel d'études et de mise en valeur. Cependant, il serait illusoire de croire que cette reconnaissance s'obtienne naturellement. Même si La Chaux-de-Fonds peut prétendre être le seul et unique centre de création artistique Art nouveau en Suisse, l'absence d'institutions académiques et le manque d'investigations historiques ne facilitent pas l'acquisition de cette place. Il paraît donc nécessaire d'envisager une opération volontariste susceptible de capter l'attention nationale et internationale. L'organisation d'une Année Art nouveau devra donc se doter des moyens nécessaires afin de répondre à ces ambitions.

Cet élan devra perdurer au-delà des manifestations et inscrire dans la durée la ville comme site d'intérêt historique et artistique. Il est également important de comprendre l'Année Art nouveau non dans une vision passéiste mais au travers de la continuité en montrant l'existence d'un savoir-faire et d'innovations, en particulier à travers les Ecoles d'art (Ecole d'art et Haute école d'art appliqué, ci-après EA et HEAA).

Réseau Art nouveau Network

Pour obtenir une reconnaissance internationale, il est indispensable de s'insérer dans les milieux académiques liés à l'étude de l'Art nouveau mais également de tisser des contacts avec les villes abritant un patrimoine « Art nouveau » reconnu. Lancé à l'initiative de la Direction des Monuments et Sites de la Région de Bruxelles-Capitale en 1999, le *Réseau Art nouveau Network* réunit des autorités compétentes en matière de patrimoine, treize municipalités (telles que Bruxelles, Nancy, Glasgow, Barcelone mais aussi des villes au patrimoine plus modeste comme Riga, Alesund, Reus ou Ljubljana), des institutions scientifiques et académiques ainsi que des associations de sauvegarde.

Fort du soutien financier de l'Union européenne, le *Réseau Art nouveau Network* a mis sur pied une importante exposition itinérante « Art nouveau en projet » présentant de manière documentaire le patrimoine architectural Art nouveau des treize municipalités partenaires et procède au moyen de ce véhicule culturel à la diffusion historique, à la sensibilisation et à la sauvegarde du patrimoine en question.

En guise de clôture des manifestations en 2006, il serait tout à fait envisageable d'accueillir cette exposition à La Chaux-de-Fonds.

Dans une vision à long terme, le rattachement de la Ville à ce réseau permettrait d'ancrer une politique communale internationale d'échange et de communication.

A ce propos, la candidature de la Ville de La Chaux-de-Fonds sera présentée lors de la prochaine séance plénière du Réseau Art nouveau Network les 9 et 11 mai 2003 à Terrassa (Espagne).

Evénements

L'organisation d'une année consacrée à la redécouverte de l'Art nouveau suppose une référence historique. Prendre comme point d'ancrage le centième anniversaire de la création en octobre 1905 par Charles L'Eplattenier du *Cours supérieur d'art et de décoration* paraît judicieux ; d'une part parce que l'Art nouveau sous sa forme locale d'*Art sapin* en était le principe d'enseignement, d'autre part parce que Charles-Edouard Jeanneret (futur Le Corbusier) en était un élève talentueux.

Le projet prévoit l'organisation des événements suivants :

Les mois d'hiver et de printemps 2005-2006 seront animés d'expositions de taille ordinaire dans les différents musées communaux, la Bibliothèque de la Ville ainsi qu'au Musée paysan et artisanal traitant de sujets en rapport avec l'Art nouveau. Certaines de ces expositions pourront jouer la carte d'exposition ambassadrice via des institutions semblables en Suisse.

Il est également possible que certaines institutions du Locle et de Neuchâtel s'associent au projet ; des contacts ont d'ailleurs déjà été pris dans ce sens avec les Autorités du Locle. Il en va de même pour le musée du vitrail de Romont qui pourrait momentanément délocaliser sa collection permanente (cette institution devant subir d'importants travaux de rénovation durant cette période).

Dès la fin du printemps 2006, une exposition phare consacrée à la création artistique née au sein de l'Ecole d'art fera l'objet d'une collaboration étroite entre les musées et la Bibliothèque de la Ville. Cette exposition sera de très haut niveau, capable d'attirer un public étranger. Elle devra également être conçue matériellement et techniquement pour être exportée. La scénographie et le commissariat représenteront une part financière importante dans le budget prévu à la réalisation de cet événement considéré comme l'élément le plus porteur dans le cadre de ces manifestations et qui dépasse par conséquent les moyens ordinaires des musées locaux.

Il sera également judicieux d'entreprendre un inventaire détaillé des éléments immobiliers Art nouveau de la commune afin d'accentuer une volonté globale de mise en valeur du patrimoine bâti. Parallèlement, on pourra également saisir cette occasion pour initier une campagne de restauration d'une série de bâtiments clés; ces interventions ne pourront toutefois pas faire l'objet de crédits intégrés à notre budget mais pourraient être financée, en partie du moins, par le canton (Monument et Sites).

Activités

L'Année Art nouveau sera l'occasion d'organiser de nombreuses activités didactiques, pédagogiques et culturelles festives en relation avec le thème.

L'objectif principal s'oriente vers un éventail d'activités variées et adaptées notamment au public régional, national et étranger mais aussi aux amateurs et aux scientifiques auxquels on proposera au printemps 2006 un colloque international dans le cadre de l'exposition phare et qui portera sur la relation entre pédagogie et Art nouveau, thème susceptible de mobiliser les intérêts européens.

La découverte du patrimoine local s'effectuera en intérieur (expositions) mais aussi par le biais de promenades architecturale et historique mises sur pied pour l'occasion et qui perdureront au-delà de l'Année Art nouveau (balisage permanent). On souhaiterait également proposer des cours publics sur l'Art nouveau.

Un matériel pédagogique destiné aux familles et aux écoles pourrait être développé. L'Art nouveau est en effet un très bon moyen pour sensibiliser les enfants à l'art et à l'histoire, ce style étant d'un abord facile et plaisant.

Des événements liés au cinéma, au théâtre ou à la musique pourront également être mis sur pied tout comme des manifestations plus ponctuelles et populaires telles que bal 1900, brocante, défilé de mode, bourses. De nombreux contacts informels ont déjà été pris. Il faudra toutefois veiller à ce que l'organisation de chaque événement entre dans la problématique générale et soit de la responsabilité directe de ses initiateurs.

Structure d'organisation

Un groupe de pilotage issu en grande partie de l'administration communale (culture, patrimoine, communication, finances, tourisme, service juridique, urbanisme) sera chargé de coordonner l'ensemble et de veiller à la cohérence générale.

Il devra être idéalement épaulé par un comité de patronage rassemblant des personnalités éminentes du monde politique, médiatique et économique ainsi que par un comité scientifique composé de personnes issues du monde académique.

L'organisation d'une Année Art nouveau à La Chaux-de-Fonds n'est raisonnablement envisageable que si on lui accorde des ambitions internationales. Cela suppose une complète adhésion des milieux politiques, de l'administration, des milieux culturels et touristiques. Il est également essentiel de mobiliser les milieux académiques afin d'apporter une caution scientifique indispensable. Les contacts déjà noués sont très encourageants et soulignent la pertinence du concept envisagé.

Partenaires

Une étroite collaboration est envisagée avec les Ecoles d'art (EA et HEAA) afin de célébrer le centenaire de l'ouverture du *Cours supérieur d'art et de décoration* par Charles L'Eplattenier en octobre 1905. Les élèves graphistes pourront ainsi légitimement être mis à contribution quant à la conception graphique d'une identité visuelle récurrente et à la création d'un site internet.

Il est prévu également d'établir des collaborations soutenues avec des partenaires potentiels publics et privés intéressés à cette organisation. Seront approchés notamment la Confédération, l'Etat de Neuchâtel ainsi que les partenaires financiers para-étatiques usuels œuvrant dans le domaine de la culture. Les médias (journaux, radios, télévisions) devront également jouer un rôle important, ainsi que l'économie privée, notamment les banques et les entreprises horlogères locales, dont la clientèle cultivée est sensible à l'art.

Une manifestation de même ordre a été organisée à Nancy en 1999 avec à la clé un bilan très positif et l'acquisition d'une prestigieuse renommée culturelle auprès d'un large public international. Cet exemple est éloquent et démontre bien l'intérêt qu'une telle manifestation peut susciter auprès de sponsors ou de particuliers.

Communication – promotion

La promotion d'une Année Art nouveau à La Chaux-de-Fonds devra nécessairement bénéficier d'une campagne d'information (affichage, programmes, site internet) mais également d'annonces. On ne devra pas se contenter des médias régionaux ou nationaux, mais également viser les organes de presse étrangers (y compris outre Atlantique) au lectorat potentiellement intéressé par l'Art nouveau, comme les revues d'art (hors série) ou d'antiquités. Une campagne promotionnelle digne de ce nom nécessitera forcément de disposer de moyens financiers propres à toucher les nombreux publics potentiels.

Une promotion commune des différents événements avec logo et identité visuelle récurrente donnera un caractère exceptionnel à la manifestation dans le but d'appliquer une médiatisation forte et cohérente.

Quant aux publications, il est envisagé de mettre à disposition deux types d'ouvrage. La première formule, dite de vulgarisation à prix modeste, se présentera sous forme de brochures thématiques (vitraux, réédition de textes épuisés, etc.). Il est également envisagé d'éditer un ouvrage de référence à large diffusion sur l'Art nouveau à La Chaux-de-Fonds (il ne s'agira pas d'un catalogue d'exposition). Pour la publication de cet ouvrage, un éditeur devra être recherché afin de garantir une large diffusion internationale. C'est pourquoi ce projet sera poursuivi parallèlement à l'Année Art nouveau car son financement devra être autonome.

Une attention particulière devra être portée à l'accueil du public avec l'ouverture d'un point de rencontre (départs des visites guidées), d'information (manifestations) et de vente (publications, cartes postales) profitable aux visiteurs tout comme aux organisateurs.

Afin d'attirer un public international, on veillera également à mettre en place des traductions (allemand, anglais) dans les expositions tout comme dans les diverses publications (informations, publicités, brochures thématiques, ouvrage de référence, etc.).

Budget

Le crédit d'investissement de la Commune sera réparti sur trois exercices (2004-2006).

La Commune et ses partenaires devront en principe assumer directement ou indirectement les frais de personnel, les frais d'administration générale, ceux de représentation et une partie de ceux relatifs à la promotion.

Un certain nombre d'événements devra s'inscrire dans le cadre des activités régulières des institutions. Cependant, une aide financière ponctuelle a été intégrée au budget compte tenu de la nécessité probable par exemple de prêts externes importants. Des contributions financières significatives de la part des partenaires institutionnels ou privés s'engageant pour l'Année Art nouveau dans sa globalité ou soutenant des événements particuliers peuvent également être escomptées.

L'estimation des recettes est un exercice difficile. La vente des billets d'entrée, des publications et des quelques produits dérivés devraient cependant représenter des sommes non négligeables ne couvrant toutefois pas l'ensemble de l'investissement.

Les contributions des partenaires publics et privés seront donc indispensables. Il faut également considérer que l'ensemble des manifestations devrait générer d'importantes retombées médiatiques dont le bénéfice ne peut être chiffré.

On peut raisonnablement estimer que l'organisation de l'Année Art nouveau engendrera des retombées économiques indirectes importantes qui profiteront majoritairement au tissu économique local.

Pour permettre la recherche de fonds émanant du secteur privé, la Fondation pour le patrimoine, pour la création de laquelle un rapport distinct est également soumis à votre approbation, sera mise à contribution, le soutien à une telle manifestation entant précisément dans les objectifs de ladite Fondation.

En fonction de ce qui précède, le budget général se présente comme suit :

Plan financier :

Coûts estimés de l'organisation générale

- coordination et accueil (frais en personnel)	250'000.--
- communication (graphisme, réalisation, publicité)	520'000.--
- colloque international et conférences	45'000.--
- exposition phare	600'000.--
- expositions des institutions communales	80'000.--
- publications	150'000.--
- traductions	25'000.--
- divers et imprévus	40'000.--
total	1'710'000.--

Recettes estimées (basées sur 40'000 visiteurs)

- subventions	200'000.--
- billetterie	200'000.--
- sponsors	400'000.--
- publications	70'000.--
- visites guidées	10'000.--
total	880'000.--

Contribution communale	830'000.--
-------------------------------	-------------------

Conclusion

Comme nous l'avons exposé, l'organisation d'une Année Art nouveau doit répondre à plusieurs objectifs ; mieux connaître et préserver le patrimoine de cette époque, faire reconnaître la ville de La Chaux-de-Fonds comme centre de création Art nouveau unique en Suisse, valoriser l'image de la ville et générer une dynamisation du secteur touristique. On peut également compter sur l'apport d'importants investissements consentis lors des travaux liés à la mise en valeur du patrimoine Art nouveau.

La Ville de La Chaux-de-Fonds et ses partenaires bénéficieront d'une importante couverture promotionnelle et médiatique ; de plus, le secteur privé, notamment touristique, devrait bénéficier de retombées significatives.

Par conséquent, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir accepter l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Un crédit d'investissement de Fr. 830'000.-- est accordé au Conseil communal pour la mise en valeur du patrimoine Art nouveau en la ville de La Chaux-de-Fonds par le biais d'importantes manifestations en 2005-2006.

Article 2.- L'investissement sera amorti en trois ans.

Article 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Chs Augsburg

La Secrétaire:
C. Stähli-Wolf

Mme Valérie Schweingruber, lib.-ppn : Notre groupe s'est trouvé divisé au moment de l'examen de la demande de crédit concernant la valorisation du patrimoine Art nouveau en ville de La Chaux-de-Fonds, divisé principalement au sujet du plan financier qui nous est soumis. Sur le fond, les libéraux-ppn sont d'avis que la démarche qui nous est proposée est sans doute à même de faire connaître la ville de La Chaux-de-Fonds et d'améliorer son attractivité. Nous sommes cependant sceptiques quant à la reconnaissance internationale évoquée dans le rapport. En effet, si nous consultons le web au sujet de l'Art nouveau, nous constatons que ce ne sont pas moins de mille villes qui revendiquent des spécificités liées à l'Art nouveau. Dès lors, La Chaux-de-Fonds nous semble un peu perdue au milieu de cette multitude.

Nous nous sommes finalement surtout demandé si la valorisation de ce patrimoine s'insérerait dans une réflexion globale et à long terme sur l'image de notre ville. En effet, le crédit demandé est extrêmement conséquent, et il survient peu après la demande de crédit de Fr. 415'000.- relative à l'exposition sur l'eau, crédit que nous avons voté en novembre 2001. Cela nous donne un peu l'image d'une politique culturelle menée peut-être au coup par coup, sans une réelle planification à long terme, tant au niveau du contenu qu'au niveau financier. Valoriser Le Corbusier, c'est très bien et nous adhérons à la démarche. Il est d'ailleurs finalement surprenant que cela n'ait pas encore été fait jusqu'à ce jour. Par contre, le crédit demandé est important, à la suite de celui voté en novembre 2001. Si nous additionnons les deux montants, c'est tout de même un total de Fr. 1'245'000.- que le Conseil communal nous demande d'injecter dans la culture, sur trois ans. C'est beaucoup. C'est même peut-être un peu trop pour certains libéraux-ppn qui s'abstiendront tout à l'heure au moment du vote. Chacun se déterminera cependant en fonction des réponses que le Conseil communal apportera aux quelques questions que nous avons à lui poser.

Questions liées notamment au plan financier figurant en page 9. Deux montants ont principalement retenu notre attention. Celui de Fr. 520'000.- lié à la communication et celui de Fr. 600'000.- pour ce qui est désigné par le terme "exposition phare". Que couvriront exactement ces deux montants ? S'agissant de l'exposition phare, le rapport ne nous dit finalement quasi rien, si ce n'est qu'elle fera l'objet d'une collaboration étroite entre les musées et la Bibliothèque de la ville. Est-ce que c'est cette collaboration qui justifie un chiffre aussi élevé ? Merci de nous apporter des précisions à ce sujet.

Nous souhaitons également avoir des précisions sur le montant des recettes, qui est une nouvelle fois encore bien hypothétique évidemment. Le Conseil communal s'est-il basé, cette fois, sur les premiers résultats de l'exposition sur l'eau pour faire ses estimations, ou a-t-il simplement fait un "copier-coller" de ses appréciations faites au mois de novembre 2001 ? Je me permettrai ici de citer Mme Berthet qui nous avait dit à l'époque : *"Concernant la prévision des recettes, chaque personne qui a déjà organisé une grande manifestation sait que, pour trouver des sponsors, il faut déjà avoir un projet terminé. Dans le cas contraire, aucun sponsor n'entre en matière. D'autre part, les sponsors n'entrent pas en matière pour les collectivités publiques. Nous pourrions très bien être utopiques et vous promettre du sponsoring à hauteur de Frs 400'000.- (c'était le montant à l'époque demandé), vous inciter à voter le projet en prétendant qu'il ne coûtera rien. Cas échéant, nous n'aurions d'ailleurs plus besoin de crédit et le projet n'aurait donc pas nécessité de présenter un rapport au Conseil général. Certes, nous ferons tout pour obtenir un*

maximum de recettes et celles-ci seront donc peut-être supérieures aux prévisions, mais nous ne pouvons rien garantir aujourd'hui". C'étaient les termes utilisés par l'exécutif en novembre 2001. Est-ce qu'aujourd'hui, le Conseil communal a affiné ses prévisions, sur la base de l'expérience de cette époque ? Merci de vos réponses.

Enfin, s'agissant du rapport n° 5, je conclurai en disant que le groupe libéral-ppn l'adoptera. Je vous remercie.

M. Nicolas Rohrbach, rad. : En ce qui concerne le rapport n° 4, d'après une étude récente effectuée par un étudiant de Neuchâtel, les Chaux-de-Fonniers ne semblent pas avoir une image très positive de leur ville, ce qui est regrettable. Le patrimoine urbanistique de la cité est aussi victime de cette vision négative. L'organisation en 2005 et 2006 de nombreux événements dans le but de mettre en valeur l'Art nouveau est certainement un bon moyen de faire découvrir aux Chaux-de-Fonniers la richesse du patrimoine de leur ville en la matière. En outre, la venue de visiteurs suisses et étrangers montrera que La Chaux-de-Fonds a de quoi être fière de son urbanisme. La vision à long terme du projet est un point du rapport qui nous tient particulièrement à cœur et nous comptons sur sa réalisation. Nous pensons que c'est une valorisation dans la durée qui sera bénéfique à la population, ainsi qu'à l'image de la ville. Nous accepterons donc ce rapport.

En ce qui concerne le rapport n° 5, nous comprenons bien qu'il est opportun d'agir au vue de l'évolution de la politique financière de la Confédération en terme de valorisation du patrimoine et du travail effectué par les autorités de la ville au cours des vingt dernières années. La création d'une fondation permettra d'assurer un financement public et privé à long terme, des travaux de rénovation et d'entretien du patrimoine. En outre du fait que bon nombre de ces éléments architecturaux et urbanistiques sont issus de l'Art nouveau, leur restauration et leur mise en valeur contribue à la reconnaissance nationale et internationale de La Chaux-de-Fonds en la matière. Nous accepterons donc ce rapport.

Mme Françoise Ducommun, soc. : La réaction à la lecture au début de ce rapport c'était d'abord un vif enthousiasme. Nous ne pourrions que nous réjouir de ce projet d'envergure qui doit avoir des retombées positives. D'une part en favorisant l'intérêt de la population pour l'art et, d'autre part en développant largement l'intérêt pour la ville. Le retentissement national et même international escompté ne peut que nous combler et s'inscrit parfaitement dans le sens de la promotion de l'image de marque de notre cité si souvent réclamée. Puis, au fil de la lecture, l'enthousiasme retombe. Il y a beaucoup d'intentions et d'idées, mais dont nous ne voyons pas bien comment elles vont se concrétiser. En effet nous découvrons à la lecture de ce rapport beaucoup de phrases comme "une étroite collaboration est envisagée, le matériel pédagogique pourrait être développé, il serait tout à fait possible d'envisager". Si vous me permettez, je ne vais pas toutes les lire. En fait, nous trouvons que ce rapport pour l'heure manque de substance et de propositions concrètes. Nous voudrions en savoir plus, mais pour que nous puissions en savoir plus, bien sûr, il faudrait que le Conseil communal puisse savoir si le projet est accepté. Par ailleurs, nous souhaitons également insister fortement sur la nécessité d'inclure dans ce projet des réalisations qui se poursuivront sur plusieurs années. Nous visons une opération

phare, certes, mais nous demandons qu'elle débouche impérativement sur un suivi à long terme. En effet les moyens importants à mettre en œuvre, tant sur le plan financier qu'en investissement en temps et en énergie doivent porter leurs fruits de manière durable. Pouvons-nous par exemple saisir cette opportunité pour créer un musée Art nouveau en articulation avec la Villa Blanche et des expositions sur Le Corbusier, comme cela avait du reste déjà été évoqué lors du développement de la motion de M. Stähli en septembre 2001 ?

Sur le plan financier nous prévoyons Frs 400'000.- de sponsoring. Je rejoindrai Mme Schweingruber, en demandant plus doucement, est-ce que ce n'est pas trop optimiste ? Sont également pris en compte comme recettes Frs 200'000.- pour la vente de billets et Frs 70'000.- pour les publications. Que se passerait-il si nous n'obtenions pas ces montants ? D'une manière différente, pouvons-nous valablement réaliser un projet de cette envergure en faisant l'économie d'un chef de projet ? Autre question encore, est-il envisageable de créer une synergie avec d'autres villes de Suisse également concernées par l'Art nouveau, par exemple St-Gall ?

Il est évident que si nous voulons un projet d'envergure, nous devons nous en donner les moyens. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de relever qu'il sera consacré à la création d'une fondation un peu moins du dixième du montant prévu pour ce projet dont l'essentiel devrait se dérouler sur deux ans, sauf bien sûr des créations à long terme que nous demandions tout à l'heure.

A propos d'une création d'une fondation puisque je l'évoque, nous souhaitons juste relever que le rapport nous indique que la création d'une fondation permettrait la simplification de la gestion du budget et des subventions. Mais il n'indique pas en quoi le système actuel est plus compliqué.

Pour conclure, rappelons que nous regrettons il y a peu, le manque de projets porteurs de ces dernières années. Nous sommes conscients que sans prendre de risque, nous ne pouvons rien tenter. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de soutenir toute action tendant à développer et faire connaître les nombreux pôles d'intérêts que peut offrir notre ville.

Notre groupe acceptera donc ces deux rapports avec une demande précise au Conseil communal pour celui qui concerne l'Art nouveau. Nous lui demandons que d'ici janvier 2004, il nous donne un projet complet en apportant les précisions qui nous manquent encore aujourd'hui. Je vous remercie.

M. Patrick Herrmann, éco. : D'abord, nous aimerions féliciter et remercier le Conseil communal de la diligence qu'il a manifestée, de le féliciter de l'esprit de conquête qui l'anime tout soudainement. Cependant, comme le laissent souvent présager les débuts dithyrambiques, nous ne saurions retenir les hordes de questions qui nous ont assaillis au passage de cette caravane à la composition quelque peu hétéroclite et qui nous amènent à adopter une attitude que nous pourrions qualifier, momentanément et par euphémisme, de mitigée.

Plantons le décor, sauvage et aride, que chacun ici a contribué à façonner selon ses moyens et ses convictions. Une ville, avec ses richesses culturelles, sa prochaine baisse fiscale, sa taxe foncière tantôt trépassée, ses SI en SA, ses déficits programmés. Des projets à foison, intelligents, ambitieux, pas hiérarchisés clairement, avec un "plan de mobilité" et "un parc et trois musées" que nous attendons pour juin, un

Naturama à peine plus loin, un Agenda 21 sans doute cette année encore. Une exposition sur l'eau, magnifique certes, rendue un peu trouble néanmoins par la nomination simultanée du chargé de communication, et dont la communication justement laisse à désirer, entre affiches peu présentes et animations pas toujours bien annoncées. Nous relèverons d'ailleurs que le prix avantageux des cartes d'entrée à Frs 15.- (qui apparemment se distribuent bien quand c'est gratuit, mais se vendent mal) ainsi que le très beau livre publié pour l'occasion n'étaient pas encore mentionnés la semaine passée sur le site Internet de la Ville.

Venons-en aux personnages conquérants de ce western de l'Art nouveau. Des fonctionnaires surtout, de tous les services possibles et imaginables, auxquels nous reconnaissons de bon cœur l'immense mérite de faire vivre notre ville en ces temps troublés, mais qui n'ont pas l'habitude de collaborer à un projet d'envergure commun, qui sont peu formés à la chasse aux sponsors, et qui seront amenés à travailler ensemble, alors qu'il se murmure parfois que les chefs de l'un ou l'autre dicastère n'y parviennent pas toujours. Ajoutons à cela que, avant la publication de ce rapport, les conservateurs des différents musées semblent avoir été relativement peu consultés, et nous aurons une idée des ornières qui ne vont pas paver le chemin des organisateurs de la superproduction projetée.

L'action maintenant. Frs 1'700'000.- de budget, avec des recettes estimées à Frs 900'000.- dont Frs 400'000.- offerts par l'économie privée, avec 40'000 visiteurs prévus, alors que l'exposition consacrée au Corbusier, un succès, en a rassemblé 15'000, et qu'il n'est pas certain que l'Art nouveau soit plus porteur qu'icelui. Au menu sont prévus une ou des expositions phares, un colloque, quelques événements ponctuels, peu de traces tangibles et durables dans le calcaire régional, peut-être une image en filigrane, comme Bruxelles, Glasgow, Nancy ou Barcelone. Gros point d'interrogation. Il s'agira aussi dans la foulée de trouver le juste milieu entre nos aspirations légitimes et une humilité imposée par les noms mêmes des villes que nous venons de citer.

Vous l'avez d'autant plus compris que, nous l'avons dit, nous sommes sceptiques et trouvons que le Conseil communal a dégainé un peu vite son six-coups, alors qu'il aurait pu être utile d'attendre, au moins quelques mois. Attendre d'avoir évalué le fonctionnement et les résultats de l'exposition sur l'eau. Attendre d'avoir consulté tous les milieux concernés, y compris hors administration. Attendre toujours d'avoir des priorités dans l'agenda des réalisations culturelles à venir. Nous visons bien sûr le même but que le Conseil communal, mais ne tenons pas à griller nos cartouches dans le vide. L'idée est bien sûr bonne et doit être réalisée, le projet de fondation est intéressant (et nous souhaitons même y coupler l'idée que nous avons déjà exprimée de faire construire par ce même biais toutes les x années sur le territoire communal et par des architectes célèbres des bâtiments qui répondraient à ceux du Corbusier et qui marqueraient durablement, pour les siècles des siècles, la topographie et l'image de la cité). Pourquoi en effet nous ruerions-nous à réaliser un concept éphémère, immédiat, jailli d'un passé qui mérite assurément mieux que l'oubli d'aujourd'hui, mais qui pourrait ou devrait également structurer notre avenir. Nous avons certes compris qu'il fallait aller vite, que le centenaire de l'ouverture du cours supérieur d'art et de décoration ne saurait attendre éternellement, que le rattachement de la ville au réseau Art nouveau Network et l'accueil des manifestations de clôture y

relatives seraient une chance pour la ville. Nous avons aussi compris que les auteurs du rapport ont dû effectuer un travail important en peu de temps pour qu'il nous soit soumis dans des délais qui permettent de mettre en place l'importante infrastructure qui s'annonce d'ores et déjà nécessaire. Mais, pour toutes les raisons que nous avons mentionnées précédemment, nous souhaiterions vivement un report de l'acceptation de ce rapport, report qui permettrait au Conseil communal de le retravailler, de mieux le situer dans une vision globale de l'avenir de la cité, de donner des assurances sur la viabilité et la diversité biologique du comité de patronage, de vérifier, Expo.02 oblige, que le budget donné est réaliste et que les Zorro de l'économie ne vont pas rester sourds et nous laisser nous époumoner en vain sur nos rails. En l'état, *hic et nunc*, nous sommes dans l'embarras et attendons avec impatience, mais une certaine bienveillance tout de même les commentaires du Conseil communal. Merci.

M. Francis Stähli, pop-us : Il ne faut pas chercher à faire connaître notre ville en montrant en quoi elle est semblable aux autres dans sa modernité, ce qui uniformisera et donc effacera son image, mais il faut la faire connaître en mettant en valeur ce qui fait sa spécificité, son identité et lui permettra plus durablement de s'inscrire dans le mouvement des échanges et des découvertes.

L'articulation Art nouveau Le Corbusier est précisément une carte très forte que nous pouvons jouer dans ce sens, parce que ce courant artistique européen issu de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle est fortement lié à notre histoire. Il a été importé ici, comme le dit le rapport, par des patrons horlogers et leurs représentants qui non seulement voyageaient beaucoup, mais étaient ouverts et curieux culturellement. Il a été ensuite formalisé et développé de façon originale par Charles L'Eplattenier et l'école d'Art. Ecole d'Art qu'a suivi précisément Le Corbusier. D'où en ville, toute une série de réalisations, vitraux, carrelages, cages d'escaliers, et j'en passe, avec comme joyau, l'ancien crématoire, sans compter tout le développement de l'ornementation que peut être une belle montre. Au surplus, tout ce phénomène culturel et historique n'est pas que du passé, puisque l'Art nouveau suscite un renouveau d'intérêt, puisque Le Corbusier est une référence constamment revisitée et puisque l'école d'Art, la Haute école d'Art appliqué ainsi que de grandes entreprises de notre région continuent de créer des objets à haute valeur esthétique. Ces considérations, ainsi que leur importance sont admises et l'ont été en particulier par notre assemblée qui a donc demandé de leur donner suite, et c'est dans ce contexte que nous devons examiner le rapport qui nous est soumis.

Ce rapport propose une première étape de réalisation, qui sera suivie d'autres, au vu des retombées et des dynamiques qu'il suscitera à coup sûr. Ce rapport témoigne de connaissances certaines dans le domaine artistique considéré et une connaissance non moins certaine des réseaux que celui-ci implique aujourd'hui. Il contient plein d'idées fort intéressantes et amitiieuses et donne une ou plutôt des directions de concrétisation, lesquelles devront être encore affinées, plus précisément organisées, ce qui, à ce stade, nous paraît compréhensible.

Sur ces points, voici la contribution du POP, suite aux discussions qu'il a menées. Premier petit chapitre : l'élan, la mise en marche. Nous souscrivons pleinement au fait que tout doit partir de l'inscription de notre ville dans le réseau Art nouveau

Network qui réunit des municipalités européennes (elles sont citées dans le rapport), municipalités qui tissent entre elles des liens multiples sur ce type de patrimoine. Dès lors, nous demandons au Conseil communal des nouvelles au sujet de notre candidature. Cette entrée, si elle a été acceptée, ou si elle va être acceptée, doit, et c'est aussi notre avis, se marquer de manière nette. L'idée d'y procéder par une année Art nouveau et nous ajouterons Art nouveau Le Corbusier proposant une série d'événements sur ce thème nous paraît excellente. Il est prévu qu'elle s'articule autour d'une exposition, laquelle pourrait devenir itinérante, ce qui nous permettra de nous faire connaître ici et dans le réseau en question. Lui seront associées d'autres actions comme des conférences, des séminaires, des documents d'information, des itinéraires de découvertes et d'autres initiatives, y compris plus festives, avec l'intention de toucher différents publics, notre population dans sa diversité, parce que l'Art nouveau est un art qui est tout à fait accessible, des personnes de l'extérieur comme par exemple tout ce créneau de gens qui désirent aujourd'hui des loisirs à dimension culturelle et aussi des spécialistes, des chercheurs. C'est bien et nous le voyons d'ailleurs dans le rapport, certains contacts ont déjà été pris. Nous ne partons pas ainsi de rien, mais l'articulation exacte de cette année reste bien sûr à préciser y compris dans ce qu'elle demandera comme forces et comme efforts, en particulier des services qui seront associés à la réalisation de ce projet. Une première véritable expérience de collaboration entre eux a d'ailleurs été mise en route et se déroule actuellement, c'est les très belles expositions sur le thème de l'eau. Il faudra en tirer un bilan pour ce nouveau projet, tout en sachant qu'il est différent sur plusieurs points et qu'il ne pourra qu'en partie servir de référence.

Nous avons réfléchi sur l'année qui a été retenue. Nous sommes d'accord qu'il est préférable qu'elle ait un appui historique. 2005 nous semble adéquat, dans la mesure où ce sera le centenaire de l'ouverture du cours supérieur d'art et de décoration par Charles L'Eplattenier. Centenaire qu'il faudra de toute façon fêter et sur lequel il est de toute importance de s'appuyer s'il s'agit comme c'est nécessaire de bien lier dès le coup d'envoi l'Art nouveau, L'Eplattenier et l'art ornemental, ainsi que Le Corbusier pour que nous soyons en présence d'un tout qui ait ensuite l'avenir que nous souhaitons. C'est la raison pour laquelle l'association Villa Blanche doit justement être associée d'entrée au projet pour que, par exemple, l'inauguration de ce site, avec tout ce qu'il suppose comme appuis et comme promesses fasse partie de cette année de lancement et donc de continuation. L'importance de la date retenue justifie à nos yeux que ce rapport qui déblaye déjà bien le terrain, mais qui reste incomplet, nous soit présenté maintenant. Le reporter ne nous permettrait pas à notre sens de reculer pour mieux sauter. Il faut prendre le mouvement, l'étayer, l'adapter aux difficultés qui de toute façon surviendront. Par contre, nous serions aussi désireux d'être informés sur l'avancement du projet, et ce d'autant plus qu'il y aura changement de législature.

Notre deuxième chapitre de réflexion concerne le budget présenté. Nous constatons que la somme demandée se répartit non pas seulement sur un seul exercice, ce qui est sage, car il ne faudrait pas pénaliser le budget culturel de fonctionnement, lequel ne doit pas être diminué. En tant que tel, Frs 830'000.- est un ordre de grandeur raisonnable pour une telle manifestation si nous considérons par exemple que l'exposition de l'eau, plus courte et au fond moins ambitieuse, plus

ponctuelle a été budgétée à, à peu près, je crois Frs 400'000.-. Mais à notre avis, deux considérations doivent être faites. Les Frs 830'000.- demandés sont le solde entre des coûts et des recettes. Or, celles-ci nous paraissent optimistes, en particulier sur le nombre de visiteurs payants prévu. C'est un problème qui existe mais qui peut être relativisé si nous prenons en compte les retombées et surtout si nous pensons la suite. Cette année ne doit pas avoir l'éphémère d'Expo.02, mais vraiment nous construirons un cadre durable et laisser par conséquent des traces, par exemple l'exposition itinérante qui pourra revenir et qui pourra être remise en valeur, sur lesquelles pourront s'appuyer à l'avenir de nouveaux signes. C'est pourquoi nous demandons aussi que ne soit pas abandonnée l'idée que nous avons défendue dans le dernier paragraphe de notre motion, à savoir la création d'un espace, en collaboration avec l'école d'Art et l'industrie horlogère qui mette en évidence ce qui se fait aujourd'hui en matière de design, en matière de création appliquée.

Ceci nous permettra de conclure en disant qu'il s'agit de n'être ni téméraire, ni frileux mais d'un bon courage. Le courage et le plaisir de soutenir un projet qui doit démarrer, qui comme je l'ai dit rencontrera des difficultés, mais qui s'élaborera progressivement avec le concours de tous et qui sera un atout durable pour notre région, sa population, ses institutions culturelles, ses écoles de formation y compris le lycée, son industrie, bref qui sera une partie de ce tout qu'il faut continuer de tisser pour continuer d'exister.

Terminons en disant que notre groupe approuve également la création d'une fondation en faveur de la protection du patrimoine architectural, artistique et historique, instrument adéquat de la politique que nous voulons donner. Nous sommes d'accord pour les raisons expliquées par le Conseil communal sur cet objet. Je vous remercie.

M. Charles Augsburger, président du Conseil communal : Je voudrais tout d'abord remercier au nom du Conseil communal l'ensemble des groupes de leurs prises de position concernant ce sujet et nous comprenons fort bien qu'un certain nombre de questions se posent, puisque nous sommes au début d'un processus et qu'il convient bien sûr de pouvoir fournir plus de travail pour avoir toutes les explications et les informations que vous pourriez souhaiter.

Pour répondre aux différentes questions, quelques considérations générales pour relever que le mouvement Art nouveau est un mouvement international. Il faut bien insister là-dessus, peu d'endroits ont une telle concentration de réalisation dans le domaine de l'Art nouveau comme La Chaux-de-Fonds. En Suisse, par exemple, il n'y a pas d'écoles qui ont développé un style particulier. Il faut le relever. La Chaux-de-Fonds est un foyer de création en matière d'Art nouveau et il faut rappeler que cet Art nouveau est entré par importation, cela a été évoqué tout à l'heure, mais qu'ensuite il a été personnalisé par le cours supérieur, qui s'est ouvert en octobre 1905. C'est la référence que nous utilisons pour ce centième anniversaire. Chaque localité a une spécificité. Je crois que nous pouvons reprendre de l'intervention de M. Stähli cette remarque qui consiste à dire "il ne faut pas chercher à se distinguer par les similitudes que nous avons avec d'autres localités, mais plutôt avec ce qui, dans le fond, nous distingue, nous spécifie, nous individualise". Je crois qu'il y a ici une spécificité, à La Chaux-de-Fonds, dans le domaine de l'Art nouveau

ce qui a été appelé, peut-être un peu rapidement "l'Art sapin". Nous avons donc un patrimoine qui n'est malheureusement pas assez connu, parce qu'il n'est pas suffisamment révélé. A ce titre-là, il faut aussi relever que nous n'avons pas ici d'académies qui sont susceptibles de le mettre en valeur comme d'autres villes qui ont des universités ou des écoles d'architecture.

Ce mouvement a une importance fondamentale sur un point spécifique, c'est qu'il est l'élément de formation artistique et esthétique de Le Corbusier. Je crois qu'il faut le souligner. Le Corbusier qui a d'ailleurs participé à ce mouvement en réalisant avec d'autres, la Villa Fallet par exemple. Il a été absolument impliqué. Mais en valorisant l'Art nouveau, cela nous permet aussi de mettre en valeur Le Corbusier pour pouvoir mieux raccrocher précisément Le Corbusier à la ville de La Chaux-de-Fonds. Parce qu'il ne faut pas perdre de vue que Le Corbusier a passé ses années de jeunesse à La Chaux-de-Fonds, mais qu'à partir de 1917, il n'a plus rien réalisé en ville de La Chaux-de-Fonds. Il faut quand même rappeler qu'il est décédé en 1965. Il y a à mettre en évidence ce qui se passait dans cette ville, ce qui est notre patrimoine et précisément cet élément d'Art nouveau en le raccrochant à Le Corbusier si nous voulons faire une certaine "utilisation" de l'image de Le Corbusier de telle sorte qu'elle soit porteuse au niveau de la ville. Il s'agit de faire reconnaître la ville ici comme ayant un intérêt historique par rapport à ce patrimoine important et comme centre de créations et d'innovations. Il a aussi été relevé, et je crois que c'est quand même aussi à souligner, qu'il y a actuellement une ré-interprétation contemporaine de l'Art nouveau, donc il y a une réactualisation dans ce domaine-là.

En ce qui concerne maintenant le Réseau européen des villes d'Art nouveau, il y a quelques informations qu'il est utile de vous communiquer et qui sont complémentaires au rapport.

L'existence actuelle du Réseau repose sur l'engagement de villes issues de l'Union européenne dans un programme financé par les fonds de Culture 2000 (financement directement lié à l'Union européenne). D'autres villes (Alesund en Norvège, Ljubljana en Slovénie, Riga en Lettonie et Budapest en Hongrie) qui sont hors Union européenne ont cependant été associées dès le début en 1999 à des titres divers. Ce groupe de base constitué de treize villes n'a pour l'instant intégré aucun membre, puisque l'engagement dans un programme européen ne peut se faire en cours de route.

Aujourd'hui, le Réseau est en train d'élaborer des statuts lui donnant une existence juridique internationale et durable au-delà des projets financés par les fonds européens. Le texte fondateur est dans une phase de traduction nécessaire à son acceptation par le Parlement de la Province de Bruxelles-Capital, siège de la future Association des villes Art nouveau. Ce texte devra ensuite être avalisé par les autorités des différentes villes fondatrices, alors seulement, de nouvelles candidatures seront examinées et les conditions de financement établies (probablement une contribution en proportion de la population et selon les moyens financiers des villes).

Les chances de la ville de La Chaux-de-Fonds, comme candidate, d'être intégrée au Réseau dès que cela sera possible sont excellentes. La Chaux-de-Fonds est la seule ville suisse pouvant de par son patrimoine prétendre à être reconnue comme ville Art nouveau. Or, une candidature helvétique est considérée comme intéressante du

fait de notre réputation de sérieux et de solvabilité. (RIRES). Ce n'est sans doute pas un hasard si, parmi les villes actuellement candidates (Tbilissi en Géorgie, Lodz en Pologne, Karlsruhe en Allemagne), seule La Chaux-de-Fonds a été invitée à présenter de vive voix ses prétentions en assemblée plénière, alors que nous avons été les derniers à manifester notre intérêt.

Si La Chaux-de-Fonds était complètement inconnue de la plupart de nos interlocuteurs, sinon comme étant la patrie de Le Corbusier, la présentation qui a pu être faite a, selon les retours que nous en avons eus, convaincu les délégués de la richesse de notre patrimoine et de la pertinence de notre candidature. Nous n'avons donc pas à rougir de notre patrimoine, qui s'avère bien de qualité internationale.

En conclusion, la délégation qui nous a représentés dit que le Réseau européen des villes Art nouveau est une opportunité pour La Chaux-de-Fonds de s'intégrer dans une dynamique internationale. Le Réseau est cependant encore dans sa phase de constitution, mais à terme La Chaux-de-Fonds pourra s'y intégrer très probablement à part entière et y jouer un rôle moteur. Il nous paraît nécessaire de continuer d'avoir des contacts très réguliers avec le bureau de coordination, afin d'être continuellement informé des activités et du développement du Réseau et de manifester ainsi notre intérêt.

Voilà le rapport de notre délégation. Pour arriver à mettre sur pied le rapport qui vous a été présenté ce soir, qui ne représente qu'une petite partie du travail qui a déjà été réalisé, nous avons engagé à partir de février, une cheffe de projet en la personne de Mme Anouck Hellmann, ceci à titre temporaire. C'est une Neuchâteloise, licenciée en histoire de l'art. Elle a développé un mémoire de licence sur L'Eplattenier et l'Art nouveau. Elle a travaillé à la fondation Neumann qui se consacre à l'Art nouveau. C'est une spécialiste de l'Art nouveau à La Chaux-de-Fonds. Les dispositions que nous avons prises et qui sont envisagées quant à l'avenir peuvent s'illustrer par un organigramme; nous concevons un comité de patronage, un comité scientifique regroupé avec un comité d'organisation. Vous avez ici le dispositif, (*M. Augsburger montre un organigramme*), que je ne vais pas développer dans le détail tous les éléments, mais il y a une structure de fonctionnement qui doit permettre de bien maîtriser l'évolution du dossier et qui pourra, lorsque le Conseil général se sera prononcé, être mise en place, et c'est important. Je réponds un peu à M. Herrmann. D'ailleurs je suis toujours un peu désynchronisé avec le groupe écolo. Ou bien le Conseil communal ne va pas assez vite, ou bien, exceptionnellement, ce soir il va trop vite. Vous nous dites attendez, attendez, s'il vous plaît. Mais je crois que si nous voulons faire un centenaire, M. Stähli a raison, cela n'attend pas, il y a des échéances et ici il faut que nous puissions mettre en place toutes ces informations.

Concernant la liste des informations que je montre simplement, il y a toute une série d'activités qui sont prévues, qui sont détaillées. Les contacts ont été très nombreux. Je vous montre ici également tous ceux qui ont été faits et parfois à plusieurs reprises. Une planification est en cours d'établissement. Mais nous entrons là dans des éléments qui sont techniques et qui ne pourront justifier de leur existence que dans la mesure où effectivement nous disposerons des moyens de faire en sorte que nous puissions aller de l'avant.

Concernant l'exposition phare sur laquelle différentes remarques ont été faites, il s'agira de mettre en évidence la création artistique née au sein de l'école d'Art en

comparaison avec la production artistique internationale, donc un élément multifacettes dans sa composition (peinture, art appliqué, architecture, mais aussi horlogerie et bijouterie). Là, il y aura quand même des liens. Des contacts ont déjà été pris avec des entreprises horlogères. Quant à la forme de l'exposition, cette exposition de synthèse qui ne se fera pas dans chacun des musées, il y aura bien dans chacun des musées ou institutions certaines choses, mais elle se fera dans un lieu commun, c'est une démarche différente. Les conservateurs des musées sont déjà en train d'y travailler. Je crois que c'est aussi important de le mentionner.

Concernant le budget, nous pouvons évidemment nous interroger sur ces problèmes, parce que c'est l'élément sensible.

Mme Fabienne Montandon, présidente : M. Augsburgers, est-ce que j'ose vous interrompre, car je crois que le Conseil général commence à s'impatisser ?

M. Charles Augsburgers, président du Conseil communal : Mais enfin, il y a quand même pas mal de questions qui ont été posées auxquelles il faudrait pouvoir répondre. Nous allons le faire le plus rapidement possible, en disant que chacun des chiffres qui est présenté, je peux simplifier, dans le rapport et ceci à la page 9, peut être dispatché et démontré, parce qu'il représente dans le fond la somme de toute une série de sous-chapitres. Nous comprenons qu'il y ait des remarques concernant les entrées, parce qu'effectivement la contribution qui est sollicitée représente la différence entre les charges et les recettes. Je relève que dans les charges, il y a des services qui seront fournis et offerts par des entreprises ou des collectivités et que nous retrouvons l'équivalent dans les entrées sous forme de sponsoring. Il n'y a pas, sous sponsoring, que des éléments en terme de numéraire ou d'argent, mais il y a aussi des prestations qui sont mentionnées. L'élaboration du budget et des recettes a aussi été faite sur la base d'éléments que nous connaissons et d'expériences analogues dans le domaine de l'Art nouveau à l'étranger, notamment à Nancy, en repropportionnant les choses par rapport à notre ville. Donc il y a une approche aussi fine que possible. A ce niveau-là, nous pourrions fournir des informations complémentaires.

Pour ne pas être long, et bien qu'il y aurait encore beaucoup d'autres choses à dire, nous pourrions conclure de la manière suivante. C'est que nous sommes d'accord avec la proposition qui a été faite par le groupe socialiste et reprise par d'autres groupes de présenter un rapport plus complet et détaillé d'informations dans le premier trimestre de l'année prochaine. Ce rapport sera bien entendu plus exhaustif, parce que nous aurons pu travailler sur le dossier. Nous engagerons un chef de projet, parce que nous ne pouvons pas faire l'économie d'un chef de projet, et nous aurons quelque chose qui sera bien ficelé pour permettre d'aller de l'avant. Si les intervenants s'estiment satisfaits avec ces informations générales, et en espérant ne pas avoir abusé de la patience du Conseil général, je vous remercie.

M. Patrick Herrmann, éco. : Vu les explications données, les Verts pourront sans autre accepter le projet présenté.

Mme Lise Berthet, directrice des Affaires culturelles : J'aimerais répondre à la question de Mme Schweingruber. Il faut se rendre compte que nous ne pouvons plus attendre. Le Conseil communal, dans le cadre de la politique culturelle, a opté pour un grand événement à intervalles réguliers. L'exposition sur l'eau a été le premier événement mais d'une envergure plus modeste que l'exposition qui vous est proposée dans ce rapport. Nous ne pouvons pas attendre pour vous présenter ce rapport jusqu'au bilan final de l'exposition sur l'eau. Ce rapport arrive déjà relativement tard pour une manifestation d'une telle envergure. En ce qui concerne le sponsoring et la publicité, il est important de savoir que si le marketing est bien préparé, il peut rapporter un bon pourcentage des frais à engager pour la publicité. Le montant qui est prévu comme sponsoring pour une manifestation de cette envergure ne tombe pas du ciel. C'est vrai qu'il est important, il est basé sur des normes connues et il est réaliste. Pour l'exposition sur l'eau, les publicités faites dans différents journaux dans toute la Suisse et même dans divers journaux français ont été très importantes. Je peux aussi vous dire que Fax- culture consacrera une partie de son émission du dimanche 15 juin à l'exposition sur l'eau. Même si cette exposition était plus limitée, l'impact médiatique a été très important.

Je vous incite vraiment à voter ce budget, afin que cette manifestation puisse se réaliser.

L'arrêté du point 4 de l'ordre du jour est accepté par 29 voix sans opposition.

Mme Fabienne Montandon, présidente : Nous devons aussi voter l'arrêté pour le point 5 de l'ordre du jour, mais il y a un amendement à l'art. premier pour la création d'un nouvel alinéa. Al. 2.

M. Patrick Herrmann, éco. : La création de cette fondation est une voie originale et nous souhaitons profiter de cette voie pour élaborer une stratégie peut-être aussi un peu originale, dans la mesure où il est vrai que nous sommes à la recherche, nous nous creusons la tête depuis un certain temps, pour savoir ce que nous pouvons vendre dans notre image. Nous avons bien sûr Le Corbusier, nous avons bien sûr l'Art nouveau, mais nous pourrions ancrer cette tradition et ce patrimoine dans quelque chose en mouvement. Nous avons la taille critique, je crois, dans une petite ville comme la nôtre, de le faire, d'avoir vraiment une vision concertée des choses et de se construire un avenir qui ne soit pas liquéfié dans un ensemble plus vaste qui soit éminemment visible. Dans ce sens-là, une fondation qui ne nous oblige pas à des dépenses chaque année, inscrites au budget, y compris dans les années difficiles, mais une fondation qui est susceptible de recevoir des fonds privés lors d'héritages ou je ne sais quoi, qui pourrait être une bonne solution pour prendre en charge ce patrimoine, de le faire durer, perdurer. Nous le savons bien, l'avenir d'une ville n'est pas l'avenir d'un homme. Nous pouvons très bien imaginer dans 200 ans un quartier avec la villa du Corbusier, enrichi par des constructions de Botta, Ming Pei ou d'autres architectes à venir à quelques milliers ou dizaines de milliers de francs les bonnes années, un don privé de temps en temps et nous y sommes. Ce qui est intéressant, c'est que nous pouvons nous créer un patrimoine cohérent, nous pouvons avoir une stratégie et avoir un contrôle sur ce qui se passe. Nous pouvons

avoir une politique volontariste et cela nous paraîtrait quelque chose d'intéressant, parce qu'il resterait quelque chose. Voilà.

M. Charles Augsburg, président du Conseil communal : Nous avons été un peu surpris de recevoir ce texte, parce qu'évidemment nous n'avons pas beaucoup eu le temps d'en parler. Il n'est pas d'une clarté absolue, dans la manière dont il est libellé. Sur le plan formel, il dispose d'un capital, parce que ce n'est pas le capital qui évolue, il y a là des recettes et des dépenses. Cela pose déjà un problème. Je peux comprendre après l'explication que vous faites, l'intention. Mais il apparaît alors que c'est une démarche qui est quand même assez différente de celle que nous souhaitons faire. Il s'agit ici de demander à des gens de verser de l'argent dans une fondation destinée à la sauvegarde, la rénovation, la valorisation du patrimoine qui existe. Votre démarche est plutôt prospective. C'est dire que nous devrions pouvoir réaliser des œuvres majeures en matière d'architecture. Ce serait plutôt une autre fondation qu'il faudrait faire. Une fondation pour la promotion et la réalisation d'œuvres architecturales de valeur, si j'ai bien compris l'intention. Encore une fois, nous ne sommes pas contre cette intention-là, mais ce n'est pas la même démarche. Il ne faut pas qu'il y ait une confusion pour les gens qui vont s'adresser à la fondation. Ils donnent de l'argent pour, dans le fond, essayer de sauvegarder ce qui s'est réalisé dans le passé. Ce n'est pas la même chose que d'avoir cette vision d'anticipation, de promotionnel car il faudrait pouvoir réaliser cela différemment. Nous ne pensons pas que nous puissions accepter la proposition faite. Cela créerait une certaine confusion. Nous pensons qu'il faudrait plutôt envisager les choses différemment. Nous sommes éventuellement prêts à discuter avec vous de certaines choses hors séance, mais il ne nous paraît pas que nous puissions sans autre entrer en matière sur la proposition que vous avez faite. D'ailleurs, nous n'avons pas eu le temps véritablement de la traiter à fond pour pouvoir vous donner une réponse assez circonstanciée.

M. Patrick Herrmann, éco. : Nous avons entendu la réponse du Conseil communal et nous entrons en matière sur la proposition qui nous est faite de discuter à un autre moment du projet qui est le nôtre à cette occasion. Nous retirons notre amendement.

Mme Fabienne Montandon, présidente : L'amendement étant retiré, nous allons passer au vote de l'arrêté.

L'arrêté du point 5 de l'ordre du jour est accepté par 35 voix sans opposition.

Mme Fabienne Montandon, présidente : Nous nous prononcerons sur les clauses d'urgence de la motion et de l'interpellation reçues en début de séance à la prochaine séance.

La séance est levée à 23h.05.

*La présidente :
Fabienne Montandon*

*Le secrétaire :
Francis Portner*

*La secrétaire-rédactrice :
Caroline Brand*